

Maeva

Bienvenue en Polynésie Française

Livret
d'accueil
2025



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA CULTURE



DIRECTION GÉNÉRALE
DE L'ÉDUCATION ET DES ENSEIGNEMENTS

© Digne MALATI / DGE



IA ORA NA E MAEVA SUR AIR TAHITI

LA COMPAGNIE INTER-ÎLES DE POLYNÉSIE FRANÇAISE

Découvrez nos îles emblématiques telles que Bora Bora, Moorea, Raiatea, Huahine, Rangiroa, Tikehau, Fakarava, parmi tant d'autres.

- 48 îles desservies dans toute la Polynésie française et aux Îles Cook
- Plus de 65 ans d'expérience au service de nos passagers
- En moyenne 120 vols par jour opérés grâce à une flotte de 11 appareils
- Des pass multi-îles à prix attractifs
- Un service et une cabine premium disponible



www.airtahiti.pf

AIR TAHITI

Le lien entre les îles

Maeva

Bienvenue en Polynésie Française

Recommandations

Le changement de vie qu'implique une installation en Polynésie française sera d'autant plus réussi qu'il aura été préparé avec soin. Cette brochure est destinée à faciliter votre installation : lisez-la attentivement, et n'hésitez pas à prendre des contacts par téléphone, par courrier, par télécopie, facebook ou e-mail.

Il vous est recommandé de prendre l'attache de votre chef d'établissement dès que vous aurez connaissance de l'établissement d'affectation ; il vous communiquera nombre d'informations indispensables : le projet d'établissement, la fiche de vœux relative aux classes souhaitées, à la charge de professeur principal ...

**Pour tout renseignement
complémentaire,
prendre contact avec :**

La Direction générale
de l'éducation et des enseignements
B.P. 20673 – 98713 PAPEETE TAHITI
POLYNESIE FRANÇAISE
Tél. : (+689) 40.47.05.00
Fax : (+689) 40.42.40.39
E-mail : courrier@education.pf
Site Internet : <http://www.education.pf>
DGEE Polynésie



**Livret
d'accueil
2025**

à l'attention
des fonctionnaires
de l'Education nationale,
mis à la disposition
de la Polynésie française



Le mot du Ministre

'Ia ora na 'e maeva
Bienvenue en Polynésie !

C'est avec confiance que nous vous accueillons sur ce territoire, riche de sa culture, de ses langues et de ses traditions. Votre arrivée sur une terre de contrastes et d'insularités, marque le début d'une aventure à la fois personnelle et collective, au service de la jeunesse polynésienne.

En choisissant de rejoindre la communauté éducative de la Polynésie française, vous devenez les acteurs d'un projet ambitieux, ancré dans une vision partagée de l'école, celle d'une « école polynésienne qui rassemble ». Une école inclusive, exigeante et ambitieuse, dans laquelle chaque élève se sent accueilli, reconnu et accompagné vers la réussite. Une école qui inspire et qui s'appuie sur les forces du collectif pour élever chacun.

Cette vision, portée depuis 2017, par la charte de l'Éducation désormais loi du Pays, repose sur trois principes fondateurs :

- Une école pour tous.
- Une école performante.
- Une école ouverte.

Votre mission est essentielle. Elle requiert un engagement fort, une posture bienveillante et des gestes pédagogiques ancrés dans la réalité de nos élèves et de leur écosystème local. Là où vous exercerez – sur une île proche ou isolée – vous contribuerez à faire vivre une école dans laquelle les élèves se sentent fiers d'apprendre, fiers d'eux-mêmes, et solidaires des autres.

Votre engagement exemplaire, votre respect des personnes et des cultures, seront les fondements d'une action éducative porteuse de sens.

Ce guide d'installation vous accompagne pour faciliter votre installation. Mais c'est avec les équipes éducatives, les familles et les élèves, que vous découvrirez la véritable richesse de ce territoire.

Au nom du Président de la Polynésie française, Monsieur Moetai BROTHERRSON, et en mon nom, je vous souhaite une excellente installation, une belle réussite dans vos missions, et vous remercie de contribuer à faire vivre une école polynésienne qui rassemble et qui élève.

Ronny TERIIPAIA,

*Ministre de l'éducation,
de l'enseignement supérieur
et de la culture.*

Pacific Mousse

Spécialisée dans la confection sur mesure et la confection de literie
«Matelas canapés convertibles, coussins, traversins, assises, dossiers...»

LE SPÉCIALISTE DU MATELAS MOUSSE

MADE IN FENUA

DUR OU SEMI DUR

Découpe matelas sur mesure
1 place ou 2 places
DEVIS sur mesure



DUR OU SEMI DUR

Découpe matelas sur mesure
2 places
DEVIS sur mesure



52 990 XPF

Canapé convertible
2 places dur
140x190x30

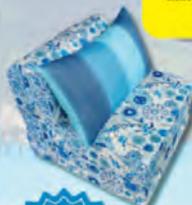


3

Coussins OFFERTS

32 990 XPF

Canapé convertible
1 place dur
190x90x20



1

Coussin OFFERT



69 990 XPF

Canapé convertible
2 places dur
140x190x45



TRAVERSIN



45x70

60x60

COUSSINS

45x45



POUF SALON

100x100



DEVIS GRATUIT
AUX
MAGASINS



COUPE & CONFECTION SUR MESURE
POUR INTÉRIEUR MAISON

MATELAS, MOUSSE, CANAPE,
FAUTEUIL, ASSISE...

PAPEETE : Titioro

Tel : 40 812 777 - 49 908 966

ventetitioro@pacificmousse.com

Lundi à Mercredi : 7h30 - 16h30

Jeudi à Vendredi : 7h30 - 16h00

Samedi : 7h30 - 11h30

COMMANDEZ EN LIGNE



SHOP NOW

www.pacificmousse.com

Taravao : Galerie Carrefour

Tel : 40 833 040 - 49 913 040

ventetaravao@pacificmousse.com

Lundi à samedi : 8h00 - 17h00

En journée continue

Maeva

SOMMAIRE



Le mot du Ministre
de l'éducation,
de l'enseignement
supérieur et de la culture
Ronny TERIIPAIA P.2



Le Guide Maeva
est une brochure
d'information
éditée à l'intention
des fonctionnaires
de l'Education
Nationale
nommés en
Polynésie française

Rédaction :

Direction Générale
de l'Education
et des Enseignements
Tél : 40 47 05 00

Photos :

DGEE
Tél : 40 47 05 00
Photo couverture :
©Tagihia MAUATI /
DGEE

Conception et réalisation :

FENUA DEAL –
RÉGIE POLYPRESS
Tel : 40 80 00 40
contact@
regiepolypress.com

Impression :
STP-Multipress
Dépôt légal à parution

PRÉSENTATION DU PAYS

APERÇU HISTORIQUE

- Les principaux faits marquants _____ P.7
- Les Institutions du pays _____ P.8

APERÇU GÉOGRAPHIQUE

- Le milieu naturel : flore et faune _____ P.11
- La Polynésie en superficie (carte) _____ P.12
- Les 5 archipels de la Polynésie (carte) _____ P.13
- La Polynésie au centre du Pacifique _____ P.14

DONNÉES STATISTIQUES _____ P.16-24

LA PRÉVENTION SCOLAIRE EN POLYNÉSIE

- Le harcèlement _____ P.26-28

L'ÉDUCATION EN POLYNÉSIE

L'ORGANISATION DE L'ENSEIGNEMENT

- L'organisation de l'enseignement en Polynésie _____ P.30
- Charte de l'éducation _____ P.32
- Organisation de la D.G.E.E _____ P.33-35
- Calendrier de l'Année Scolaire 2025-2026 _____ P.36
- Organisation du Vice-rectorat _____ P.37-38
- Organigramme du Vice-rectorat _____ P.39

PARTICULARITÉS POLYNÉSIENNES DANS L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

- Structures pédagogiques _____ P.40
- Structures sportives _____ P.41
- L'organisation du 1^{er} cycle de l'enseignement secondaire _____ P.42
- Schéma des études après la 3^e _____ P.43
- Le décrochage scolaire _____ P.44
- La CTES, le PAI, le SEGPA, l'AFPRAL _____ P.44-45



L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

- Sommaire des établissements publics par archipels _____ P.46
- Les bassins de formations _____ P.747
- Bilan de rentrée _____ P.48
- Les établissements secondaires publics _____ P.50-70
- La Formation Continue (G.R.E.P.F.O.C.) _____ P.74
- L'enseignement à distance _____ P.75

L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

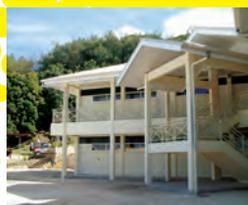
- Université de la Polynésie française _____ P.76-77
- Présentation générale de l'INSPE _____ P.78
- Les formations _____ P.80

INFORMATIONS GÉNÉRALES

- Votre mise en route _____ P.82
- Vos documents nécessaires _____ P.82
- Votre arrivée sur le Territoire _____ P.82
- Votre logement _____ P.84
- Les démarches essentielles à votre arrivée _____ P.84
- Vos communications _____ P.86
- Votre situation administrative et financière _____ P.88-89
- Recette du fenua : le poisson cru lait de coco _____ P.90

VOTRE VIE EN POLYNÉSIE FRANÇAISE

- Santé - Eau potable - Hygiène scolaire - Précautions _____ P.92-95
- Le prix de l'électricité _____ P.96
- Le régime de Protection Sociale _____ P.98
- Argent - Se déplacer - Assurance _____ P.99
- Liaisons maritimes et aériennes _____ P.100
- Médias et loisirs culturels _____ P.101
- Loisirs sportifs _____ P.102-103
- Langues - Religion - Lexique - Mémo - La Perle noire _____ P.104
- Téléphones utiles _____ P.106
- Plan : où sommes-nous ? _____ P.108





LES PRINCIPAUX FAITS MARQUANTS

La Polynésie française est incluse dans l'aire de la civilisation polynésienne (ma'ohi) qui recouvre une grande partie de l'océan Pacifique.

Les cinq archipels polynésiens ont été peuplés vraisemblablement à partir de 200 ou 300 avant Jésus-Christ depuis les îles TONGA, SAMOA, extension finale d'une longue migration issue d'Asie du Sud-Est.

Maîtres des grandes distances océaniques, les ancêtres des Polynésiens ont navigué en pirogue double, guidés par les étoiles.

Le genre de vie insulaire, autarcique s'est maintenu jusqu'à l'arrivée des Européens.

Après la découverte des Marquises par les Espagnols à la fin du XVI^e siècle, il a fallu attendre presque deux siècles pour que les Européens s'intéressent à nouveau à cette partie du monde. A la fin du XVIII^e siècle, les motivations de la colonisation sont philosophiques et scientifiques : recherche de l'exotisme, du continent austral ou du «Bon Sauvage». La découverte de Tahiti par WALLIS en 1767 fut suivie d'un premier bouleversement économique et social provoqué par la chasse à la baleine.

L'arrivée des missionnaires de la London Missionary Society commémorée chaque année sur ce territoire (5 mars 1797) en souvenir de «l'arrivée de l'Évangile» marqua un tournant dans la civilisation polynésienne traditionnelle de culture orale où les pouvoirs religieux, sociaux et politiques étaient confondus.

Avec l'aide des missionnaires, la famille POMARE imposa de nouvelles institutions. La France à la recherche de bases pour sa marine annexa les Marquises en 1840 et établit le Protectorat sur Tahiti en 1842 pour l'annexer en 1880.

Les Établissements Français de l'Océanie (E.F.O.) contribuèrent deux fois à la victoire nationale en 1918 et 1945. Dès 1940, les E.F.O. avaient rallié la France libre. Profitant de la loi-cadre, les E.F.O. devinrent Polynésie Française en 1957.

En 1963, l'installation du Centre d'Expérimentation du Pacifique (C.E.P.) entraîna la Polynésie française dans le développement économique et social tout en accompagnant sa marche vers l'autonomie politique en 1984. La récente fermeture du C.E.P. marque un nouveau tournant.



LES INSTITUTIONS DU PAYS

La Polynésie française est, en tant que Collectivité d'Outre-mer (COM), une collectivité territoriale bénéficiant de l'autonomie au sein de la République. L'article 1er de la loi organique du 27 février 2004 la définit ainsi : « Pays d'outre-mer au sein de la République, la Polynésie française constitue une collectivité d'outre-mer dont l'autonomie est régie par l'article 74 de la constitution. (Elle) se gouverne librement et démocratiquement (...) ».

Elle bénéficie conformément à l'article 74 de la Constitution d'une organisation particulière lui permettant de faire valoir ses intérêts propres au sein de la République. Son statut, résultant d'une loi organique, ne peut être adopté et modifié qu'après avis de son Assemblée. A un statut d'autonomie de gestion accordé en 1977, a succédé un statut d'autonomie interne en 1984 puis un statut d'autonomie en 1996, récemment renforcé (loi organique du 27 février 2004, modifiée en 2007).

La Polynésie française exerce de larges pouvoirs normatifs, dont certains relèvent en Métropole du Parlement (fiscalité directe et indirecte, fonction publique territoriale, sécurité sociale, réglementation des loyers, etc...). Le statut de 2004 a en outre attribué à la Polynésie française d'importantes compétences pour réglementer de larges pans du droit civil, le droit du travail, le droit commercial, les transports aériens internationaux, etc.... En outre, elle peut participer à l'exercice de certaines compétences régaliennes de l'Etat.

Les autorités de la Polynésie française exercent notamment depuis le statut de 1984, l'essentiel des compétences concernant l'organisation et le fonctionnement du système éducatif, de la maternelle à la terminale. Cette compétence a été élargie en 2004 à l'enseignement supérieur non universitaire (par exemple les classes post-baccalauréat de BTS dans les lycées). Les relations entre l'Etat et la Polynésie française concernant l'enseignement sont précisées par

Convention (modalités de l'aide technique et financière de l'Etat, modalités de mise à disposition des personnels, modalités de délivrance des diplômes nationaux, etc...). La convention actuellement en vigueur a été signée à Papeete le 04 avril 2007 pour une durée de 10 ans.

La Collectivité d'Outre-mer est en effet compétente dans tous les domaines non expressément réservés à l'Etat. La liste limitative des matières réservées à l'Etat qui est d'interprétation stricte, figure dans la loi statutaire (art. 14). Il n'y a donc pas dans le statut de « liste » exhaustive de compétences du Pays : tout ce qui n'est pas attribué par la loi à l'Etat et aux communes revient par principe aux autorités locales (article 13 de la loi statutaire de 2004).

En dehors des lois dites de souveraineté qui sont applicables de plein droit, les textes émanant du pouvoir central (lois et décrets) ne sont applicables et appliqués en Polynésie française, selon le principe de spécialité législative propre aux C.O.M., confirmé par la Constitution de 1958, que si une disposition de ces textes prévoit cette applicabilité.

Les projets de loi touchant à l'organisation particulière du Pays sont soumis avant leur adoption par le Parlement à l'avis de l'Assemblée de Polynésie française. Les lois et règlements de l'Etat applicables en Polynésie française sont publiés pour information au journal officiel de la Polynésie française (JOPF). Le principe de spécialité législative constitue notamment une garantie du respect des compétences de la Polynésie française.

Le dispositif précité conduit tout naturellement à certaines différences entre le droit en vigueur en Polynésie française et celui applicable en métropole. Un grand nombre de domaines est en effet réglementé par des lois du pays, des délibérations de l'Assemblée et des arrêtés du Conseil des Ministres de la Polynésie française puisque dans ces domaines relevant de la compétence exclusive du Pays, il appartient uniquement à celui-ci d'adopter les règles de droit.



BIENVENUE À LA BANQUE DE TAHITI !

UN RÉSEAU DE 18 AGENCES POUR VOUS ACCOMPAGNER DANS VOS DÉMARCHES & FACILITER VOTRE ARRIVÉE !

OUVERTURE DE COMPTE À DISTANCE

- Ouvrez votre compte avant votre départ* :
 - En 1 semaine
 - En ligne sur www.banque-tahiti.pf
 - En envoyant votre demande à l'adresse contact@bt.pf
- Disposez d'une carte bancaire et de votre RIB :
 - Dès votre arrivée pour les ouvertures de comptes à distance**
 - Profitez d'un espace client numérique : notre site internet « Tiare Net » / notre application mobile « Tiare Sm@rt »

GAMMES DE PRODUIT ET DE SERVICE S'ADAPTANT À VOS BESOINS

- Des assurances de la vie courante (automobile, habitation, accidents de la vie, assurance scolaire, assurance vie, ...)
- Une large gamme de cartes bancaires, de la plus essentielle à la plus élaborée
 - La carte Tiare, adaptée pour une utilisation sur le territoire
 - Les cartes VISA et AMEX pour plus de souplesse à l'international

Renseignez-vous dans nos agences ou sur notre site web :
www.banque-tahiti.pf



**Banque
de Tahiti**

Nous sommes là **POUR VOUS**

L'Etat et chacun des membres du gouvernement central sont représentés par un délégué du Gouvernement de la République qui porte le titre de Haut-commissaire de la République en Polynésie française, assisté d'un secrétaire général. En dehors de la direction des services centraux de l'Etat à Papeete, l'action du Haut-commissaire est relayée dans les archipels par des chefs de subdivision administrative qui assurent, entre autres fonctions, la tutelle des communes. Le Haut-commissaire a la charge des intérêts nationaux, du respect des lois, de l'ordre public et du contrôle de la légalité, ce qui lui permet de saisir le Tribunal Administratif de Papeete des actes des autorités du Pays ou des communes qu'il estimerait illégaux, en vue de leur annulation.

LES INSTITUTIONS DU PAYS

comprennent le Président et le Gouvernement de la Polynésie française, l'Assemblée de Polynésie française et le Conseil Economique Social Environnemental et Culturel (CESEC).

Le gouvernement a à sa tête le Président de la Polynésie française, chef du Pays (il dirige l'exécutif local et l'administration territoriale) élu au scrutin secret par l'Assemblée de la Polynésie française parmi ses membres. Le gouvernement est composé de ministres désignés par le Président dont l'un porte le titre de Vice-président. Chaque ministre dispose d'attributions individuelles, sous la forme d'une délégation de pouvoirs reçue du Président.

Les ministres ont autorité sur les services publics et les personnels dans le secteur qui leur est confié et assurent la tutelle des Etablissements Publics de leur compétence. C'est ainsi que le ministre polynésien de l'éducation a autorité sur la direction générale de l'éducation et des enseignements, service qui

a en charge l'ensemble des enseignements du premier et du second degré du Pays. Il exerce également la tutelle sur tous les lycées et collèges de la Polynésie française, dont les chefs d'établissement sont les représentants. Le Gouvernement de la Polynésie française se réunit en Conseil des Ministres (CM) en général une fois par semaine, le mercredi. La préparation et le suivi de l'exécution des décisions du conseil des ministres incombent, parmi d'autres tâches, au Secrétariat Général du Gouvernement (SGG).

L'Assemblée de la Polynésie française comprend 57 représentants élus pour 5 ans au scrutin proportionnel dans 6 circonscriptions, correspondant aux archipels. Elle adopte, outre les actes budgétaires, des délibérations dans de nombreux domaines, et rend des avis sur les projets de lois métropolitains avant leur adoption et leur publication en Polynésie française. Elle adopte également des « Lois du Pays » dans les matières qui relèvent du domaine de la loi et sont énumérées par le statut (art. 140). L'Assemblée peut mettre en cause la responsabilité du gouvernement local en votant une motion de censure. Le Pays est représenté à Paris par deux députés, un sénateur, et un conseiller économique et social.

Le Conseil Economique Social Environnemental et Culturel (CESEC) est composé de représentants des groupements professionnels, des syndicats, des organismes et des associations qui concourent à la vie économique sociale et culturelle de la Polynésie française. Il donne un avis sur les projets à caractère économique, social ou culturel qui lui sont soumis par le Gouvernement ou l'Assemblée de la Polynésie française. Il peut également donner un avis sur les questions dont il s'est auto-saisi.



Le milieu vivant des îles de la Polynésie française, contrairement à ce que peut laisser croire l'exubérance de la végétation et la vie grouillante du lagon, est caractérisé par un faible nombre d'espèces tant animales que végétales.

En effet, à l'échelle géologique, les îles qui forment les cinq archipels de la Polynésie française sont très jeunes (de l'ordre de quelques millions d'années), de petite taille et isolées géographiquement. Ces conditions ont limité la diversité des peuplements, compensée par l'existence d'espèces uniques au monde.

Sur les îles hautes, les reliefs particulièrement escarpés et la faible extension des routes et chemins forestiers rendent souvent difficile l'accès aux milieux naturels.

Flora :

Parmi les plantes, on remarque ainsi une intéressante flore de plantes endémiques (en particulier, des fougères), et une grande diversité de végétaux importés par les navigateurs successifs, qu'ils soient Polynésiens ou Européens. Ainsi, le tiare et la vanille vous séduiront par leurs parfums incomparables, les bougainvillées, les orchidées, les tipaniers, par la diversité de leurs couleurs éclatantes.

Les fruits proviennent également, pour la plupart, d'introductions : agrumes, mangues, bananes, ananas, papayes, corossols...sont présents sur les marchés de Tahiti.

Les tentatives d'acclimatation de végétaux n'ont pas toujours été un succès : les lantanas à l'odeur si agréable envahissent les landes à fougères, les miconias à énormes feuilles pourpres menacent la végétation endémique des sous-bois. La recherche d'une solution pour leur élimination mobilise de nombreux scientifiques.

Faune :

Parmi les animaux, les grands carnivores et herbivores sauvages sont absents. Les chiens et les porcs, puis les bovins, les chevaux et les chèvres ont été introduits

par l'Homme. La Polynésie offre l'avantage de ne posséder aucun animal dangereux : les seuls reptiles sont d'inoffensifs lézards et des geckos (les margouillats, qui chassent moustiques et cafards dans les fars, au prix de quelques salissures...).

Seules sont à craindre les piqûres de moustiques, de nono (minuscules mouches), ou de "cent-pieds" (scolopendres).

Dans la forêt, les chants d'oiseaux sont rares : c'est sur la mer, au-dessus des bancs de poissons, que vous observerez plus aisément ces alliés des pêcheurs.

Les récifs de coraux de Polynésie constituent un patrimoine naturel d'une incomparable richesse, malheureusement menacé dans certaines îles par l'intervention de l'homme.

Le spectacle de la vie du lagon reste inoubliable.

Seuls les poissons-pierres à la piqûre dangereuse doivent vous inciter à la prudence dans vos marches en eau peu profonde sur le récif corallien. Masque, tuba et palmes suffisent pour admirer, comme dans un gigantesque aquarium, poissons-papillons, atoti aux multiples couleurs, clowns se blottissant dans une anémone, bénitiers aux lèvres fluorescentes.

La rencontre avec raies, carangues et tortues est possible, plus fréquente dans les "îles" qu'à Tahiti. De l'autre côté de la barrière de corail, dans les passes ou sur les tombants, les plongeurs, bien encadrés par des professionnels compétents, seront fascinés par le passage des napoléons, des barracudas, des requins.

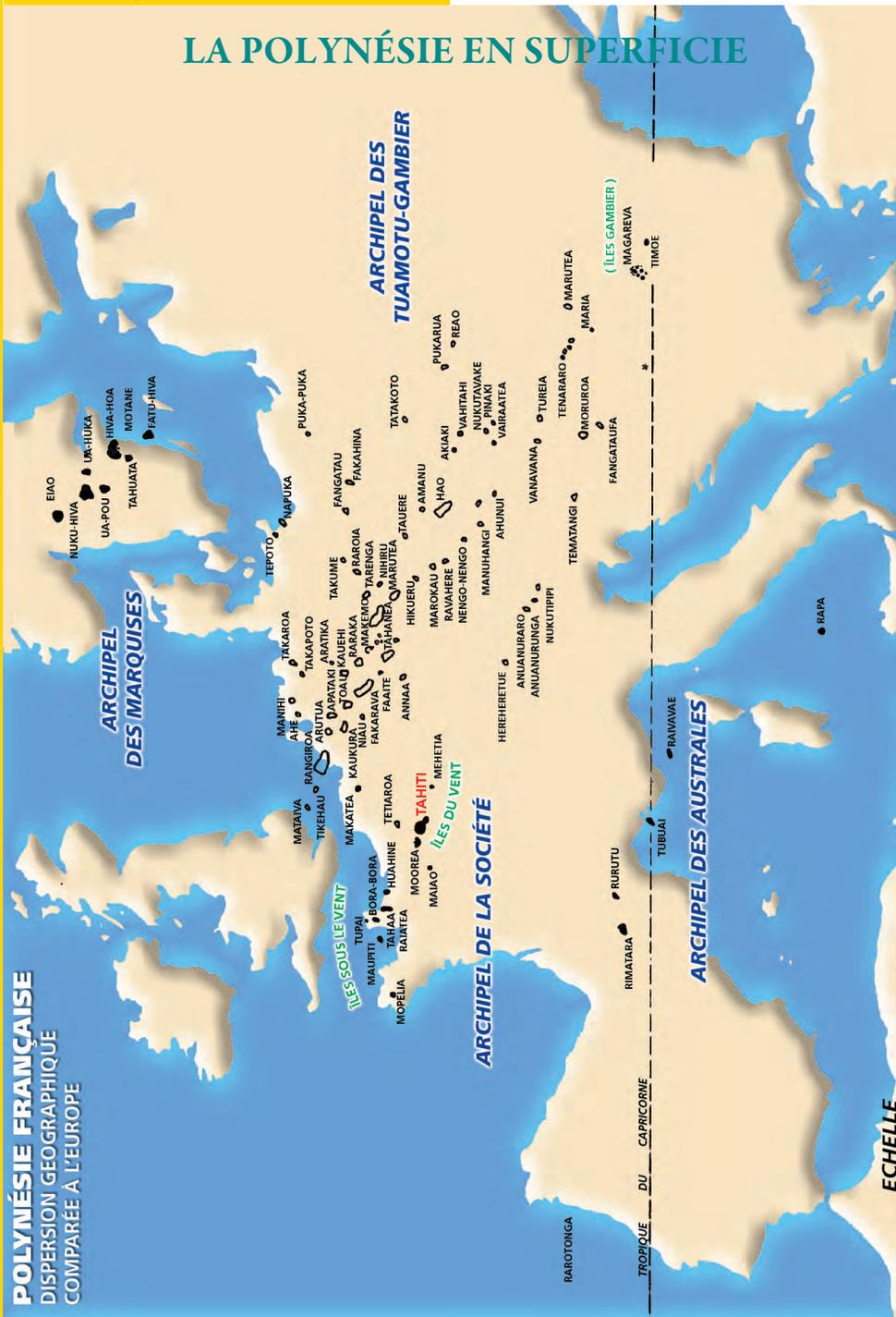
Plus au large, on peut pratiquer la pêche au thon, à la bonite, à l'espadon et au mahi-mahi (daurade coryphène).

De juillet à octobre, on peut aussi observer, parfois depuis la côte, des baleines à bosses qui viennent se reproduire dans les eaux polynésiennes, et toute l'année des dauphins.

APERÇU GÉOGRAPHIQUE

POLYNÉSIE FRANÇAISE
DISPERSION GÉOGRAPHIQUE
COMPARÉE À L'EUROPE

LA POLYNÉSIE EN SUPERFICIE



LES CINQ ARCHIPELS
DE LA POLYNÉSIE

ARCHIPEL DES MARQUISES

Hataraa
Eiao
Nukou Hiva
Ua Huka
Ua Pou
Fatu Huku
Hiva Oa
Taharua
Fatu Hiva

ARCHIPEL DES TUAMOTU

Tipoto
Nipuka
Puka Puka
Fangatau
Fakahaia
Takume
Raroka
Iaenga
Koroua
Makemo
Nihiru
Relanea
Ranua Nord
Tahuru
Tokokoa
Touere
Amatu
Hibo
Ravahere
Nerogo Nerogo
Piraoa
Manuhangi
Ahunui
Herohereue
Anuanuraro
Anuanurunga
Nukutepepi

ARCHIPEL DE LA SOCIÉTÉ

Belfinghusem
Maupiti
Tupaa
Bora Bora
Taheaa
Raiteaa
Mopelia
Maitoo
Tahiti
Moorea
Tairarua
TAHITI

ARCHIPEL
DES GAMBIER

Vaijanga
Tenararo
Matareavao
Mafateaa Sud
Mara
Fangatau
Mogane
Kamala
Mangareva
Taravaa
Akamanu
Tokorua
Récifs de Portland
Récifs de Minerve
Piraoa

ARCHIPEL DES AUSTRALES

Rurutu
Rimatara
Tubuai
Raivavae
Rapa

LA POLYNÉSIE AU CENTRE DU PACIFIQUE

La Polynésie française isolée au milieu du grand Océan Pacifique a cependant une position stratégique essentielle ; elle est située au centre du triangle polynésien dont les sommets sont Hawaï, l'île de Pâques et la Nouvelle-Zélande.

De nombreux flux aériens, maritimes, satellitaires lui permettent peu à peu de corriger son isolement et d'être déjà en relation directe avec les trois pôles de la triade mondiale de l'hémisphère nord : des relations aériennes directes sont assurées au départ de l'aéroport international de Tahiti-Faa'a vers les Etats-Unis, le Japon, la France métropolitaine.

La Polynésie française a aussi des relations privilégiées avec les pays riverains de l'hémisphère austral : la Nouvelle-Zélande, l'Australie, le Chili ou la Nouvelle-Calédonie.

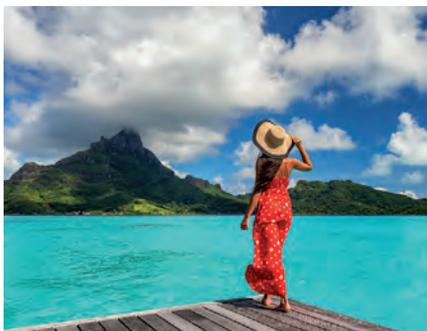
La Polynésie Française a peu à peu appris à transformer le handicap de sa position stratégique en atout.

L'activité commerciale assure aux habitants un approvisionnement de qualité : des produits industriels asiatiques, de la viande et des fruits de la Nouvelle-Zélande, d'Australie, de Californie ou du Chili complètent les produits locaux et métropolitains.

L'activité touristique choisie comme voie prioritaire de développement s'appuie sur les atouts d'une riche nature tropicale et sur une population accueillante, métissée et jeune.

Ces atouts naturels et humains sont renforcés par les mythes fabriqués par les découvreurs du XVIII^e siècle (exotisme des paysages, beauté des femmes) véhiculés auprès du grand public grâce aux peintures de Paul Gauguin.

Le maintien d'un environnement de qualité est un des grands défis de ce territoire qui s'est ouvert au tourisme.





Le Japon vous appelle :
**Explorez ses
merveilles !**



LA POPULATION



Les statistiques démographiques fournissent des informations sur les personnes résidant en Polynésie française. Elles comprennent des données sur les naissances, les mariages, les migrations, les décès ou encore la taille de la population. Ces statistiques permettent de décrire la population, d'en comprendre sa structure et ses évolutions.

Au 31 décembre 2024, la Polynésie française compte 279 500 habitants et augmente de 0,05 % sur un an, soit la plus faible hausse observée depuis 1983 (hors pandémie). Au cours des dernières années, la croissance démographique a fortement ralenti, sous l'effet de la baisse de la natalité et du vieillissement de la population. En 2024, le nombre de naissances est le plus faible jamais observé avec 3 270 bébés nés au fenua, soit un indice conjoncturel de fécondité de 1,7 enfant par femme.

La croissance démographique a deux composantes, l'une relative à la dynamique interne de la population (les soldes et accroissement naturels liés aux naissances et aux décès) et l'autre relative aux migrations (les soldes et accroissement migratoires liés à l'émigration et l'immigration).

En 2024, 3 270 enfants sont nés vivants de mères résidentes en Polynésie française et 1 832 personnes sont décédées. Le solde naturel, autrement dit la différence entre les naissances en vie et les décès sur est positif de 1 438 personnes.

Au cours des deux dernières décennies, la population de Polynésie française a augmenté de 28 200 habitants. Elle était de 251 300 habitants en 2004, contre 279 500 en 2024. Indépendamment de l'accroissement de la population, la structure se modifie avec une baisse significative de la part des plus jeunes au profit des plus âgés.

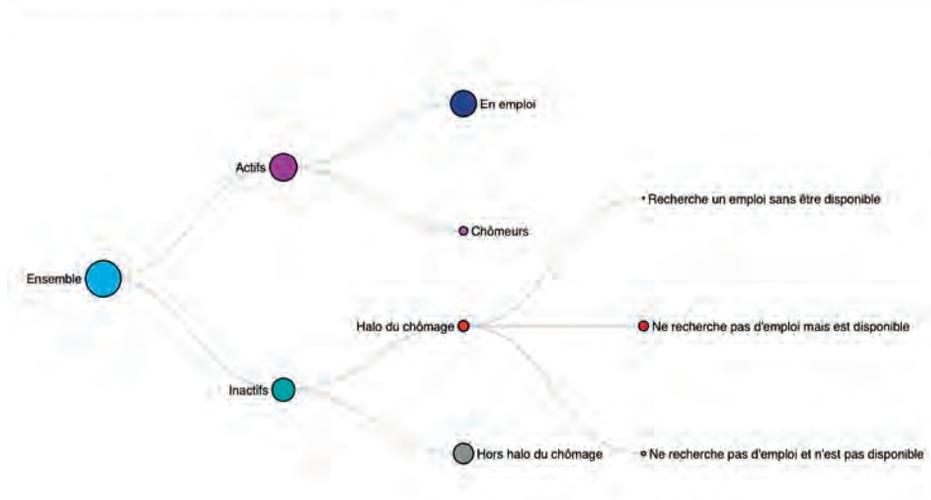
La population de plus de 65 ans croît de plus en plus rapidement, alors que la population de 15 à 64 ans stagne et celle de moins de 15 ans diminue (respectivement + 4,9 %, + 0,0 % et - 2,3 % entre 2023 et 2024). En effet, on observe depuis 2017 une baisse du nombre de personnes de moins de 65 ans, elles étaient 253 400 en moyenne en 2017 et elles ne sont plus que 248 800 en 2024.

L'EMPLOI



L'enquête Emploi annuelle, initiée en 2018, fournit les données de cadrage structurel sur l'activité et l'emploi. Le taux d'emploi mesuré au deuxième trimestre 2024 progresse à un rythme plus rapide qu'au cours des années précédentes : le taux d'emploi des personnes âgées de 15 à 64 ans atteint 57,7 %, en hausse de 1,9 point. La population active au sens du Bureau international du travail (BIT) s'élève à 114 500 personnes (de 15 à 64 ans) dont 105 900 en emploi. Ainsi, 3 700 personnes supplémentaires ont un emploi et autant ont disparu du "stock" de personnes souhaitant occuper un emploi (22 100). Le nombre de personnes qui ne souhaitent pas un emploi à court terme se maintient à 55 600 dont 27 100 étudiants ou retraités.

Nombre d'actifs, inactifs et halo du chômage en 2024



LES PRIX ET LA CONSOMMATION

112,51

Valeur de l'IPC en mai 2025

-0,3%

Inflation mensuelle en mai 2025

1,6%

Inflation en glissement annuel de mai 2024 à mai 2025

Bilan des prix 2024

En Polynésie française, les prix à la consommation augmentent de 1,4 % entre décembre 2023 et décembre 2024. L'inflation est portée par la hausse des tarifs des assurances, des loyers et de la restauration. La baisse des prix des articles d'habillement et chaussures et des communications vient l'atténuer. Ainsi, le niveau général des prix continue son ascension pour atteindre une augmentation cumulée de 12,2 % depuis 2021.

Un IPC toujours stable au cours de l'année 2024

Sur l'année 2024, les variations de l'IPC restent minimales en comparaison avec les années précédentes. L'inflation mensuelle enregistre tout de même trois pics à la hausse en janvier, mars et septembre. Ces pics sont dus à l'augmentation des produits alimentaires et notamment des hausses saisonnières des produits de la mer. À l'inverse, pour les mois de mai et août, l'indice est en baisse grâce notamment à la diminution saisonnière des prix des transports aériens de voyageurs. En moyenne sur l'année, l'indice des prix à la consommation évolue de + 1,2 %.

Indice des prix à la consommation - Note mensuelle - Mai 2025

En mai 2025, l'indice général des prix à la consommation diminue de 0,3 % et s'établit à 112,51. Cette baisse s'explique notamment par la diminution des prix des produits alimentaires (- 1,1 %), des boissons non alcoolisées (- 1,2 %) et des services de transport (- 0,7 %). Entre mai 2024 et mai 2025, l'indice général augmente de 1,6 %. En moyenne sur les douze derniers mois, sa variation est de + 1,4 %. L'indice ouvrier baisse aussi de 0,3 % en mai 2025, mais augmente de 2,0 % sur douze mois glissants. L'index des loyers privés (ILP) s'établit à 111,38 ce mois-ci. Entre mai 2024 et mai 2025, l'ILP est en hausse de 1,3 %. L'index des loyers commerciaux (ILC) s'établit à 114,26. Entre mai 2024 et mai 2025, l'ILC est également en hausse de 1,2 %.

Les prix à la consommation entre la Polynésie française et la France métropolitaine

En 2022, les prix à la consommation entre la Polynésie française et la France métropolitaine demeurent plus élevés de 31 %, en considérant un panier de consommation moyen comparable et intermédiaire entre les structures de consommation des deux territoires. En 2016, à méthode identique, cet écart s'élevait à 39 %. Depuis 2016, l'écart de prix s'est réduit notamment pour les communications, les transports, les boissons alcoolisées, les biens d'équipement de la maison, tandis qu'il s'est accru dans l'hôtellerie-restauration.

N°1 AVIS

réseau d'occasions
véhicules récents, garantis

avec services +

RENAULT KWID

AVRIL 2023
29 215 KMS
Garantie 3 mois
1 290 000 CFP

BYD YUAN

SEPT 2019
42 230 KMS
Garantie 3 mois
1 590 000 CFP

CHANGAN ALVIN

SEPT 2023
20 620KMS
Garantie 3 mois
1 890 000 CFP



PEUGEOT 208

JUIN 2023
32 015 KMS
Garantie 3 mois
1 790 000 CFP

MG ZS

DECEMBRE 2021
32 450 KMS
Garantie 3 mois
2 390 000 CFP



VÉHICULES RÉCENTS

expertisés & révisés
bilan technique agréé



CONTRAT DE CONFIANCE

garantie 3 mois*
extension de garantie possible
*voir condition en agence



SERVICE +

assistance SAV
entretiens inclus

(+689) 40 54 10 13

(+689) 89 77 19 05



www.avistahiti-ventevo.com
avisoccasion@avispacificar.pf

LE COMMERCE EXTÉRIEUR



Le commerce extérieur polynésien se caractérise par un faible taux de couverture et une balance commerciale déficitaire : les exportations de produits locaux, essentiellement composées de produits perliers, de poisson et de noni, sont insuffisantes pour couvrir nos importations. Les autres produits locaux exportés sont l'huile de coprah, la nacre, la vanille, le monoi et, dans une moindre mesure, la bière locale.

Commerce extérieur - T1 2025

Au premier trimestre 2025, la valeur des importations civiles augmente de 4 % et celle des exportations locales de 23 % par rapport au premier trimestre 2024.

La valeur des importations civiles progresse

Par rapport au premier trimestre 2024, la valeur des importations civiles croît de 4 % pour atteindre 57 milliards de F.CFP au premier trimestre 2025 .

Sur cette même période, la valeur des importations à destination des entreprises est stable. Parmi ces importations, la valeur des biens d'équipement diminue de 6 %. A contrario, les importations des biens intermédiaires augmentent de 7 % en valeur et de 11 % en volume. Cependant, les importations de ciments hydrauliques reculent de 3 % en valeur et sont stables en volume.

La valeur des importations à destination des ménages croît de 13 %, entraînée pour moitié par la hausse des produits automobiles (+ 39 % en valeur et en volume). Les importations de toutes les catégories de produits à destination des ménages augmentent en valeur et en volume. Les importations de biens de consommation progressent de 8 % en valeur et de 7 % en volume. Celles des biens des industries agroalimentaires sont en hausse de 8 % en valeur et de 6 % en volume, et celles des importations de produits agricoles, sylvicoles et piscicoles de 5 % en valeur et de 3 % en volume.

Les importations de produits pétroliers diminuent de 18 % en valeur et de 4 % en volume, traduisant un prix unitaire au kilogramme en baisse pour atteindre 90 F.CFP (- 15 % par rapport au premier trimestre 2024).

Les exportations locales augmentent

Sur le premier trimestre 2025, la valeur des exportations locales croît de 23 % entre 2024 et 2025, dû à la hausse des exportations de perles de culture brute.

Les exportations de perles de culture brute augmentent de 47 % en valeur et doublent en volume entre les premiers trimestres 2024 et 2025. Le prix au gramme de perles de culture brute est de 726 F.CFP soit une baisse de 23 %. Les exportations d'huile de coprah doublent en valeur et progressent de 18% en volume. De même, les exportations de noni progressent de 45 % en valeur et en volume.

En cumul de janvier à mars 2025, les exportations de poisson reculent de 32 % en valeur et de 29 % en volume par rapport à 2024 sur la même période. Le prix au kilogramme de poisson sur le premier trimestre 2025 est de 1 200 F.CFP, soit une baisse de 4 % par rapport au premier trimestre 2024. Le poisson est essentiellement expédié vers les États-Unis, qui achètent principalement du thon frais ou réfrigéré.

Les exportations de vanille diminuent de 7 % en valeur et de 4 % en volume. Le prix au kilogramme de la vanille sur le premier trimestre 2025 est de 53 500 F.CFP, soit une baisse de 3 % par rapport au premier trimestre 2024.

Les valeurs des exportations des autres produits phares de la Polynésie française reculent de 45 % pour la nacre et de 19 % pour le monoï.



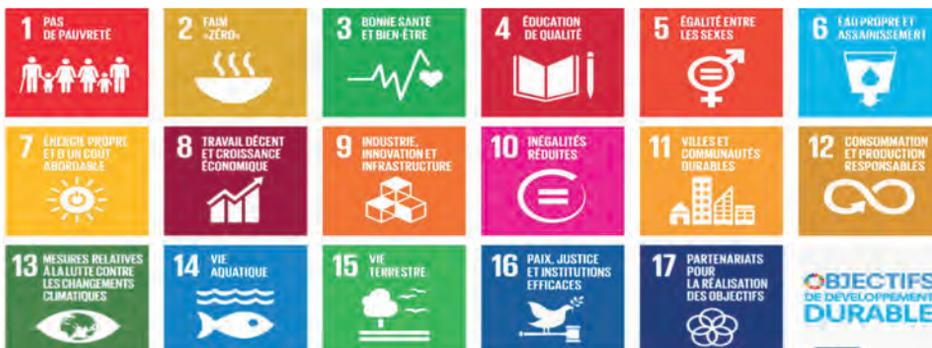
LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le nom d'objectifs de développement durable ou ODD (en anglais : Sustainable Development Goals ou SDGs) est couramment utilisé pour désigner les dix-sept objectifs établis par les États membres des Nations unies et qui sont rassemblés dans l'Agenda 2030. Cet agenda a été adopté par l'ONU en septembre 2015 après deux ans de négociations incluant les gouvernements comme la société civile. Il définit des cibles à atteindre à l'horizon 2030. Les cibles sont au nombre de 1691 et sont communes à tous les pays engagés.

Elles répondent aux objectifs généraux suivants : éradiquer la pauvreté sous toutes ses formes et dans tous les pays, protéger la planète et garantir la prospérité pour tous (voir : trois piliers du développement durable). Dans un souci d'appropriation et de communication, elles sont parfois regroupées en cinq domaines, les « 5P » : peuple, prospérité, planète, paix, partenariats. Ces objectifs remplacent les huit objectifs du millénaire pour le développement (OMD), qui se sont terminés en 2015, et dont les avancées ont permis une nette évolution.

L'Agenda 2030 établit par ailleurs un processus de revue internationale, par lequel les États sont invités, sur une base volontaire, à rendre compte annuellement de leurs progrès. Déclinée au niveau de chaque État, la mise en œuvre des ODD fait appel à un engagement actif des gouvernements comme de l'ensemble des acteurs (entreprises, collectivités, associations, chercheurs...). Le nouveau Programme mondial de développement durable à l'horizon 2030 reflète clairement cette vision de l'importance d'une réponse éducative adaptée. L'éducation est explicitement présentée comme un objectif autonome dans l'Objectif de développement durable 4. De nombreux indicateurs et cibles relatifs à l'éducation sont également intégrés à d'autres Objectifs de développement durable.

Le 2 août 2015, 193 pays ont approuvé les 17 objectifs qui sont repérables par des noms courts pour en faciliter la communication. Le développé complet de leur nom permet de préciser leur périmètre. Les cibles assignées à chaque ODD permettent d'être encore plus précis quant à leur objet. On reprend ci-dessous les intitulés courts adoptés par l'ONU :



OBJECTIFS
DE DÉVELOPPEMENT
DURABLE



TOURISME

79 491

Nombre de touristes de
janvier 2025 à avril 2025

15 jours

Durée moyenne de séjour en
avril 2025

29 474 F.CFP

Revenu moyen par chambre
louée en janvier 2025

1 261 579

Nombre de nuitées vendues
de janvier 2025 à janvier
2025

Le tourisme est la principale ressource propre de la Polynésie française

Le tourisme a un poids important dans l'économie locale en contribuant à 8 % du PIB polynésien en 2019. Avec des structures d'hébergement présentes sur 40 îles dont 34 dotées d'un aéroport, le tourisme fournit du travail à plus de 4 500 entreprises tout en employant 5 500 salariés dans les seules structures d'hébergement.

La clientèle touristique est composée à 80 % de touristes terrestres, 40 % de nord-Américains et 30 % de Métropolitains. Elle reste relativement longtemps en Polynésie française avec une durée moyenne de séjour de 12 jours. Pendant son séjour, elle dépense en moyenne 300 000 F.CFP pour des vacances qu'elle sera prête à recommander à son entourage.

Fréquentation touristique - Avril 2025

Au mois d'avril 2025, la fréquentation touristique en Polynésie française est de 25 086 touristes, soit une hausse de 7 % sur un an. Si les clientèles nord-américaines (+ 11,5 %) et hexagonales (- 5 %) restent les deux principaux marchés du mois, l'évolution de la fréquentation est différente. La hausse des effectifs concerne uniquement les touristes en hébergement terrestre marchand. Malgré la baisse de la durée moyenne de séjour, les nuitées touristiques augmentent de 4,2 % sur un an pour s'établir à 381 700 unités en avril 2025. Depuis le début de l'année 2025, la fréquentation est de 79 491 touristes, soit le même niveau que sur les quatre premiers mois de 2024. Le nombre de nuitées touristiques est de 1 261 580 unités, soit une hausse de 3,6 % sur un an.

Fréquentation hôtelière - Avril 2025

En avril 2025, le nombre de chambres louées dans les hôtels internationaux de Polynésie française augmente de 11,6 % par rapport à avril 2024. Les ventes progressent sur les marchés d'Amérique du Nord (+ 44 %), de France hexagonale (+ 22 %) et d'Europe (+ 9 %). Les ventes auprès de la clientèle locale augmentent sur un an, pour représenter 10 % des nuitées hôtelières de ce mois. L'ensemble des indicateurs de gestion suit une tendance positive. Le coefficient moyen de remplissage (CMR) croît de 2 points à 71,8 %, et le revenu moyen par chambre louée (RMC) augmente de 3 % à 71 918 F.CFP. Le revenu moyen par chambre disponible (RevPar) progresse ainsi de 6 % sur un an à 51 638 F.CFP. En cumul depuis le début de l'année, le CMR s'établit à 60,9 %, soit une baisse de 1,3 point par rapport à l'année précédente.



LA PRÉVENTION SCOLAIRE EN POLYNÉSIE

10 CONSEILS

contre le harcèlement

Si tu es victime



1 Se confier

N'aie pas honte ou peur des représailles ! Ose te confier à un adulte du collège mais aussi à tes parents, à ton grand frère ou ta grande sœur. Ne laisse jamais la situation s'installer dans le temps.

2 Se protéger

Pour éviter tout problème sur Internet, ne donne jamais de détails sur ta vie privée et réfléchis avant de diffuser des photos. Ne donne jamais tes mots de passe, ce sont des informations très personnelles.

3 Signaler un abus

Sur Facebook, tu peux signaler un contenu abusif et « bloquer » les amis qui n'en sont pas. Les comptes des agresseurs peuvent eux aussi être bloqués. Va faire un tour sur ce centre d'aide : www.facebook.com/safety/

4 Contacter

Si tu es victime de harcèlement à l'École, tu peux appeler le numéro 40 46 29 29, envoyer un MP à m.me/stopharcelemtpf.

5 Porter plainte

Dans les cas les plus graves, il est possible de porter plainte contre l'auteur du harcèlement. C'est à tes parents, qui sont tes représentants légaux, d'effectuer cette démarche.

Si tu es témoin

6 Soutenir

Bien souvent, les élèves victimes de harcèlement sont mis à l'écart de la classe. Ne participe pas à cet isolement forcé et n'hésite pas à aller leur parler.

7 Ne pas rire

S'il cesse d'avoir une « majorité silencieuse », ou pire, un public hilare face à lui, l'agresseur arrêtera sans doute ses brimades. Les témoins ont un grand rôle à jouer contre le harcèlement à l'école.



8 En parler

Adresse-toi à un délégué de classe ou à un adulte du collège si tu es témoin d'un cas de harcèlement. S'il existe des médiateurs, ils peuvent aider à dénouer la situation.

9 Ne pas participer

Si tu reçois un message ou une photo humiliante « à faire tourner », supprime le message plutôt que de le transférer à tes amis. Tu pourras ainsi briser la chaîne du harcèlement.

10 Convaincre

Si le harceleur fait partie de ton groupe d'amis, essaie de le raisonner et de comprendre pourquoi il agit ainsi. Vouloir faire du mal aux autres est aussi un signe de mal-être.



STOP



HARCÈLEMENT

LE HARCÈLEMENT, POUR L'ARRÊTER, IL FAUT EN PARLER !

Tes premiers interlocuteurs sont tes **parents** ou un **adulte de confiance** dans ton établissement scolaire.

Tu peux aussi

- appeler le **40 46 29 29** (ouvert de lundi au vendredi de 07h à 16h)
- ou laisser un message à l'adresse : stopharcelement@education.pf



<https://www.facebook.com/stopharcelementpf>



<https://m.me/stopharcelementpf>

STOP HARCÈLEMENT

#NonAuHarcelement #stopharcelementpf



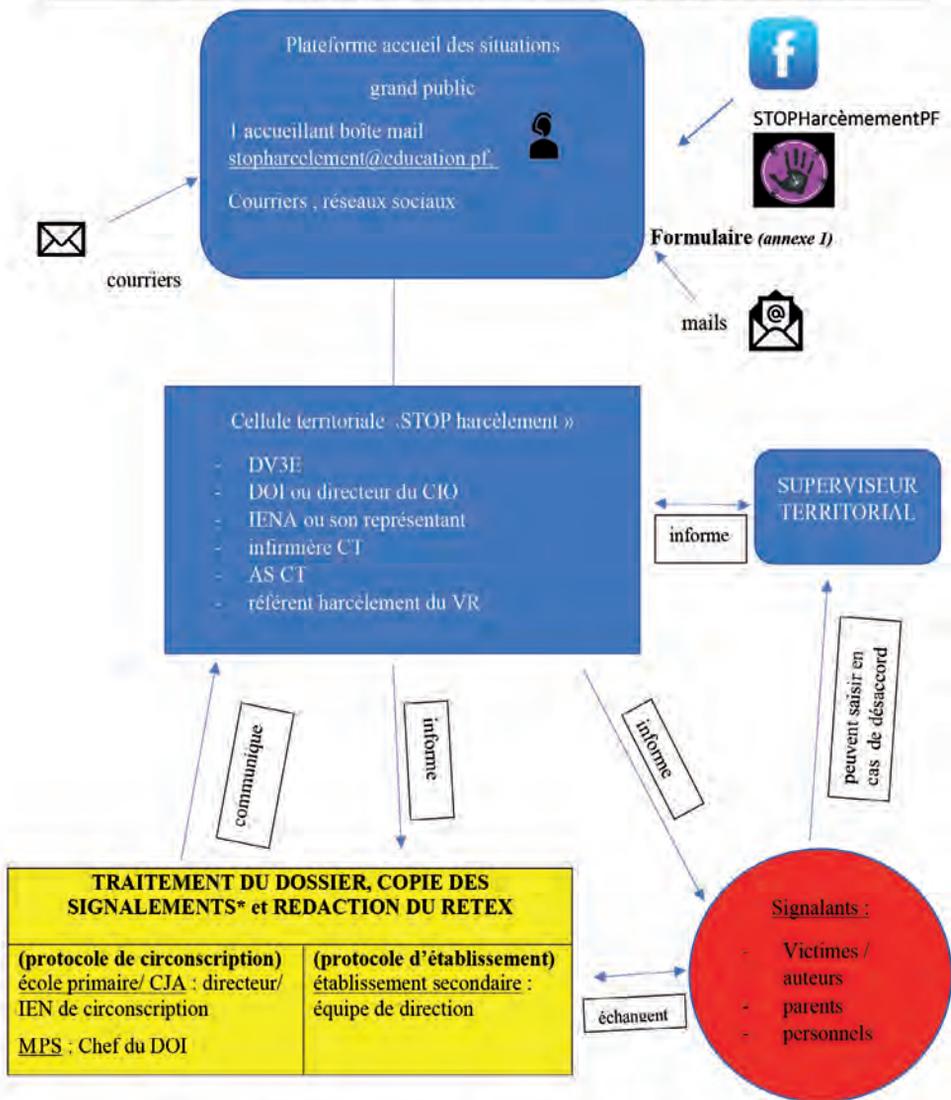
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION



LA PRÉVENTION SCOLAIRE EN POLYNÉSIE

PROTOCOLE TERRITORIAL DE TRAITEMENT DES SITUATIONS DE HARCELEMENT

SCHEMA D'ACCUEIL ET DE TRAITEMENT D'UNE SITUATION DE HARCELEMENT EN MILIEU SCOLAIRE PAR LA CELLULE TERRITORIALE « STOP HARCELEMENT »



*signalements de/ ou des victimes et de/ ou des auteurs présumé(s) via les formulaires dédiés « adulte vulnérable/ mineur en danger » et « signalement d'infraction en milieu scolaire au procureur de la République»

Vos produits



sans substances controversées pour
vous aider à mieux consommer



f **SUPER U VENUSTAR**
Mahina rond point de la pointe Vénus
40 48 10 13

U EXPRESS HAMUTA
Av. Ariipaea Pomare
40 50 75 50

f **U EXPRESS FAANA**
PK 6.2 côté mer
40 82 43 92

f **U EXPRESS WEEKEND**
PK 11.9 côté mont Punaouia
40 43 93 12

f **SUPER U TAMANU PAPAFA**
PK 35.2 côté mer
40 57 51 37

f **SUPER U TARAVAO**
PK 60 route de Tautina - Taravao
40 54 05 40

f **U EXPRESS REMY**
PK 4.5 côté mont Maharepa
40 56 32 27

f **SUPER U ARE**
Paopao Moorea
40 56 10 28

f **U EXPRESS LIAUT**
Uhunua Raitea
40 60 07 50

SUPER U FARE NUI
Fare Huahine
40 68 84 68

RETROUVEZ-NOUS SUR NOTRE SITE INTERNET : WWW.MAGASINS-U.PF

 **Commerçants autrement**

L'ORGANISATION DE L'ENSEIGNEMENT EN POLYNÉSIE FRANÇAISE

Le Cadre Institutionnel

Les enseignements du premier et second degré, ainsi que l'enseignement supérieur non universitaire relèvent de plein droit du gouvernement de la Polynésie française. La loi de Pays n°2017-15 du 13 juillet 2017 relative à la charte de l'éducation de la Polynésie française fixe les grandes orientations du Pays en matière d'éducation et reconnaît les adaptations des programmes sur le Territoire. La convention Etat-Pays du 22 octobre 2016 fixe la répartition des compétences entre l'Etat et le Pays en matière d'éducation et réaffirme les relations privilégiées entre le ministère de l'éducation nationale et le ministère de l'éducation de Polynésie française.

L'Etat participe aux dépenses assumées par la Polynésie française en allouant à celle-ci les moyens financiers et en personnels nécessaires au fonctionnement et développement du système éducatif polynésien. L'Etat collationne et délivre les diplômes nationaux, ce qui n'exclut ni des adaptations de l'enseignement sanctionné par ces diplômes, ni la possibilité pour la Polynésie de délivrer ses propres diplômes, éventuellement reconnus par l'Etat.

Le ministre en charge de l'éducation en Polynésie française est responsable de la mise en œuvre des orientations du système éducatif décidées par l'Assemblée de la Polynésie française. Il est le garant des adaptations qui en découlent.

Vous êtes mis à disposition du gouvernement de la Polynésie française et exercez en position d'activité dans ce cadre institutionnel. L'Etat continue d'être en droit votre employeur : il vous rémunère par l'intermédiaire du vice-rectorat et assure la gestion de votre carrière. Votre affectation ainsi que les directives d'organisation du travail ou d'ordre pédagogique et éducatif que vous devrez appliquer, relèvent quant à elles du ministère chargé de l'éducation de Polynésie française. Ce dernier participe également à votre évaluation. Pendant votre mise à disposition, vous relevez de l'autorité hiérarchique du ministère polynésien de l'éducation qui l'exerce par l'intermédiaire de votre chef d'établissement et de la direction générale de l'éducation et des enseignements (DGEE).

HYPER U



VISITEZ NOTRE SITE WEB
WWW.HYPERUTAHITI.COM

PIRAE



Le choix, la qualité, l'accueil au meilleur prix !



Profitez des meilleures
offres avec la carte fidélité !

Bénéficiez de 5% de remise immédiate sur tous
les produits U (hors PGC et PPN).

Vous pouvez vous inscrire directement sur notre site internet !



Lundi à Jeudi : 7h30-19h30

Vendredi : 7h30-20h

Samedi : 7h30-19h30

Dimanche : 6h-12h30

RUE PAUL BERNIERE, 98716 PIRAE, TAHITI POLYNÉSIE FRANÇAISE

LIVRAISON DANS LES ÎLES !



Demandez un devis à l'adresse
commande@sdec-hyperu.pf
ou sur notre site internet

Contactez-nous



contact@hyperutahiti.com



40 47 50 50

HYPER_U_PIRAE_TAHITI



HYPER U PIRAE TAHITI



LA CHARTE DE L'ÉDUCATION DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE



Loi du Pays n° 2017-15 du 13 juillet 2017

OBJECTIFS ET PRINCIPES GÉNÉRAUX DE L'ÉDUCATION EN POLYNÉSIE FRANÇAISE

Les 26 points clés

UNE ÉCOLE POUR TOUS

1. Obligation scolaire
2. Contrôle du respect de l'obligation scolaire
3. Signalement de l'absentéisme
4. Saisine du procureur de la République
5. Laïcité et gratuité de l'enseignement
6. Égalité d'accès
7. Affirmation des droits et obligations des élèves
8. Attachement à la réussite de tous
9. Accès à l'éducation : relever le défi de l'isolement géographique
10. Allocation des ressources : donner plus à ceux qui en ont le plus besoin
11. Accueil des enfants porteurs de handicap et assurance d'une continuité éducative aux enfants hospitalisés

UNE ÉCOLE PERFORMANTE

12. Garantie des connaissances et des compétences de base
13. Valorisation des langues polynésiennes en faveur du plurilinguisme
14. Définition et identification des décrocheurs
15. Élévation du niveau de qualification
16. Organisation de la continuité de l'enseignement
17. Qualité de l'enseignement
18. Recherche et innovation pédagogiques
19. Garantie de la meilleure orientation possible pour chaque élève
20. Adaptation des rythmes scolaires
21. Appui sur les réalités polynésiennes

UNE ÉCOLE OUVERTE

22. Implication des familles pour une coéducation dès la maternelle
23. Interactions de l'École : agir avec la société tout entière
24. Ouverture au monde professionnel
25. Ouverture au monde, notamment à la région du Pacifique
26. Médiation : agir contre les violences

ORGANISATION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ÉDUCATION ET DES ENSEIGNEMENTS (D.G.E.E)



La direction générale de l'éducation et des enseignements (DGEE) est l'administration du ministère polynésien en charge de l'éducation.

Elle est chargée de la mise en œuvre de la politique éducative du Pays auprès de 193 écoles, 21 centres de jeunes adolescents, 35 collèges et lycées, soit pour près de 52 000 élèves, et de la gestion des plus de 5 000 personnels administratifs et enseignants qui travaillent pour l'éducation.

Son action vise à déployer, coordonner et accompagner, sur un territoire aussi vaste que l'Europe, la politique éducative du Pays afin qu'elle soit toujours plus ambitieuse, exigeante et bienveillante, au service de la réussite de tous les élèves dans un partenariat constructif avec les familles :

- ambitieuse, parce que l'avenir que nous préparons pour nos jeunes se situe dans une société mondialisée et ouverte, riche de sa culture et irriguée par le numérique ;
- exigeante, parce que chaque élève doit pouvoir, durant son parcours de formation, s'appropriier les savoirs et les compétences indispensables à une insertion professionnelle et sociale réussie pour construire la Polynésie des années à venir ;
- bienveillante, parce que tout élève est un apprenant qui présente des besoins spécifiques auxquels il convient de s'adapter.

Ses missions sont multiples dans la vie des écoles, des établissements, des personnels, des élèves. Ainsi elle :

- Met en œuvre la politique éducative du ministre chargé de l'éducation par notamment le contrôle, l'évaluation et l'amélioration des enseignements, par l'orientation, l'affectation et le suivi du parcours scolaire des élèves.

- Planifie et réalise les constructions scolaires, les programmes d'équipements de grosses réparations.
- Organise les transports scolaires des élèves.
- Accorde les bourses et fonds sociaux.
- Contrôle et veille à l'organisation, à la gestion administrative et financière des enseignements du premier et du second degré.
- Gère les ressources humaines des personnels affectés au service de l'éducation.
- Met en œuvre la carte scolaire et la carte des formations.
- Pilote la vie scolaire et coordonne les actions éducatives, culturelles et sportives.
- Pilote la formation continue des personnels.
- Diffuse les ressources et documentations pédagogiques.
- S'assure de la qualité du dialogue avec les parents et les différents partenaires œuvrant dans le domaine de l'éducation.

Pour mettre en œuvre toutes ses missions, la DGEE se veut être une administration moderne, écoresponsable et numérique.

Dans le cadre de l'action globale à l'échelle du Pays « Faire simple » (Fa'a'Ōhie), elle est aussi engagée dans une dynamique de simplification pour être une administration accessible, réactive, proche des usagers et des personnels, efficace en leur rendant sans cesse de nouveaux services.

Elle est présente sur internet et les réseaux sociaux :

- Site internet : <https://www.education.pf>

- Page Facebook : <https://www.facebook.com/educationtahiti/>

- Compte Twitter : <https://twitter.com/educationtahiti?lang=fr>

- Compte Instagram : https://www.instagram.com/dgee_polynesie/

- Chaine YouTube : <https://www.youtube.com/user/crdppf>

- Bibliothèque numérique Ebooks.education : <https://www.ebooks.education.pf>



DIRECTION - Mail : courrier@education.pf
 Tél Standard : (+689) 40.47.05.00 - Fax : (+689) 40.42.40.39
 Route de l'hippodrome - 98 716 Pirae
 BP 20673 - 98713 PAPEETE

Missions des départements et bureaux de la Direction générale de l'éducation et des enseignements

Département	Coordonnées téléphoniques	Mail	Missions
Département de l'informatique et du numérique éducatif (DINE)	40 46 29 55	sec_dine@education.pf	Promotion, diffusion de l'usage des nouvelles technologies - assistance technique et maintenance Informatique de la DGEE et des établissements scolaires
Département de l'action pédagogique et éducative (DAPE)	40 46 29 83	sec_dape@education.pf	Mise en œuvre de la politique de l'éducative du ministère de l'éducation pour le 1er degré - coordonnateur des actions des circonscriptions du 1er degré et conseiller auprès de la DGEE pour toutes les situations liées à la mise en œuvre des programmes scolaires dans les écoles et CIA.
Département des ressources humaines et des moyens du pays (DRHM)	40 47 05 02/ 40 47 05 32	grd@education.pf	Gestion administrative individuelle et collective des personnels en fonction dans le service, dans les écoles et établissements scolaires - Gestion et répartition des moyens enseignants et non enseignants - Proposition de carte scolaire et organisation et mise en œuvre des structures.
Département de la vie des élèves, des écoles et des établissements (DV3E) - - Infirmière conseillère technique (ICT) - Assistante sociale conseillère technique (ASCT)	40 46 29 05/ 40 46 29 27 (secrétariat) 40 46 29 84 (ICT) 40 46 29 56 (ASCT)	sec_dv3e@education.pf	Coordination des actions se rapportant à la vie scolaire des établissements du premier et du second degré et des relations avec les parents et les chefs d'établissement - scolarités alternatives - Demandes de bourses et transport scolaire - Délivrance de agréments pour les intervenants - Gestion des sorties et voyages scolaires - Développement du sport scolaire
Département de l'orientation et de l'insertion (DOI)	40 46 29 64 / 40 46 29 58 (secrétariat)	doi@education.pf	Mission pour la persévérance scolaire (MPS) - coordination et accompagnement de la politique territoriale en matière d'information - d'orientation, d'affectation et d'insertion professionnelle
Département de la formation continue et de l'innovation (DFCI)	40 46 29 99	sec_dfcf@education.pf	Mise en œuvre du programme académique de formation de tous les personnels de l'éducation en Polynésie française, organisation de l'ensemble des opérations liées à la formation continue ne lien avec les responsables de la formation.
Département des affaires financières, de la logistique, des constructions scolaires et des marchés publics (DFLCMP)	40 46 29 57	sec_dffc@education.pf	Préparation, contrôle et suivi de l'exécution du budget du service et du financement du primo équipement des nouveaux établissements scolaires - Gestion de l'économat du service, entretien des véhicules, réservations des salles, entretien des bâtiments et espaces verts - Reprographie et gestion des archives
Département des affaires juridiques (DAJ)	40 46 29 75	daj@education.pf	Préparation des textes et actes réglementaires relatifs à l'éducation - soutien juridique aux services de la DGEE - rédaction des requêtes et conclusions relatives aux recours contentieux - contrôle de légalité des délibérations des conseils d'établissement des établissements scolaires
Bureau des examens (BEX)	40 47 05 60	examens@education.pf	Organisation matérielle des examens conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes locaux reconnus par l'état
Bureau de l'évaluation et des performances de la politique éducative (BEPP)	40 46 28 40	statistique@education.pf	Elaboration et traitement des données statistiques et production d'études pour soutenir les décisions et le pilotage du système éducatif - compte-rendu des résultats obtenus en lien avec les objectifs contenus dans la charte de l'éducation - Analyse des risques organisationnels de la DGEE et proposition d'outils et d'actions pour améliorer la qualité des traitements - Coordination des propositions d'actions pour gérer les risques concernant la santé et la sécurité des agents de la DGEE
Bureau de l'organisation scolaire - Moyens État	40 47 05 08	hsa@education.pf	Gestion et répartition des moyens enseignants et non enseignants, proposition de la carte scolaire et organisation des structures et, contrôle de la consommation des emplois.

Site Tuterai Tane
Immeuble Vehiarifii-Titiro
Site Taaone

CALENDRIER SCOLAIRE 2025-2026



CALENDRIER POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2025 - 2026

Arrêté n° 1071 / CM du 18/07/2024

POLYNÉSIE FRANÇAISE
Ministère de l'éducation

AOUT 2025							SEPTEMBRE 2025							OCTOBRE 2025							NOVEMBRE 2025							DECEMBRE 2025						
L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D
4	5	6	7	8	9	10	1	2	3	4	5	6	7	6	7	8	9	10	11	12	3	4	5	6	7	8	9	1	2	3	4	5	6	7
11	12	13	14	15	16	17	15	16	17	18	19	20	21	13	14	15	16	17	18	19	10	11	12	13	14	15	16	8	9	10	11	12	13	14
18	19	20	21	22	23	24	22	23	24	25	26	27	28	20	21	22	23	24	25	26	17	18	19	20	21	22	23	15	16	17	18	19	20	21
25	26	27	28	29	30	31	29	30	27	28	29	30	31	24	25	26	27	28	29	30	22	23	24	25	26	27	28	20	21	22	23	24	25	26

JANVIER 2026							FEBVRIER 2026							MARS 2026							AVRIL 2026							MAI 2026						
L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D
1	2	3	4	1	2	3	4	2	3	4	5	6	7	8	1	2	3	4	5	6	7	8	4	5	6	7	8	9	10					
5	6	7	8	9	10	11	9	10	11	12	13	14	15	9	10	11	12	13	14	15	11	12	13	14	15	16	17	11	12	13	14	15	16	17
12	13	14	15	16	17	18	16	17	18	19	20	21	22	16	17	18	19	20	21	22	13	14	15	16	17	18	19	18	19	20	21	22	23	24
19	20	21	22	23	24	25	23	24	25	26	27	28	23	24	25	26	27	28	29	20	21	22	23	24	25	26	18	19	20	21	22	23	24	
26	27	28	29	30	31	30	31	30	31	27	28	29	30	27	28	29	30	25	26	27	28	29	30	31										

JUIN 2026							JUILLET 2026						
L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D
1	2	3	4	5	6	7	1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14	8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21	13	14	15	16	17	18	19
22	23	24	25	26	27	28	20	21	22	23	24	25	26
29	30	27	28	29	30	31							

Liste des fêtes légales :

- 15 août 2025 : Assomption
- 1er nov 2025 : Toussaint
- 11 nov 2025 : Armistice 1918
- 25 déc 2025 : Noël
- 1er jan. 2026 : Jour de l'An
- 5 mars 2026 : Arrivée de l'Évangile
- 03 avr. 2026 : Vendredi Saint
- 05 avr. 2026 : Pâques
- 06 avr. 2026 : Lundi de Pâques
- 1er mai 2026 : Fête du Travail
- 08 mai 2026 : Victoire 1945
- 14 mai 2026 : Ascension
- 24 mai 2026 : Pentecôte
- 25 mai 2026 : Lundi de Pentecôte
- 29 juin 2026 : Fête de l'Autonomie
- 14 juil. 2026 : Fête nationale

1	Pré-entrée des enseignants
	Fêtes légales
	Vacances scolaires

⇒ Les élèves qui ont cours le samedi sont en congé le samedi après les cours.

Écoles et CJA (1er degré)
Pré-entrée des enseignants : 11 août 2025
Rentrée des élèves : 12 août 2025
Fin de l'année scolaire : 03 juillet 2026 après la classe

Collèges et Lycées (2nd degré)
Pré-entrée des enseignants : 11 août 2025
(Les établissements peuvent fixer une 2^e journée de pré-entrée hors temps scolaire avant les vacances de septembre)
Rentrée des élèves : 12 août 2025
Fin de l'année scolaire : 04 juillet 2026 après la classe

ORGANISATION DU VICE-RECTORAT

Site : www.ac-polynesie.pf



Le vice-rectorat de la Polynésie française est un service déconcentré du ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse et du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche. Représentant du ministre de l'Éducation nationale et de la jeunesse et de la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le territoire, le vice-recteur est l'interlocuteur privilégié du ministre de l'Éducation de la Polynésie française. Dans le cadre de l'autonomie accordée à la Polynésie française dans le domaine éducatif (loi organique du 27 février 2004), les services de l'État et du Pays ont conclu, pour 10 ans, une convention relative à l'éducation le 22 octobre 2016. Ce contrat organise la répartition des compétences et les modalités de fonctionnement entre les services de l'État et du Pays.

Les orientations éducatives et leur mise en œuvre (organisation des enseignements et répartition des moyens) relèvent de la compétence de la Polynésie française qui s'est engagée à respecter la mise en œuvre des cursus et des référentiels qui y mènent et les principales règles définies par le code de l'éducation.

Les domaines de compétence privilégiés du vice-rectorat

Le contrôle pédagogique sur les cursus et référentiels menant aux diplômes nationaux. Leur délivrance et leur certification relèvent en effet des compétences régaliennes de l'État.

Le contrôle pédagogique et l'aide aux enseignants.

La gestion administrative et la rémunération des fonctionnaires de l'État affectés en Polynésie française, ainsi que le recrutement des agents non titulaires ; le ministre de l'Éducation nationale rémunère environ 6000 agents, ce qui en fait le premier employeur de la Polynésie française.

Budget de 635,93 M€ : (75,87 milliards de Fcfp)

✓ 592,16 M€ de masse salariale enseignement public et privé (70,66 milliards de Fcfp)

✓ 11,24 M€ de financement de la DGF (1,341 milliards de Fcfp)

✓ 5,50 M€ dédiés au transport et aux opérations d'investissement de constructions scolaires (656 millions de Fcfp)

✓ 8,09 M€ d'aides pour les bourses de l'enseignement supérieur (965,95 millions de Fcfp)

✓ 168 630 € de dépenses SNU (20 122 912 Fcfp)

✓ 150 000 € dédiés à l'enseignement supérieur (17 899 761 Fcfp)

✓ Dans le cadre de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF), le Vice-rectorat a renforcé ses missions d'expertise et de contrôle des moyens afin de garantir aux élèves polynésiens un système éducatif adapté à leurs besoins dans le respect des orientations budgétaires fixées par le gouvernement central.

MISSIONS ET ORGANISATION

Le pôle pédagogique

Sous l'autorité du Vice-recteur, dix inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux et deux inspecteurs de l'éducation nationale (voie professionnelle et Instruction en famille) veillent à garantir le contenu des formations ainsi que le respect des cursus et des référentiels conduisant aux diplômes nationaux. Les inspecteurs ont ainsi à exercer une double tutelle pédagogique : l'une sur l'ensemble des personnels enseignants par le biais des inspections et évaluations individuelles, l'autre par leur expertise sur le respect des instructions officielles de l'Éducation nationale concernant les cursus diplômants. Les inspecteurs pédagogiques participent activement à la formation initiale et continue des personnels enseignants en partenariat avec l'Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation (INSPE) de l'Université de la Polynésie française et le Département de la Formation Continue et de l'Innovation (DFCI) de la Direction Générale de l'Éducation et des Enseignements (DGEE). Le suivi de la stratégie académique relative au numérique éducatif est défini par la Délégation Académique au Numérique Éducatif (DANE).

La direction des systèmes d'information (DSI)

La DSI a pour mission de construire et gérer l'ensemble des systèmes informatiques qui irriguent le système éducatif de la Polynésie française (plus de 65 000 élèves et 5 500 professeurs des 1er et second degrés publics et privés). Elle assure le pilotage d'une architecture informatique conforme à celle des académies métropolitaines, permettant ainsi l'accès à toutes les applications nationales. La DSI a contribué à l'adaptation en interne de l'application paie FENUA déployée en Polynésie. Elle assure enfin un soutien technique au profit de l'ensemble des services du vice rectorat ainsi qu'aux départements informatiques du territoire, aux écoles et établissements d'enseignement du second degré. Elle participe, en tant que maîtrise d'œuvre, aux projets numériques de production de ressources éducatives en collaboration avec la délégation académique au numérique éducatif (DANE), la DGEE, l'INSPE et l'UPF.

La direction des ressources humaines (DRH)

La DRH est composée de quatre départements. Elle assure la rémunération de tous les agents de l'État en charge de l'éducation: enseignants exerçant dans les établissements des enseignements public et privé sous contrat avec l'État, personnels ingénieurs, administratifs, techniques, sociaux et de santé de l'enseignement public. Plus de 6 000 salaires sont versés mensuellement, représentant un total annuel de 592,16 M€ millions d'euros, soit 70,66 milliards de Fcfp. La DRH assure également la gestion administrative, individuelle et collective des agents publics de l'État pour l'éducation. La DRH collabore étroitement avec les services de la Polynésie française

afin que la gestion des personnels soit assurée dans le respect du statut général de la fonction publique de l'État tout en tenant compte des besoins propres à la Polynésie française (et du statut particulier du corps de l'État pour la Polynésie française).

La DRH assure également l'organisation de l'ensemble des concours de recrutement, examens professionnels et certifications des personnels relevant des ministères de l'Éducation nationale et de la jeunesse, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Elle veille à garantir le caractère national des examens conduisant à la délivrance des diplômes correspondants. Certaines épreuves de concours peuvent se dérouler de nuit afin de tenir compte du décalage horaire avec les centres d'épreuve des autres académies.

La direction des affaires budgétaires et financières et des bourses de l'enseignement supérieur part Etat (DABF)

Les missions de la DABF couvrent plusieurs métiers : le budget, la logistique matérielle et des personnes ainsi que la gestion des bourses d'Etat, la comptabilité publique, les marchés publics, l'action sociale, les déplacements temporaires.

Elle assure des missions d'ordonnancement de la dépense et des recettes fiscales. C'est au travers de la plateforme Chorus qu'elle applique la politique budgétaire votée en loi de finance chaque année. Elle assure la liquidation de la paye de tous les fonctionnaires de l'éducation nationale exerçant en Polynésie française ainsi que les charges de personnel. Elle traite également les autres types de dépenses de fonctionnement notamment la délégation des crédits sous forme de subventions au Pays et aux directions confessionnelles afin de contribuer au financement des charges du système éducatif. En 2024, la collectivité a reçu 11,244 millions d'€ soit 1 341 821 957 milliards de Fcfp.

Elle met en application la politique stratégique de l'éducation nationale qui est de soutenir les dépenses des agents dans le cadre de leur mutation. Pour cela, elle assure l'acheminement des agents et de leurs familles en séjour réglementé en prenant en charge le transport et le versement des indemnités de changement de résidence. Environ 600 sièges sont réservés au travers de la plateforme de gestion des personnels mis à disposition et en fin de contrat.

Le budget annuel de ce poste de dépense est en constante baisse depuis trois ans. Elle représente 4.055 millions d'€ en 2024.

Enfin, la Dabf a la responsabilité de la gestion des bourses de l'enseignement supérieur. Près de 1600 étudiants sont bénéficiaires de la bourse sur critères sociaux représentant ainsi un budget annuel de 8,094 millions d'€ en 2024.

*Immeuble Vehiarii 25 Avenue Pierre Loti, Titiroa
BP 1 632 - 98 713 Papeete • www.ac-polynesie.pf
Tél.(689) 40 47 84 00
Vice-recteur : Thierry TERRET*



Inspection pédagogique
 Doyen(ne)
Yvette Tommasini
 Tél. : 40 47 84 11

IA-IPR Historie-Géographie
 Doyen(ne)
Yvette Tommasini
 Tél. : 40 47 84 11

Doyens-adjoint
 des disciplines
 et des
 cultures régionales
**Gaëlle L. & Ly
 Gaudin**
 Tél. : 40 47 84 11

Secrétariat
Annabelle Jacquard
 Tél. : 40 47 84 11
 secretariat.dg@ac-polynesie.pf

IA-IPR Economie -
Chaire
Didier Chaboune
 Tél. : 40 47 84 11

IAEN Economie - Gestion,
enquêtes
Professionnelle
Eric Lefevre
 Tél. : 40 47 84 11

IA-IPR Education Physique
et Sportive
Nathalie Volant
 Tél. : 40 47 84 11

IA-IPR Etablissements et
Vie Scolaire
Christophe Guin
 Tél. : 40 47 84 11

IA-IPR de langues vivantes,
spécialité espagnol
Yannick Hernandez
 Tél. : 40 47 84 11

IAEN Instruction en famille et
Perséverance scolaire
Stéphane Sals
 Tél. : 40 47 84 11

IA-IPR Mathématiques
Margot Meunier
 Tél. : 40 47 84 99

IA-IPR Physique Chimie
Pascal Schneider
 Tél. : 40 47 84 97

IA-IPR Sciences et
Technologies de la Vie, de
la Santé et de la Terre
Christophe Guin
 Tél. : 40 47 84 11

Thierry Terret
Vice-recteur de la Polynésie française

Olivier Huisman
Secrétaire général

Direction des systèmes
d'information
Directeur
Adil Abouaidane
 Tél. : 40 47 84 60

Directeur adjoint
Vincent Mercier
 Tél. : 40 47 84 61
 secretariat.dsi@ac-polynesie.pf

Direction des affaires
budgetaires et financières
Directrice
Théodora Haturau
 Tél. : 40 47 84 20

Chiefs de pôles
Wynona Realiua
 Tél. : 40 47 84 23
 daf@ac-polynesie.pf

Accueil courrier et
logistique
Jacqueline Houano
Marie Perle
 Tél. : 40 47 84 27

Chiefs de pôles
Christine Victor
Christelle Anouh
 Tél. : 40 47 84 27
 Gestion des personnels en séjour
 (régime journalier en charge du
 changement de lieu)

Administrateur des
systèmes d'information
Maliko Aou
 Tél. : 40 47 84 69

Développement web
Romain Pall
 Tél. : 40 47 84 67

Administration SIRH
Scolarité 3^e degré
Mohamedou Thiam
 Tél. : 40 47 84 65
 Administration, supervision,
 maintenance et assistance
 utilisateur SIRH

Innovation multimédia et
production supports
pédagogiques numériques
Bernard Valzer
 Tél. : 40 47 84 68

Direction des ressources humaines
Directeur
Pascal Benoit
 Tél. : 40 47 84 30

Pôle de l'enseignement public
Directeur adjoint
Julien Fouaille
 Tél. : 40 47 84 32

Direction des recrutements
Chiefs de pôles
Valérie Tasha
 Tél. : 40 47 84 33
 Département des personnels
 de l'enseignement public
 (recrutement, gestion, formation,
 évaluation, VTSZ)

Personnels de direction,
évaluation, VTSZ
dp@ac-polynesie.pf
 Département des personnels
 de l'enseignement public
 (recrutement, gestion, formation,
 évaluation, VTSZ)

Gestionnaire de paie
Nina Wong Hui
 Tél. : 40 47 84 36 A CDMS
 Métra Doorn
 Tél. : 40 47 84 34 CHA 4 FT
 Véra MATIRO
 Tél. : 40 47 84 70
 Marie-Jac FROUARD
 Tél. : 40 47 84 47 LAP ANCL
 Marcel Letang
 Tél. : 40 47 84 40 MOU A JOT
 Hina Teahu
 Tél. : 40 47 84 43 ROU A TEL
 Hésalou NG FIA
 Tél. : 40 47 84 39 TEM A Z

Prévisions académiques du
3^e degré, CPE et paysés
dp@ac-polynesie.pf
 LUCIE LAI
 Gaëlle COMBRIE
 Sophie AUBRY
 Sophie AUBRY
 Tél. : 40 47 84 70
 LEMEL J.Z
 Tél. : 40 47 84 75
 Hélène TELLIER
 Mélanie RIVE
 Mélanie RIVE
 Tél. : 40 47 84 75

Personnels de direction,
évaluation, VTSZ
dp@ac-polynesie.pf
 Département des personnels
 de l'enseignement public
 (recrutement, gestion, formation,
 évaluation, VTSZ)

Adjointe au chef de
département
des concours - IEC
Cherif de Département
 vérifications professionnelles et des
 concours - IEC
 Tél. : 40 47 84 52
 Département des concours
 du second degré
 Hélène HELLIO
 Tél. : 40 47 84 51
 Conception des concours des
 personnes A.S.S., I.P.R.E. et des
 bibliothèques, perfectionnement et
 des participants professionnels
 Pascalelle Ah-Scha
 Tél. : 40 47 84 58

Adjointe au chef de
département
des concours - IEC
Cherif de Département
 vérifications professionnelles et des
 concours - IEC
 Tél. : 40 47 84 52
 Département des concours
 du second degré
 Hélène HELLIO
 Tél. : 40 47 84 51
 Conception des concours des
 personnes A.S.S., I.P.R.E. et des
 bibliothèques, perfectionnement et
 des participants professionnels
 Pascalelle Ah-Scha
 Tél. : 40 47 84 58

Adjointe au chef de
département
des concours - IEC
Cherif de Département
 vérifications professionnelles et des
 concours - IEC
 Tél. : 40 47 84 52
 Département des concours
 du second degré
 Hélène HELLIO
 Tél. : 40 47 84 51
 Conception des concours des
 personnes A.S.S., I.P.R.E. et des
 bibliothèques, perfectionnement et
 des participants professionnels
 Pascalelle Ah-Scha
 Tél. : 40 47 84 58

LES STRUCTURES PÉDAGOGIQUES

I - LES CETAD

En Polynésie française, l'intégration de petites structures de formation professionnelle dans la plupart des collèges des îles éloignées correspond à une réalité géographique, économique et culturelle. Elle ne vise pas à éclater un LP monolithique sur plusieurs sites mais à donner à chaque archipel un foyer de développement original, approprié à ses besoins et à son identité.

Créés en 1980, les Centres d'Éducation aux Technologies Appropriées au Développement ou C.E.T.A.D. sont des structures éducatives polyvalentes qui dispensent des formations organisées autour d'un thème.

Les CETAD accueillent des élèves de 3ème pour y préparer des diplômes polyvalents organisés comme l'est encore la société polynésienne dans ses archipels où l'éloignement, l'isolement, l'insularité, les difficultés d'approvisionnement en produits alimentaires et fabriqués, en pièces de rechange font partie de la vie quotidienne.

Le dynamisme du CETAD repose sur une petite équipe de 5 à 10 personnes volontaires, animée par un coordonnateur. Les PLP expatriés sont garants de la qualité technique des réalisations, les enseignants polynésiens de l'opportunité de ces réalisations et de leur ancrage à la tradition.

Enseigner en CETAD c'est faire preuve d'initiative pour trouver et enseigner des solutions originales dans une structure où formation initiale, ouverture sur la vie et production se côtoient.

Deux types de formation coexistent dans les CETAD :

Les CPAP

Une formation polyvalente aux technologies appropriées au développement s'adressant surtout aux élèves en fin de 3ème conduisant en 2 ans à un diplôme de niveau 3 (anciennement V) à quatre options :

- PMH (petite et moyenne Hôtellerie)

- PB (polyvalent du Bâtiment)
- EPHR (exploitation polynésienne horticole et rurale)
- GEMM (gestion et exploitation en milieu marin)

Le CPMA

Un diplôme de niveau 3 (anciennement V) qui favorise la qualification des professionnels dans le domaine de l'artisanat d'art.

- option Gravure sur nacre
- option Sculpture sur bois

II - LES G.O.D.

Les Groupements d'Observation Dispersés regroupent des classes de 6ème et de 5ème installés généralement près des écoles primaires, afin de permettre aux élèves une scolarité sans séparation prématurée de leur famille. Ils sont rattachés à un collège.

III - LES 6^{ÈMES} À L'ÉCOLE ET LES SECONDES EN COLLÈGE

Il est également à noter que certaines écoles accueillent une classe de 6ème et que certains collèges hébergent une classe de seconde. Ces dispositifs, exclusivement présents dans quelques îles sont destinés à maintenir un début de scolarité en collège ou en lycée tout en permettant aux élèves de ne pas être trop rapidement éloignés de leur famille.

LE SPORT SCOLAIRE EN POLYNÉSIE FRANÇAISE

Le sport scolaire constitue un pilier de la vie éducative. Il permet aux élèves de pratiquer des activités physiques et sportives en complément des enseignements obligatoires, tout en développant des valeurs citoyennes, l'esprit d'équipe et la persévérance.

En 2024, 27 841 élèves étaient licenciés dans les différentes associations sportives scolaires, soit 44 % de la population scolaire. Ces élèves sont répartis au sein des 5 associations affiliées à la Confédération du Sport Scolaire et Universitaire (CSSU) :

- USEP : Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré de Polynésie
- USSP : Union du Sport Scolaire Polynésien
- USUP : Union du Sport Universitaire en Polynésie
- UCS CJA : Union des Coopératives Scolaires des Centres des Jeunes Adolescents
- ASSEP : Association Sportive Scolaire de l'Enseignement Privé

Encadré par les équipes éducatives et les enseignants d'EPS, le sport scolaire favorise le bien-être, la réussite scolaire et l'inclusion de tous les élèves, du primaire au post-bac.

Contact & ressources utiles

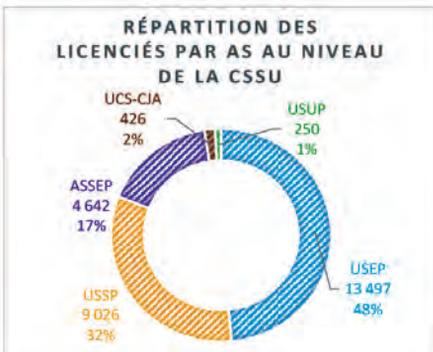
Bureau des activités physiques et sportives scolaires (BAPSS)

Tél : 40 46 27 94

Mail : eps@education.pf

Plus d'infos :

www.eps.education.pf/presentation-cssu



LES SECTIONS SPORTIVES SCOLAIRES

Les sections sportives scolaires offrent aux élèves volontaires et motivés la possibilité de suivre un entraînement approfondi dans une discipline sportive, tout en poursuivant leur scolarité dans des conditions aménagées.

En 2025, on compte 33 dispositifs répartis comme suit :

- 20 sections sportives de niveau 1
- 8 sections d'excellence sportive
- 5 centres de performance polynésiens

Ces structures visent à accompagner les jeunes dans un double projet : scolaire et sportif. Elles permettent un accès progressif vers le haut niveau, tout en consolidant les compétences éducatives et sociales des élèves.

Les activités proposées sont variées :

Football, Volley-ball, Beach-Volley, Basketball, Voile, Va'a, Surf, Rugby, Natation, Judo, Golf, Beach-Soccer, Badminton.

Les élèves bénéficient d'un encadrement qualifié et d'un emploi du temps adapté. L'admission s'effectue sur dossier et/ou épreuves de sélection, en lien avec les fédérations sportives partenaires.





L'organisation du premier cycle de l'enseignement secondaire en Polynésie française - 2025-2026

SEGPA : Section d'Enseignement adapté

CETAD : Centre d'éducation aux technologies appropriées au développement

ULIS : Unités localisées pour l'inclusion scolaire

CJA : Centre de Jeunes Adoléscent(s) (Structure 1^{er} degré)

MFREO : Maison Familiale et Rurale d'Éducation et d'Orientation

LPA : Lycée professionnel agricole (Opunohu – Moorea)

DNB : Diplôme national du Brevet

CFG : Certificat de Formation Générale

CFG	Diplôme national du brevet		
	2 nd Générale	2 nd Professionnel	1 ^{ère} année CAP/CPAP CPMA
3 ^{ème} SEGPA	3 ^{ème} ULIS	Troisième	3 ^{ème} PREPAMÉTIER
4 ^{ème} SEGPA	4 ^{ème} ULIS	Quatrième	
5 ^{ème} SEGPA	5 ^{ème} ULIS	Cinquième	
6 ^{ème} SEGPA	6 ^{ème} ULIS	Sixième	
Collège			

Formations agricoles
DNB/CFG
3 ^{ème} de l'Enseignement Agricole (E.A.)
4 ^{ème} de l'Enseignement Agricole (E.A.)

CFG et Attestation de Formation
Module 2
Module 1
CJA

MFREO



Schéma des études après la 3^e

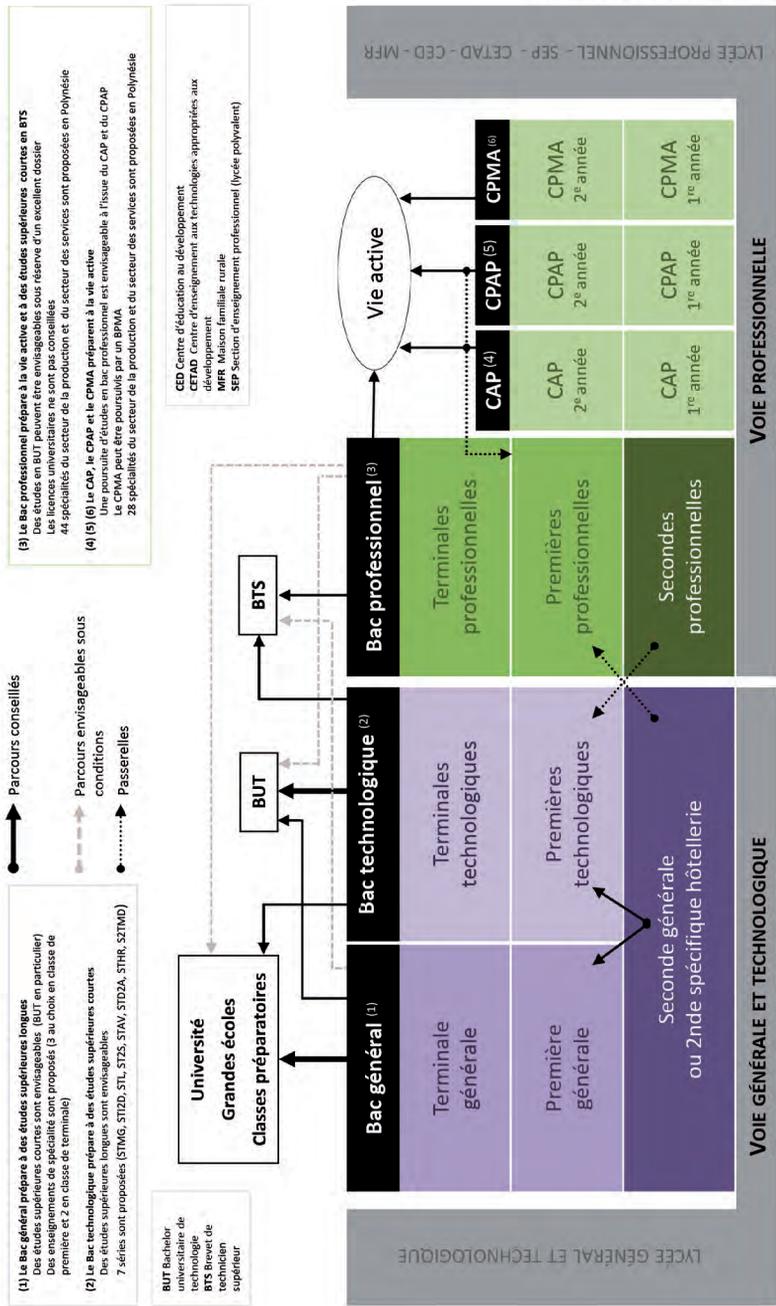


Schéma réalisé par le CIO de Polynésie Française

Les différents niveaux d'intervention dans le cadre de la prévention et de la lutte contre le décrochage scolaire



La circulaire du 3 février 2015 instaure une mission pour la persévérance scolaire (MPS) sur le territoire de Polynésie française.

A l'instar de sa mise en œuvre en métropole depuis la circulaire du 9 février 2011, cette mission concerne tous les responsables du système éducatif du second degré en Polynésie française.

Constitution et animation d'un groupe de prévention pour la persévérance scolaire (GPS) en établissement

- Existence d'un référent décrochage (missions particulières) dans chaque établissement
- Détection des jeunes présentant des signes de décrochage
- Analyse des besoins et mise en œuvre des accompagnements
- Développement de solutions individualisées spécifiques de rattrapage
- Remontée des informations à l'animateur de bassin

Traitement des dossiers de élèves décrocheurs (au CIO dans le cadre de la PAAPD : Plateforme d'Aide et d'Agencement des Publics Décrocheurs)

- Accueil, entretien et analyse des situations
- Orientation des décrocheurs vers des solutions adaptées
- Définition des actions à conduire en lien avec les établissements, les dispositifs de la MPS et les partenaires du champ de la formation et de l'insertion (SEFI, RSMA, CFPA...)

Pilotage et développement de dispositifs pédagogiques et spécifiques (au DOI dans le cadre de la MPS)

- Définition des actions mises en œuvre dans les différents dispositifs
- Mobilisation de moyens humains et matériels
- Accompagnement vers la reprise de formation
- Evaluation et régulation du dispositif

DISPOSITIFS POUR LES ÉLÈVES À BESOINS ÉDUCATIFS PARTICULIERS

La Commission Territoriale de l'Éducation Spéciale (CTES)

La Commission Territoriale de l'Éducation Spéciale, créée dans le cadre de la délibération n°82-36 du 30 avril 1982 relative à l'action en faveur des élèves en situation de handicap, est compétente à l'égard des enfants, adolescents et jeunes majeurs, de leur naissance jusqu'à 20 ans.

Elle évalue le taux d'incapacité partielle permanente (Taux IPP) d'un jeune, en référence au « guide barème pour l'évaluation des déficiences et incapacités des personnes handicapées » en vigueur en Polynésie française.

Pour obtenir une compensation financière, humaine, matérielle ou pédagogique, le taux d'IPP déterminé doit être au minimum de 50%.

Ses principales missions :

Elle exerce une mission d'accueil, d'information et d'accompagnement des familles concernées.

Elle attribue les compensations financières et humaines.

Elle délivre les cartes d'invalidité (CTI, CTI-TP ...).

Elle oriente l'intéressé(e) vers l'établissement scolaire ordinaire/spécialisé ou le service/suivi dispensant l'éducation adaptée correspondant à ses besoins.

Elle donne un avis sur l'utilisation d'un matériel pédagogique adapté et/ou spécifique.

Elle valide le Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS)/ Projet personnalisé de Formation (PPF) élaboré en Equipe de Suivi de Scolarisation (ESS), lequel est transmis à la CTES par l'Enseignant Spécialisé Référent (ESR) du secteur.

Les Enseignants Spécialisés Référents (ESR) de Polynésie française :

Les ESR sont en charge du suivi des parcours scolaires et des parcours de formation des jeunes en situation de handicap. Leurs coordonnées et secteurs d'intervention sont les suivants :

Secteurs	Nom de l'ESR	Adresse courriel
ESR1 : Papeete, Paea, Haaheai, Bora-Bora, Maitapi	Mme Ninou APEANG	nou@education.pf
ESR2 : Faaa, Aera, Moahaa, Hiti'a et secteur des Tuamotu-Gambler	Mme Karine TAMANA	kar@education.pf
ESR3 : Tiroi l'Ōia, Taianaga et secteur des Marquises	Mme Monina LUCAS	mon@education.pf
ESR4 : Punaauia, Moorea-Maitia, et secteur des Australes	Mme Jocelyne BEJATUA	bej@education.pf
ESR5 : Faaa, Papeete et Raiatea, Tahiti	Mme Hana LUCHNER	hana@education.pf
ESR6 : Ecoles et lycées privés	Mme Jackie FERRE	ferre@education.pf

Un nouveau site internet permet de collecter l'ensemble des informations relatives à la CTES : lieu d'implantation, contacts, fonctionnement, composition et calendrier des commissions, missions, étapes d'instruction d'un dossier, compensations possibles, acteurs incontournables, documents à télécharger, ...

<http://ctes.education.pf>



Le projet d'accueil individualisé (PAI)

Le PAI permet aux enfants et adolescents qui présentent des troubles de la santé évoluant sur une longue période (maladie chronique –asthme par exemple-, allergie ou intolérance alimentaire) d'être accueillis, dans de bonnes conditions, en milieu scolaire ordinaire. Le PAI est élaboré avec la famille, à sa demande, avec le directeur de l'école ou le chef d'établissement.

Il s'agit d'un document qui doit être renseigné par les parents, le médecin traitant et le directeur d'école ou le chef d'établissement. Ce document permettra à l'établissement scolaire de connaître les besoins spécifiques de l'enfant et le protocole d'urgence à respecter en cas de problème.

La procédure à suivre :

1) A chaque rentrée scolaire, les parents font la demande de mise en œuvre ou de reconduction du PAI auprès de l'établissement scolaire. Ils renseignent la première partie du formulaire. Celui-ci peut être retiré auprès de l'établissement ou téléchargé depuis le site de la DGEE.

2) Le directeur d'école ou le chef d'établissement renseigne la partie scolaire « Coordonnées des partenaires autour de l'enfant dans l'école ».

3) Le médecin traitant de l'enfant renseigne, à son tour, la partie « Besoins spécifiques de l'enfant ». Il précise le protocole à suivre en cas d'urgence (posologies, informations médicales importantes) et détaille le contenu de la trousse d'urgence à organiser.

4) Les parents fournissent :

- Une ordonnance récente et le PAI rédigé par leur médecin traitant
- Les médicaments nécessaires

5) Le directeur ou le chef d'établissement organise l'information des parents et des adultes de l'école et assure la mise en œuvre et la reconduction du PAI.

Les sections d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA)

Les SEGPA accueillent au sein du collège des jeunes de la 6ème à la 3ème présentant des difficultés scolaires graves et persistantes qui n'ont pas pu être résolues par des actions d'aide scolaire et de soutien (PPRE, DASED...). Au sein d'un collège plus inclusif, les divisions de SEGPA ont un effectif réduit (16 élèves au plus) afin d'individualiser le parcours de chacun. La SEGPA propose un enseignement général et un enseignement professionnel à travers les champs suivants : Hygiène Alimentation Service

(HAS), Vente distribution Logistique (VDL), Espace Rural et Environnement (ERE), Production Industrielle (PI). Elle a pour ambition l'accès à une qualification diplômante (Certification de formation générale – CFG et au Diplôme Nationale du Brevet - DNB série professionnelle) menant les élèves à la poursuite de leurs études en lycée professionnel pour passer un certificat d'aptitude professionnelle (CAP).

Les élèves sont orientés en SEGPA par la Commission pour l'Orientation (CPO) présidée par le Directeur Général de L'Éducation et des Enseignements (ou son représentant).

On peut obtenir plus d'informations concernant l'orientation et le fonctionnement de la SEGPA dans le menu « Documents Utiles » sur le site : <http://ash-polynesie.education.pf/>

SEGPA	Divisions	Coordonnées téléphoniques	Adresse courriel
SEGPA TAKAAVO	De la 6 ^{ème} à la 3 ^{ème}	40 54 89 89	direction@clabura.education.pf
SEGPA PAPARE	De la 6 ^{ème} à la 3 ^{ème}	40 54 80 80	direction@clsegpa.education.pf
SEGPA PUNAALIIA	De la 6 ^{ème} à la 3 ^{ème}	40 50 26 58	direction@clsegpa.education.pf
SEGPA HENRI BIRO	6 ^{ème} et 3 ^{ème}	40 80 34 09	direction@clglaa.education.pf
SEGPA MACO TEVANI	De la 6 ^{ème} à la 3 ^{ème}	40 54 51 51	direction@clglaa.education.pf
SEGPA MAHINA	6 ^{ème} et 3 ^{ème}	40 50 87 60	direction@clglaa.education.pf
SEGPA PAPAO	De la 6 ^{ème} à la 3 ^{ème}	40 55 00 65	direction@clglaa.education.pf
SEGPA BORA BORA	De la 6 ^{ème} à la 3 ^{ème}	40 60 57 09	direction@clbora.education.pf

Contacts au sein de la Direction générale de l'éducation et des enseignements - DGEE :

Madame Yola FAILLARD, chargée de mission pour l'organisation des Commissions pour l'orientation (CPO) : yola.faillard@education.pf / 40 46 27 92

Association Française pour la Prévention des Allergies (AFPRAL)

L'Antenne Polynésie AFPRAL (Association Française pour la Prévention des Allergies), qui existe depuis 10 ans, est animée par des parents touchés par les problèmes des allergies. Les allergies sont classées au 4ème rang des maladies par l'OMS peuvent être :

- respiratoires : asthme mais aussi pollen (notamment lorsque les manguiers sont en fleur),
- alimentaires : lait, arachide, gluten...mais aussi poisson, charcuterie...
- cutanées : eczéma, ... mais aussi zinc, nickel...

L'association informe les familles lors de la rentrée scolaire pour aider à élaborer les PAI mais aussi tout au long de l'année lors des journées de l'allergie, pour permettre des dépistages.

BP 21 221 - 98 713

Papeete - Tahiti

Contact : 87 73 90 00

antenne-polynesie@afpral.fr



SOMMAIRE DES ÉTABLISSEMENTS PAR ARCHIPEL

LES BASSINS DE FORMATION : CARTE DES ÉTABLISSEMENTS PAR ARCHIPEL

47

ZONE URBAINE

COLLÈGE LOUISE TEHEA CARLSON DE TIPAERUI	50
LYCÉE PAUL GAUGUIN	50
COLLÈGE MACO TEVANE	50
LYCÉE DIADÈME	51
COLLÈGE TAAONE	52
ÉCOLE HÔTELIÈRE DE TAHITI TE PAREPARE	52
COLLÈGE HENRI HIRO DE FAAA	53
LYCÉE PROFESSIONNEL DE FAAA	53

CÔTE EST

COLLÈGE D'ARUE	54
COLLÈGE DE MAHINA	55
LYCÉE PROFESSIONNEL DE MAHINA	55
COLLÈGE DE HITIAA	56

ISTHME DE TARAVAO

COLLEGE DE TARAVAO	56
LYCÉE POLYVALENT DE TARAVAO	57

CÔTE OUEST

COLLÈGE DE PAPARA	58
LYCÉE POLYVALENT TUIANU LE GAYIC	58
COLLÈGE TERIITUA A TERIIEROOITERAI DE PAEA	59
COLLÈGE DE PUNAAUIA	59
COLLÈGE TINOMANA EBB DE TEVA I UTA	59

MOOREA

COLLÈGE D'AFAREAITU	60
COLLÈGE DE PAOPAO	60

HUAHINE

COLLÈGE DE HUAHINE	62
--------------------------	----

RAIATEA

LYCÉE D'UTUROA	62
COLLÈGE D'UTUROA	62
COLLÈGE DE FAAROA	64
LYCÉE PROFESSIONNEL HITI-A-TEA DE UTUROA	64

TAHAA

COLLÈGE DE TAHAA	65
------------------------	----

BORA BORA

LYCÉE POLYVALENT IHI TEA NO VAVAU DE BORA BORA	65
--	----

RANGIROA

COLLÈGE DE RANGIROA	66
---------------------------	----

HAO

COLLÈGE DE HAO	67
----------------------	----

MAKEMO

COLLÈGE DE MAKEMO	67
-------------------------	----

NUKU HIVA

COLLÈGE DE TAIOHAE	68
--------------------------	----

UA-POU

COLLÈGE DE UA-POU	68
-------------------------	----

HIVA-OA

COLLÈGE / LYCÉE D'ATUONA	69
--------------------------------	----

RURUTU

COLLÈGE DE RURUTU MOERAI	70
--------------------------------	----

TUBUAI

COLLÈGE DE MATAURA	70
--------------------------	----

4 bassins de formation

TahitiZ

- 1 lycée (Diedème)
- 1 lycée professionnel (Mahina)
- 7 collèges (Taoane, Atue, Mahina, Rurutu, Fatohae, Aiaraitati, Makemo)



Tahiti1

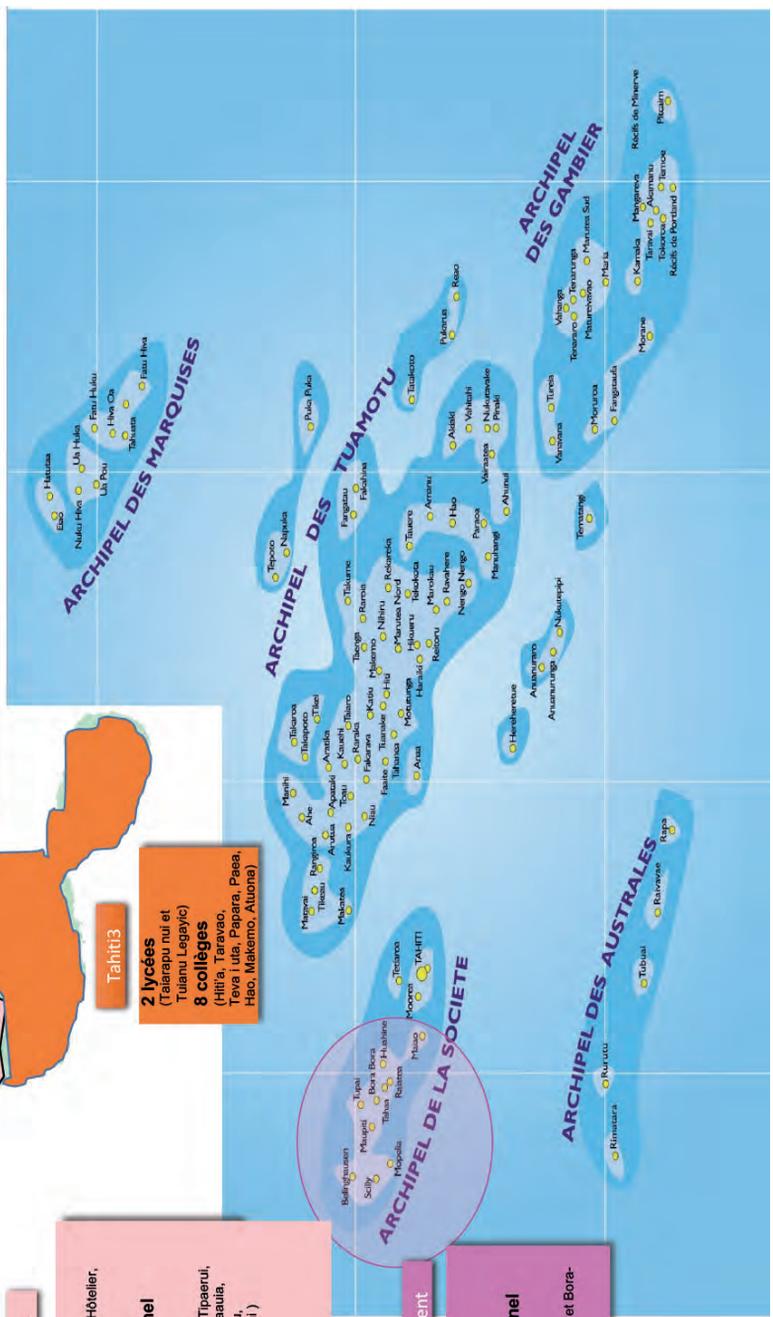
3 lycées (Paul Gauguin, Hôtelier, Opunohu)
1 lycée professionnel (Faa'a)
8 collèges (Mao Tevane, Tipaerui, Henri-Hiro, Punaatua, Paopao, Ua Pou, Rangiroa, Tubuai)

Tahiti3

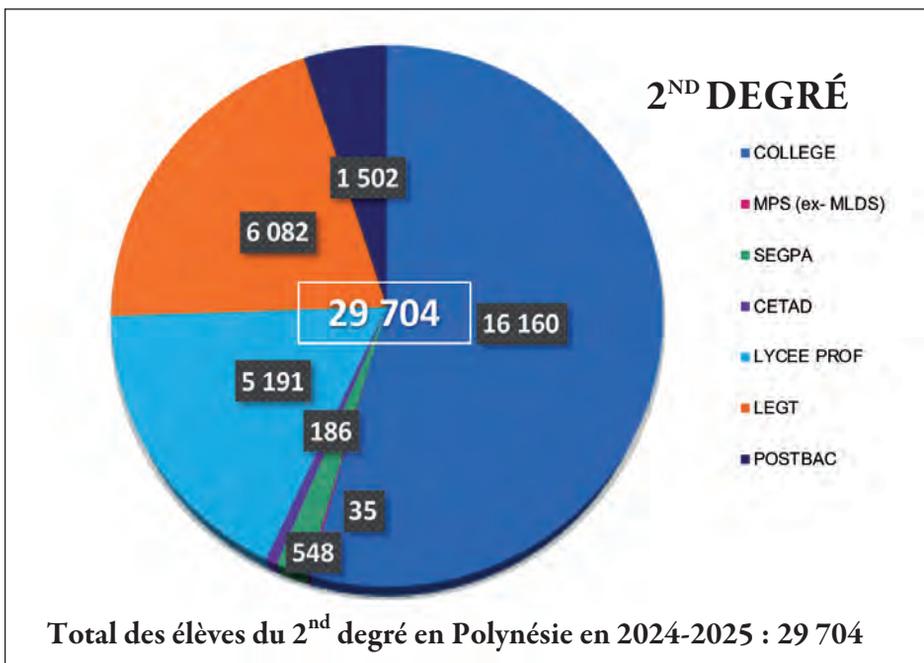
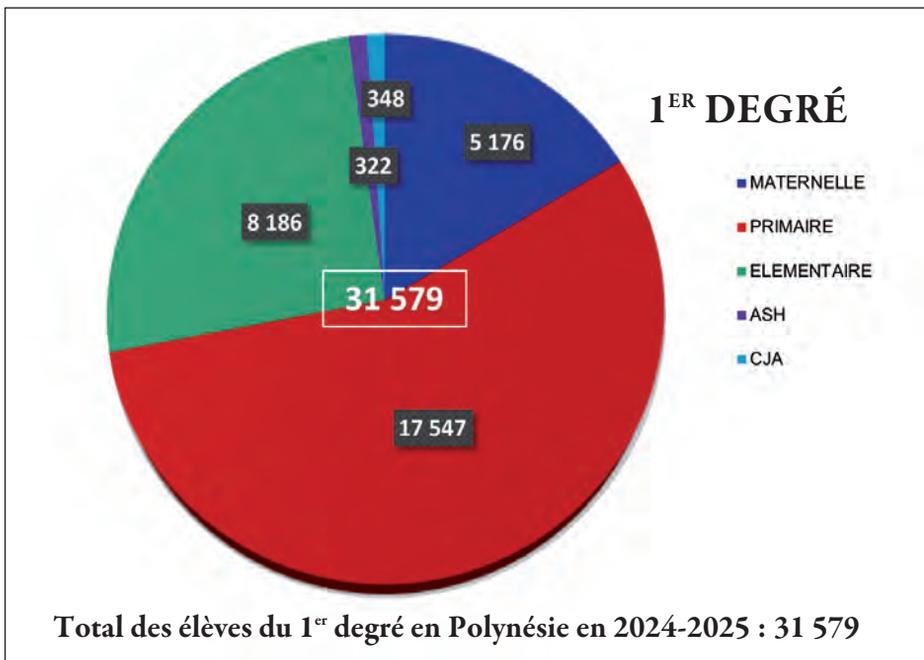
2 lycées (Talarapu nui et Tuiaru Logay/c)
8 collèges (Hiti'a, Taravao, Teva'i uia, Pāpāra, Paea, Hāo, Makemo, Atuone)

Iles sous le vent

2 lycées (Uturoa, Bora-Bora)
1 lycée professionnel (Uturoa)
4 collèges (Faaroa, Huahine, Tahaa et Bora-Bora)



BILAN DE LA RENTRÉE 2024-2025



Embarquez pour une expérience unique

avec
Vaeara'i



"Authentique, abordable, inoubliable"

Moorea (4 à 5 traversées par jour)
& les *Îles Sous-le-Vent* (pendant les vacances scolaires)



Réservez dès maintenant !

Moorea : +689 40 461 163

reservation@vaearai.pf

Tahiti : +689 40 461 160

www.vaearai.com

Vodafone : +689 89 488 728



VAEARA'I

ZONE URBAINE

● COLLÈGE LOUISE TEHEA CARLSON DE TIPAERUI

(Collège de Tipaerui, 9840338V)
Adresse : BP 4557 - 98713 Papeete
Tél.: (+689) 40.50.96.50
Télécopie : (+689) 40.45.22.79
Email : direction@clgtipa.education.pf
Site web : <http://www.education.pf>
(rubrique Les établissements scolaires)
Chef d'Etablissement : Benoit MONTAUBRIC
Chef ets adjoint : Lise BRIEC
Régime : demi-pension

Structure Pédagogique :

6è collège, 5è collège, 4è collège, 3è prépa. métiers, 3è collège, ULIS (Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire).



● LYCÉE PAUL GAUGUIN

(Lycée, 9840002E)
Adresse : BP 126 - 98713 Papeete
Tél : (+689) 40.54.00.54
Télécopie : (+689) 40.50.00.64
Email : direction@lyclpg.education.pf
Site web : <http://www.education.pf>
(rubrique Les établissements scolaires)
Chef d'Etablissement : Isabelle DINAND
Chef ets adjoint : Max HELLIO
Régime : demi-pension et internat

Structure Pédagogique :

BAC général : Hist. Géo GSP, Hum. Litt. ph, SES, LLCE, LLCR tah., Maths, NSI, PC, SVT, Arts (cinéma, aud.)/
BAC technologique STMG : Communic. & gest. ress. humaines, Compta. & finance d'entreprises, Mercatique (marketing) / BAC S2TMD / CPGE Eco. et commerc. opt. économique.



● COLLÈGE MACO TEVANE

(Collège, 9840392D)
Adresse : BP 51605 - 98716 PIRAE
Tél.: (+689) 40.54.51.51
Télécopie : (+689) 40.54.51.54
Email : direction@clgtaun.education.pf
Site web : <http://www.education.pf>
(rubrique Les établissements scolaires)
Chef d'Etablissement : Nathalie AGASUCCI
Régime : demi-pension

Structure Pédagogique

6è collège, 5è collège, 4è collège, 3è collège, 6è SEGPA, 5è SEGPA, 4è SEGPA, 3è SEGPA, 3è prépa. métiers, ULIS.



ZONE URBAINE

LYCÉE DIADÈME

(Lycée, 9840023C)

Adresse : BP 5694 - 98716 Pirae

Téléphone : (+689) 40.54.26.00

Télécopie : (+689) 40.42.06.21

Email : direction@lycpirae.education.pf

Site web : <http://www.education.pf>

(rubrique Les établissements scolaires)

Chef d'Établissement : Pascal CHARLERY

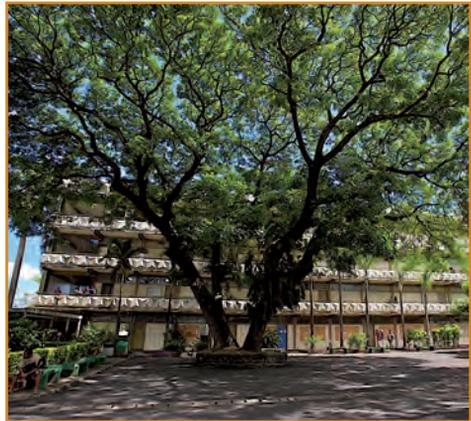
Chef ets adjoint : Tiarenuï TAUFANA (2^{de})

Chef ets adjoint : Isabelle RAINAUD

Chef ets adjoint : Wanda RAVAE

Régime : demi-pension et internat :

Tiarenuï TAUFANA



Structure Pédagogique

BAC général : Hist. Géo GSP, Hum. Litt. ph, SES, LLCE, LLCR tah., Maths, NSI, PC, SVT, SI, Arts (théâtre) / CAP : Electricien, Maintenance véhic. Auto opt Véhic. Part. / BAC PRO : Métiers de l'électricité et des environnements connectés, Maintenance des systèmes de production connectés, Pilote de ligne de production, Techni. Etudes bât. Etudes économie, Géomètre, Maint. vehic. auto : voit. Particul. - motocycles / BAC technologique : STI2D architecture et construction, Energie et Environnement, innovation technologique et éco conception, Système d'information numérique, Sciences & Techno. Santé & Social / BTS : Bâtiment, Electrotechnique et SP3S, CPGE (Classes Préparatoires aux Grandes écoles), PTSI Pphysique, Technologie et Sciences Industrielles), BTS : Maintenance des systèmes (opt A : systèmes de production). CAP : Equipier polyvalent du commerce / BAC PRO : Gestion administration, Métiers du commerce et de la vente (option A et B) / BAC technologique STMG : Métiers de l'accueil, Commerce et de la vente, Gestion systemes d'information, Mercatique (marketing) / Gestion et finance, Ressources humaines et communication / BTS : Gestion de la PME, Support à l'action manageriale, Compta. gestion des organisations, Services Informatiques aux organisations : SLAM, Management commercial opérationnel, Négociation et digitalisation de la relation client / DCG. CPGS ATS.



ZONE URBAINE

● COLLÈGE TAAONE

(Collège, 9840208D)
Adresse : BP 5154 - 98716 PIRAE
Tél.: (+689) 40.50.16.01
Télécopie : (+689) 40.45.29.68
Email : direction@clgtaao.education.pf
Site web : <http://www.education.pf>
(rubrique Les établissements scolaires)
Chef d'Etablissement : Mireille CADOUSTEAU
Chef ets adjoint : Emmanuelle PIIRAI
Régime : demi-pension

Structure Pédagogique

6^e collège, 5^e collège, 4^e collège, 3^e collège,
3^e prépa. métiers.



● ÉCOLE HÔTELIÈRE DE TAHITI TE PAREPARE

(Lycée, 9840268U)
Adresse: BP 13 000 - 98717 Punaauia
Tél.: (+689)40.50.45.50
Télécopie : (+689) 40.50.45.51
Email : direction@lychote.education.pf
Site web : <http://www.education.pf>
(rubrique Les établissements scolaires)
Chef d'Etablissement :
Pepin MOU KAM TSE
Chef ets adjoint : Élise AH YUN
Régime : demi-pension et internat



Structure Pédagogique

CAP : Commercialisation et services en hôtel-café-restaurant, cuisine, ULIS / CS : Employé traiteur, Accueil réception / BACPRO : Commercialisation et services en restauration, cuisine, boulanger pâtissier / BAC technologique : STHR / BTS : Management en hôtellerie restauration, tourisme, MAN hôtellerie / CS : Pâtisserie de boutique / CAP Pâtissier / CS : Sommellerie / CS : Cuisinier en desserts de restaurants / CS : Vendeur Conseil en alimentation / CS : Métiers du bar.

ZONE URBAINE

● COLLÈGE HENRI HIRO

(Collège, 9840233F)

Adresse : BP 60200 - 98702 Faaa

Tél.: (+689) 40.80.34.00

Télécopie : (+689) 40.80.34.05

Email : direction@clgfaaa.education.pf

Site web : <http://www.education.pf>

(rubrique Les établissements scolaires)

Chef d'Etablissement :

Christine GUILLOTS

Chef ets adjoint : Edwin VIRIAMU

Régime : demi-pension

Structure Pédagogique

6è collège, 5è collège, 4è collège,

3è collège, 3è prépa. métiers,

6è SEGPA, 5è SEGPA.



● LYCÉE PROFESSIONNEL DE FAAA

(Lycée Professionnel, 9840267T)

Adresse : BP 6001 - 8702 Faaa

Tél.: (+689) 40.80.32.00

Télécopie : (+689) 40.80.32.01

Email : direction@lprfaaa.education.pf

Site web : <http://www.education.pf>

(rubrique Les établissements scolaires)

Chef d'Etablissement : Bertrand LEFEBVRE

Chef ets adjoint : Ingrid NEVELING

Régime : demi-pension

Structure Pédagogique

CAP : Equipier polyvalent du commerce, Maçon, Menuiserie mobilier et agencement, Réparation des carrosseries , Métallier, Métiers de la mode - vêtement flou, Accompagnement éducatif petite enfance / BAC PRO : Acc. soins et services à la personne, Métiers de la sécurité, Technicien chaudron. indust, Technicien menuisier agencieur, Métiers de la couture et de la confection, Carrossier peintre automobile, Animation enfance et personnes âgées, Métiers du commerce et de la vente (option A), AGORA, Technicien du bâtiment ORGO, Aménagement et finition du bâtiment / BTS Gestion de la PME, Management commercial opérationnel, Management opérationnel de la sécurité / CS : Animation-gestion de projets dans le secteur sportif / CS : Encadrement secteur sportif option activités pour tous. MPS.



CÔTE EST

● COLLÈGE D'ARUE

(Collège, 9840289S)

Adresse : BP 14138 - 98701 Arue

Tél.: (+689) 40.50 04 50 - Télécopie : (+689) 40.45 23 41

Email : direction@clgarue.education.pf

Site web : <http://www.education.pf>

(rubrique Les établissements scolaires)

Chef d'Etablissement : Gregory THOUILLEZ

Chef ets adjoint : Djambae MOISSI

Régime : demi-pension

Structure Pédagogique

6è collège, 5è collège, 4è collège, 3è collège, 3è prép. des métiers, ULIS



CÔTE EST

COLLÈGE DE MAHINA

(Collège, 9840252B)
Adresse : BP 11995 - 98709 Mahina
Tél.: (+689) 40.50.87.60
Télécopie : (+689) 40.83.38.85
Email : direction@clgmahi.education.pf
Site web : <http://www.education.pf>
(rubrique Les établissements scolaires)
Chef d'Etablissement : Patricia LAMAUD
Chef ets adjoint : Vera LACOMBE
Régime : demi-pension



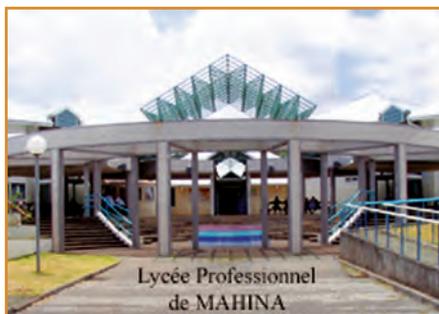
Structure Pédagogique

6^e collège, 5^e collège, 4^e collège, 3^e collège, 3^e prépa. métiers, 5^e SEGPA, 4^e SEGPA.



LYCÉE PROFESSIONNEL DE MAHINA

(Lycée Professionnel, 9840341Y)
Adresse: BP 11983 - 98709 Mahina
Tél.: (+689) 40.50.12.50
Télécopie: (+689) 40.48.24.97
Email : direction@lprmahi.education.pf
Site web : <http://www.education.pf>
(rubrique Les établissements scolaires)
Chef d'Etablissement : Annick MESCOFF
Chef ets adjoint : Jacques GOURC
Régime : demi-pension et internat



Structure Pédagogique

CAP : Accompagnement éducatif petite enfance, Électricien, Installateur sanitaire, Installateur froid climatisation de l'air / BAC PRO : Métiers de la coiffure, Esthétique cosmétique parfumerie, Electrotec. energ. equip.communic , Maintenance des systèmes de production connectés, Cyber sécurité, informatique et réseau, électrotechnique (CIEL), Métiers du froid et des énergies renouvelables, Accueil soins et services à la personne / BTS : Métiers de l'Esthétique cosmétique et de la parfumerie (option A) / BTS : Maintenance des systèmes (opt B : systèmes énergétiques et fluidiques) / BTS : Econ. Sociale et familiale / BAC PRO : Animation enfance et personnes âgées / FCIL : Fibre optique. MPS.

CÔTE EST

● COLLÈGE DE HITIAA

(Collège, 9840352K)

Adresse: BP 11992 - 98709 Mahina

Tél.: (+689) 40.54.74.80

Télécopie : (+689) 40.57.38.39

Email : direction@clghiti.education.pf

Site web : <http://www.education.pf>

(rubrique Les établissements scolaires)

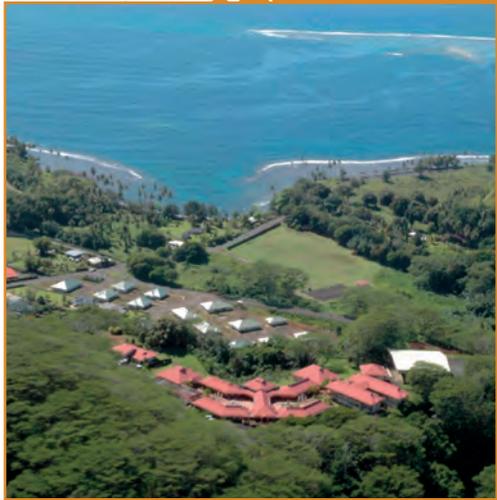
Chef d'Etablissement :

Erika DARTHENAY

Régime : demi-pension

Structure Pédagogique

6^e collège, 5^e collège, 4^e collège, 3^e collège.



ISTHME DE TARAVALO

● COLLEGE DE TARAVALO

(Collège, 9840021A)

Adresse: BP 7005 - 98719 Taravao

Tél.: (+689) 40.54.89.89

Télécopie : (+689) 40.57.27.31

Email : direction@clgtara.education.pf

Site web : <http://www.education.pf>

(rubrique Les établissements scolaires)

Chef d'Etablissement : Jean paul LANDE

Chef ets adjoint : Yannick DERUDDER

Régime : demi-pension

Structure Pédagogique

6^e collège, 5^e collège, 4^e collège,
3^e collège, 3^e prépa. des métiers.



SEGPA DE TARAVALO

(SEGPA, 9840362W) - Adresse : BP 7005 - 97719 Taravao

Téléphone : (+689) 40.54.89.89 - Télécopie : (+689) 40.57.27.31

Email : direction@clgtara.education.pf

Site web : <http://www.education.pf> (rubrique Les établissements scolaires)

Chef d'Etablissement : Jean paul LANDE

Régime : demi-pension

Structure Pédagogique 6^e SEGPA , 5^e SEGPA , 4^e SEGPA, 3^e SEGPA.

LYCÉE POLYVALENT DE TARAFAO

(Lycée, 9840339W)

Adresse: BP 7014 - 98719 Taravao

Tél.: (+689) 40.54.71.71

Télécopie : (+689) 40.57.00.47

Email : direction@lyctara.education.pf

Site web : <http://www.education.pf>

(rubrique Les établissements scolaires)

Chef d'Établissement : Jerome LE GUILLOU

Chef ets adjoint : François RAYMOND

(lycée Professionnel)

+ Chef ets adjoint : Maxime CASSANI

Régime : demi-pension et internat



Structure Pédagogique

BAC général : Hist. Géo GSP, Hum. Litt. ph, SES, LLCE, LLCR tah., Maths, NSI, PC, SVT, SI / BAC technologique : STI2D : Architecture et construction, Système d'information numérique, STMG : Gestion et finances, Ressources humaines et comm. / BTS : Etude et éco de la construction, Gestion de la PME, Conseil et commercialisation de solutions techniques-nautisme (CCST) / CAP : Composites, Plastiques chaudronnés, Production et service en restauration, Métallier, Equipier polyvalent du commerce, Intervention en maintenance technique du bâtiment (IMTB), Agent accompagnant au grand âge / BACPRO : Commerce, AGORA, Maintenance nautique, Technicien bât. : org. réal. gros. ouv., Aménagement finition bâtiment, Techn. Etudes Bat B assist. Archi, Accueil soins et services à la personne, Maintenance des véhicules (option A). MPS.



CÔTE OUEST

● COLLÈGE DE PAPARA

(Collège, 9840022B)

Adresse : BP 12006 - 98764 Papara

Tél.: (+689) 40.54.80.40

Télécopie: (+689) 40.57.33.88

Email : direction@clgpapa.education.pf

Site web : <http://www.education.pf>

(rubrique Les établissements scolaires)

Chef d'Etablissement : Bettina TINORUA

Chef ets adjoint : Philippe CHAUVIN-RICCI

Régime : demi-pension



Structure Pédagogique

6è collège, 5è collège, 4è collège, 3è collège, 6è SEGPA, 5è SEGPA, 4è SEGPA, 3è prépa. métiers.



● LYCÉE POLYVALENT TUANU LE GAYIC

(Lycée, 9840386X)

Adresse : BP 120001 - 98764 Papara

Tél.: (+689) 40.54.76.50

Télécopie : (+689) 40.54.76.54

Email : direction@lycpapa.education.pf

Site web : <http://www.education.pf>

(rubrique Les établissements scolaires)

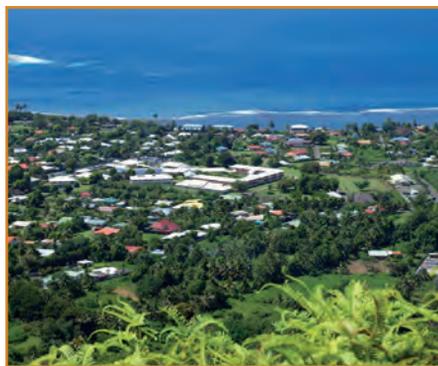
Chef d'Etablissement : Christophe TELLIER

Chef ets adjoint : Christian VONGUES

Régime : demi-pension et internat

Structure Pédagogique

BAC général : Hist. GéO GSP, Hum. Litt. ph, SES, LLCE, LLCR tah., Maths, NSI, PC, SVT, SI / PCL / BTS : Métiers des services liés à l'environnement, transport et prestations logistiques, Electrotechnique / CAP : Production et services en restauration, Electricien / BAC PRO : Métiers de l'électricité et des environnements connectés, AGORA, Transports, Hygiène propreté stérilisation / BAC technologique, STL, STMG Ressources humaines et communications, gestion et finance, mercatique. CPGE Economique er commerciale Option technologique / BTS : Métiers des services liés à l'environnement. FCIL Photovoltaïque. MPS.



CÔTE OUEST

COLLÈGE TERIITUA A TERIIEROOITERAI DE PAEA

(Collège, 9840290T)
Adresse: BP 10392 - 98711 Pajara
Tél.: (+689) 40.50.06.20
Télécopie : (+689) 40.53.11.01
Email : direction@clgpaea.education.pf
Site web : <http://www.education.pf>
(rubrique Les établissements scolaires)
Chef d'Etablissement : Marc André DUMEZ
Chef ets adjoint : Atène LO YOU
Régime : demi-pension

Structure Pédagogique

6è collège, 5è collège, 4è collège, 3è collège, 3è prépa. des métiers.



COLLÈGE DE PUNAAUIA

(Collège, 9840340X)
Adresse : BP 13022 - 98717 Punaauia
Téléphone : (+689)4050.26.88 -
Télécopie 40.45.32.15
Email : direction@clgpuna.education.pf
Site web : <http://www.education.pf>
(rubrique Les établissements scolaires)
Chef d'Etablissement : Maité LEQUERRE
Chef ets adjoint : Alexia MEYNIER DE SALINELLES
Régime : demi-pension

Structure Pédagogique

6è collège, 5è collège, 4è collège, 3è collège, 3è prépa. métiers.



SEGPA DE PUNAAUIA

(SES, 9840344B)
Adresse : BP 13022 - 98717 Punaauia
Tél.: (+689) 40.50.26.88- Télécopie : (+689) 40.45.32.15
Email : direction@clgpuna.education.pf
Site web : <http://www.education.pf> (rubrique Les établissements scolaires)
Chef d'Etablissement : Maité LEQUERRE
Chef ets adjoint : Alexia MEYNIER DE SALINELLES
Régime : demi-pension

Structure Pédagogique 6è SEGPA, 5è SEGPA, 4è SEGPA, 3è SEGPA.

COLLÈGE TINOMANA EBB DE TEVA I UTA

(Collège, 9440410Y)
Adresse : Teva i Uta
Email : direction@clgteva.education.pf
Site web : <http://www.education.pf>
(rubrique Les établissements scolaires)
Chef d'Etablissement : Barbara BELLORGET
Chef ets adjoint : Avariï PUHETINI
Régime : demi-pension

Structure Pédagogique 6ème collège, 5ème collège, 4ème collège, 3ème collège, ULIS.



MOOREA

(ARCHIPEL DE LA SOCIÉTÉ - ILES DU VENT)

COLLÈGE D'AFAREAITU

(Collège, 9840201W)
Adresse : BP 6 - 98728 Afareaitu
Tél.: (+689) 40.55.06.55
Télécopie : (+689) 40.55.06.60
Email : direction@clgafar.education.pf
Site web : <http://www.education.pf>
(rubrique Les établissements scolaires)
Chef d'Etablissement : Chérif TAHRI
Chef ets adjoint : Haamoura TERITEHAU
Régime : demi-pension

Structure Pédagogique

6è collège, 5è collège, 4è collège, 3è collège, 3è prépa. des métiers, 2nde GT.



COLLÈGE DE PAOPAO

(Collège, 9840011P)
Adresse: BP 3 - 98728 Paopao
Tél.: (+689) 40.55.00.65
Télécopie : (+689) 40.56.25.49
Email : direction@clgpaop.education.pf
Site web : <http://www.education.pf>
(rubrique Les établissements scolaires)
Chef d'Etablissement : Jean-Michel HARAN
Chef ets adjoint : Isabelle THOLOZAN
Régime : demi-pension

Structure Pédagogique

6è SEGPA, 5è SEGPA, 4è SEGPA, 3è SEGPA, 6è collège, 5è collège, 4è collège, 3è collège, 3è prépa. des métiers, ULIS.



CETAD DE PAOPAO

(CETAD, 9840368C)
Adresse : BP 3 - 98728 Paopao - Tél.: (+689) 40.55.00.65
Télécopie : (+689) 40.56.25.49
Email : dir_cetad@clgpaop.education.pf
Site web : <http://www.education.pf> (rubrique Les établissements scolaires)
Chef d'Etablissement : Jean-Michel HARAN
Régime : demi-pension

Structure Pédagogique CPAP : petite et moyenne hôtellerie, GEMM.



HUAHINE

(ARCHIPEL DE LA SOCIÉTÉ - ILES SOUS LE VENT)

● COLLÈGE DE HUAHINE

(Collège, 9840025E) Adresse : BP 22 - 98731

Fare

Tél.: (+689) 40.60.67.20

Télécopie : (+689) 40.68.89.22

Email : direction@clghuah.education.pf

Site web : <http://www.education.pf>

(rubrique Les établissements scolaires)

Chef d'Etablissement : Florence BUISSIÈRE

Chef ets adjoint : Agnès DELESTRADE

Régime : demi-pension



Structure Pédagogique

6è collège , 5è collège , 4è collège , 3è collège , 2nde générale et technologique.

RAIATEA

(ARCHIPEL DE LA SOCIÉTÉ - ILES SOUS LE VENT)

● LYCÉE - COLLÈGE D'UTUROA

(Lycée, 984385W) (Collège, 9840001D)

Adresse: BP 2 - 98735 Uturoa

Tél.: (+689) 40.66.06.30

Télécopie : (+689) 40.66.06.28

Email : direction@lycutur.education.pf

Site web : <http://www.education.pf>

(rubrique Les établissements scolaires)

Chef d'Etablissement : Patrice LEROY

Chef ets adjoint : Laurent-Joseph CIMINO

Régime : demi-pension et internat



Structure Pédagogique Lycée

BAC général : Hist. Géo GSP, Hum. Litt. ph, SES, LLCE, LLCR tah., Maths, NSI, PC, SVT / BAC technologique, STMG Ressources humaines et Comm., Gestion & finance, Marketing / BTS Gestion de la PME, BTS Négociation et digitalisation de la relation client.

Structure Pédagogique Collège

6è collège, 5è collège, 4è collège, 3è collège, 3ème Prépa. métiers, MP5.



GOD DE MAUPITI

(GOD; 9840375K)

Adresse : BP 2 - 98735 Uturoa

Tél.: (+689) 40.67.81.40 - Télécopie : (+689) 40.67.81.40

Email : god.maupiti@education.pf

Site web : <http://www.education.pf> (rubrique Les établissements scolaires)

Chef d'Etablissement : Patrice LEROY

Structure Pédagogique 6^e collège, 5^e collège



RAIATEA

(ARCHIPEL DE LA SOCIÉTÉ - ILES SOUS LE VENT)

● COLLÈGE DE FAAROA

(Collège, 9840348F)
Adresse : BP 887 - 98735 Uturoa
Tél.: (+689) 40.60.07.60
Télécopie : (+689) 40.66.24.36
Email : direction@clgfaar.education.pf
Site web : <http://www.education.pf>
(rubrique Les établissements scolaires)
Chef d'Etablissement : Thierry GALLAND
Régime : demi-pension



Structure Pédagogique

ULIS, 6^e collège, 5^e collège, 4^e collège, 3^e collège, ULIS.

CETAD DE FAAROA

(CETAD,9840387Y) Adresse : BP 887-98735 Uturoa
Tél.:(+689) 40.60.07.60 - Télécopie : (+689) 40.66.24.36
Email : dir_cetad@clgfaar.education.pf
Site web : <http://www.education.pf> (rubrique Les établissements scolaires)
Chef d'Etablissement : Thierry GALLAND
Régime : demi-pension

Structure Pédagogique CPAP : PMH, GEMM.

● LYCÉE PROFESSIONNEL HITI-A-TEA DE UTUROA

(Lycée Professionnel, 9840166H) Adresse : BP 46 - 98735 Uturoa
Tél.: (+689) 40.60.02.22 - Télécopie : (+689) 40.66.27.02
Email : direction@lprutur.education.pf
Site web : <http://www.education.pf>
(rubrique Les établissements scolaires)
Chef d'Etablissement : Julien GUILLOUX
Chef d'Etablissement adjoint : Sandra FAUA MAHAI
Régime : demi-pension et internat



Structure Pédagogique CAP : Equipier polyvalent du commerce, CAP : Accompagnement éducatif petite enfance, Maintenance nautique, Menuisier fabricant / BAC PRO : Maintenance nautique, Métiers de l'accueil, AGORA, Accueil soins et services à la personne, Technicien menuisier agenceur, Ouv. Bat. : Métallerie, CAP Maintenance des véhicules (option voitures partic.) Installateur en froid et conditionnement d'air. FCIL Entrepreneuriat, FCIL Maintenance de matériels d'espaces vert, FCIL Soudure inox, aluminium, polisseur. MPS.

TAHAA

(ARCHIPEL DE LA SOCIÉTÉ - ILES SOUS LE VENT)

● COLLÈGE DE TAHAA

(Collège, 9840234G)
Adresse : BP 101 - 98734 Haamene
Tél.: (+689) 40.60.80.00
Télécopie : (+689) 40.65.67.08
Email : direction@clgtaha.education.pf
Site web : <http://www.education.pf>
(rubrique Les établissements scolaires)
Chef d'Etablissement : Céline DALBERA
Régime : demi-pension



Structure Pédagogique 6^e collège, 5^e collège, 4^e collège, 3^e collège.

BORA BORA

(ARCHIPEL DE LA SOCIÉTÉ - ILES SOUS LE VENT)

● LYCÉE POLYVALENT IHI-TEA NO VAVAU DE BORA BORA

(Collège, 9840024D)
Adresse : BP 151 - 98730 Vaitape
Tél.: (+689) 40.60.57.00
Télécopie : (+689) 40.67.78.30
Email : direction@lycbora.education.pf
Site web : <http://www.education.pf>
(rubrique Les établissements scolaires)
Chef d'Etablissement : Denis FERAULT
Chef d'Etablissement adjoint : Marion JOBARD
Régime : demi-pension

Structure Pédagogique

6^e collège, 5^e collège, 4^e collège, 3^e collège, 3^e prépa. métiers, 2nde GT.
BAC général : Hist. Géog GSP, Hum. Litt. ph, LLCE, LLCR tah., Maths, NSI, PC, SVT. Module MPS.



CETAD-SEP DE BORA BORA

(CETAD, 9840365Z)
Adresse : BP 151 - 98730 Vaitape
Tél.: (+689) 40.60.57.04 - Télécopie : (+689) 40.67.78.30
Email : dir_cetad@lycbora.education.pf
Site web : <http://www.education.pf> (rubrique Les établissements scolaires)
Chef d'Etablissement : Denis FERAULT
Régime : demi-pension

Structure Pédagogique

BAC PRO cuisine, BAC PRO Commercial et Service en restauration, CPAP PMH et PB.
CS : Cuisinier en dessert de restauration.

RANGIROA (ARCHIPEL DES TUAMOTU)

COLLÈGE DE RANGIROA

(Collège, 9840332N)

Adresse : BP 195 - 98775 Avatoru

Tél.: (+689) 40.93.13.40

Télécopie : (+689) 40.96.05.44

Email : direction@clgrang.education.pf

Site web : <http://www.education.pf>

(rubrique Les établissements scolaires)

Chef d'Établissement : Carole LAURENT-PATRICE

Chef ets adjoint : Loeva LE CABALLEC

Régime : demi-pension et internat



Structure Pédagogique

6^e collège, 5^e collège, 4^e collège, 3^e collège, 3^e prépa. métiers, 2nde GT.

CETAD DE RANGIROA (CETAD, 9840369D) Adresse : BP 195 - 98775 Avatoru

Tél.: (+689)40.96.74.02 - Télécopie : (+689)40.96.05.44 - Email : dir_cetad@clgrang.education.pf

Site web : <http://www.education.pf> (rubrique Les établissements scolaires)

Chef d'Établissement : Carole LAURENT-PATRICE

Régime : demi-pension et internat

Structure Pédagogique CPAP : PMH, GEMM.



Atoll de Rangiroa

● COLLÈGE DE HAO

(Collège, 9840360U) Adresse : BP 62 - 98767 Otepa
Tél.: (+689) 40.97.02.99
Télécopie : (+689) 40.97.04.51
Email : direction@clghao.education.pf
Site web : <http://www.education.pf>
(rubrique Les établissements scolaires)
Chef d'Etablissement : Hervé VIVIER
Régime : demi-pension et internat



Structure Pédagogique 6^e collège, 5^e collège, 4^e collège, 3^e collège.

CETAD DE HAO

(CETAD, 9840388Z) Adresse : BP 62 - 98767 Hao
Tél.: (+689) 40.97.02.99 - Télécopie : (+689)40. 97.04.51 - Email : dir_cetad@clghao.education.pf
Site web : <http://www.education.pf> (rubrique Les établissements scolaires)
Chef d'Etablissement : Hervé VIVIER
Régime : demi-pension et internat

Structure Pédagogique CPAP : PMH et GEMM.

MAKEMO (ARCHIPEL DES TUAMOTU)

● COLLÈGE DE MAKEMO

(Collège, 9840401N) Adresse : BP 10 - Pouheva
Tél.: (+689) 40.98.03.09 - Télécopie : (+689)40.98.02.09
Email : direction@clgmake.education.pf
Site web : <http://www.education.pf> (rubrique Les établissements scolaires)
Chef d'Etablissement : Nati PITA
Régime : Demi-pension et Internat

Structure Pédagogique

6^e collège, 5^e collège, 4^e collège, 3^e collège.



NUKU-HIVA (ARCHIPEL DES MARQUISES)

COLLÈGE DE TAIORAE

(Collège, 9840013S)

Adresse : BP 17 - 98742 Nuku-Hiva

Tél.: (+689) 40.92.03.83 - Télécopie :

(+689)40.92.07.98

Email : direction@clgtaio.education.pf

Site web : <http://www.education.pf>

(rubrique Les établissements scolaires)

Chef d'Etablissement : Xuan LE THI

Régime : demi-pension et internat

Structure Pédagogique

6è collège , 5è collège , 4è collège , 3è collège ,

2nde Générale et Technologie.



CETAD DE TAIORAE

(CETAD, 9840370E)

Adresse : BP 17 - 98742 Nuku-hiva Tél.: (+689) 40.92.04.67 - Télécopie : (+689) 40.92.07.98

Email: dir_cetad@clgtaio.education.pf - Site web: <http://www.education.pf> (rubrique Les établissements scolaires) Chef d'Etablissement : Xuan LE THI

Régime: demi-pension et internat

Structure Pédagogique CPAP : PMH, GEMM, CPMA : Sculpture sur bois.

HIVA-OA (ARCHIPEL DES MARQUISES)

COLLÈGE - LYCÉE D'ATUONA

(Collège, 9840400M) (Lycée, 9840396H)

Adresse : BP 33 - 98741 Atuona

Tél.: (+689) 40.91.70.70

Télécopie : (+689) 40.92.75.52

Email : direction@clgtauo.education.pf

Site web : <http://www.education.pf>

(rubrique Les établissements scolaires)

Chef d'Etablissement : Emmanuelle DUBOIS

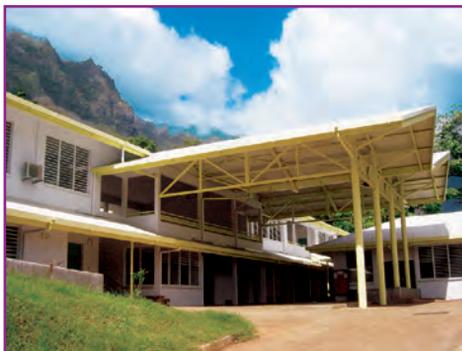
Régime : demi-pension et internat

Structure Pédagogique Collège

6è collège , 5è collège , 4è collège , 3è collège.

Structure Pédagogique Lycée professionnel

BAC PRO : AGORA.



UA-POU (ARCHIPEL DES MARQUISES)

COLLÈGE DE UA-POU

“TERRE DES HOMMES”

(Collège, 9840203Y)

Adresse: BP 9 - 98745 Hakahau

Tél.: (+689) 40.92.53.83

Télécopie : (+689) 40.92.51.78

Email : direction@clguapo.education.pf

Site web : <http://www.education.pf>

(rubrique Les établissements scolaires)

Chef d'Etablissement : Hervé AUGIER

Régime : demi-pension et internat

Structure Pédagogique

6è collège , 5è collège , 4è collège , 3è collège.

CETAD DE UA-POU

(CETAD, 9840371F)

Adresse: BP 9 - 98745 Hakahau

Tél.: (+689) 40.92.53.83 - Télécopie: (+689) 40.92.51.78

Structure Pédagogique

6è collège , 5è collège , 4è collège , 3è collège .

Email: dir_cetad@clguapo.education.pf

Site web: <http://www.education.pf> (rubrique Les établissements scolaires)

Chef d'Etablissement : Hervé AUGIER

Régime: demi-pension

Structure Pédagogique CPAP : PMH, PB.



RURUTU

(ARCHIPEL DES AUSTRALES)

● COLLÈGE DE RURUTU MOERAI

(Collège, 9840265R)
Adresse : BP 52 - 98753 Moerai
Tél.: (+689) 40.93.03.00
Télécopie : (+689) 40.94.06.06
Email : direction@clgruru.education.pf
Site web : <http://www.education.pf>
(rubrique Les établissements scolaires)
Chef d'Etablissement : Corinne NAVARO
Régime : demi-pension et internat



Structure Pédagogique

6è collège, 5è collège, 4è collège, 3è collège.

TUBUAI

(ARCHIPEL DES AUSTRALES)

● COLLÈGE DE MATAURA

(Collège, 9840012R)
Adresse : BP 74 - 98754 Tubuai
Tél.: (+689) 40.93.23.93
Télécopie : (+689) 40.95.05.58
Email : direction@clgmata.education.pf
Site web : <http://www.education.pf>
(rubrique Les établissements scolaires)
Chef d'Etablissement : Willy VAIHO
Régime : demi-pension et internat



Structure Pédagogique

6è collège , 5è collège , 4è collège , 3è collège.

CETAD DE MATAURA

(CETAD, 9840366A)
Adresse : BP 74 - 98754 Tubuai Tél.: (+689) 40.93.23.93
Email : dir_cetad@clgmata.education.pf
Site web : <http://www.education.pf> (rubrique Les établissements scolaires)
Chef d'Etablissement : Willy VAIHO
Régime : demi-pension et internat

Structure Pédagogique CPAP : PMH, GEMM.



Déménagements Internationaux
Records Management
Relocation

You deserve the best



AGS, expert mondial du déménagement, de la relocation et de l'archivage, vous accompagne partout dans le monde.



• Déménagements Internationaux



• Records Management



• Relocation

AGS TAHITI

T. +689 87 29 97 03 | E. guillaume.tavernier@ags-globalsolutions.com



www.ags-globalsolutions.com



Île de Raivavae

RAHUI

Espèces marines et d'eau douce réglementées en Polynésie française

POURQUOI UNE RÉGLEMENTATION ?

Nos lagons abritent des ressources alimentaires très importantes pour la population. Toutefois, certaines espèces sont plus recherchées et donc plus menacées. Le Rahui a été mis en place pour les protéger afin qu'elles ne disparaissent pas. Il faut penser à nos enfants et aux générations futures afin qu'eux aussi puissent profiter de ces richesses que nous offre la mer.

POURQUOI UNE TAILLE MINIMALE DES PRISES ?

Chaque organisme naît, croît, se reproduit et meurt : c'est le cycle de la vie. Avant de pouvoir se reproduire, il lui faut atteindre un certain âge et donc une certaine taille. Ne pas capturer les individus en dessous de cette taille permet aux populations de se régénérer. La taille minimale indiquée, variable selon l'espèce, correspond à la taille qui permettra aux individus de se reproduire au moins une fois dans sa vie.

POURQUOI UNE INTERDICTION SUR LES CRUSTACÉS QUI PORTENT DES ŒUFS ?

Les femelles de certains crustacés ont la particularité de porter des milliers d'œufs fécondés sous leur abdomen et sont ainsi facilement décelées. En relâchant ces individus, on leur permet de pondre et ainsi de libérer les larves qui vont pouvoir régénérer la population.

DÉFINITIONS

TAPU

- Durant cette période, la pêche, le transport, la détention, la commercialisation et la consommation sont interdits.

TAPU PERMANENT

- Pour les crustacés femelles qui portent des œufs : les langoustes, les cigales de mer, les squilles, les crabes verts et les chevrettes. (taille, œufs).

RAHUI

- Durant cette période l'exploitation est autorisée sous certaines conditions (taille, œufs).



Il est interdit de pêcher, détenir, transporter, commercialiser et consommer le crabe vert, la cigale de mer et la squille, de novembre à janvier, la chevrette et la perche, de novembre à février et la langouste de février à avril.

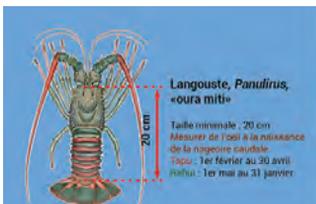
En cas d'infraction, le contrevenant s'expose à :

- une contravention de 5^{ème} classe,
- un emprisonnement de 2 à 6 mois,
- une amende de 150 000 à 300 000 Fcfp,
- la saisie et la confiscation des produits pêchés, transportés, détenus et commercialisés en infraction.

Sous réserve d'une homologation par la loi, la peine complémentaire suivante, pourra être appliquée aux auteurs des infractions : saisie et confiscation du matériel de pêche et des embarcations. Selon qu'ils sont prohibés ou non les engins de pêche sont détruits ou vendus.

RÈGLEMENTATION

Délibération n° 88-184 AT du 8 décembre 1988, modifiée, relative à la protection de certaines espèces animales marines et d'eau douce du patrimoine naturel polynésien.

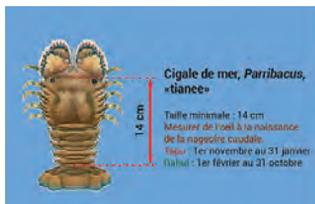


Langouste, *Panulirus*, «oura miti»

Taille minimale : 20 cm
Mesurer de l'œil à la naissance de la nageoire caudale.
Tapaï : 1er février au 30 avril
Rahui : 1er mai au 31 janvier



Langouste
OURA MITI



Cigale de mer, *Parribacus*, «tiane»

Taille minimale : 14 cm
Mesurer de l'œil à la naissance de la nageoire caudale.
Tapaï : 1er novembre au 31 janvier
Rahui : 1er février au 31 octobre



Cigale de mer
Squille
OURA TIANEE
VARO

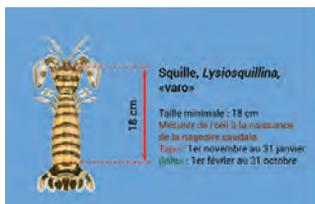


Crabe vert, *Scylla serrata*, «upai»

Taille minimale : 12 cm
Mesurer dans la plus grande largeur.
Tapaï : 1er novembre au 31 janvier
Rahui : 1er février au 31 octobre



Crabe vert
Cigale de mer
Squille
OURA TIANEE
VARO



Squille, *Lysoa squillina*, «varo»

Taille minimale : 18 cm
Mesurer de l'œil à la naissance de la nageoire caudale.
Tapaï : 1er novembre au 31 janvier
Rahui : 1er février au 31 octobre



Crabe vert
Cigale de mer
Squille
OURA TIANEE
VARO



Poisson de rivière, *Kuhlia malo*, «nato»

Taille minimale : 12 cm
Mesurer de l'œil à la naissance de la nageoire caudale.
Tapaï : 1er novembre au 29 février
Rahui : 1er mars au 31 octobre



Poisson de rivière
Chevrette
OURA PAPE



Chevrette, *Macrobrachium*, «oura pape»

Taille minimale : 6 cm
Mesurer de l'œil à la naissance de la nageoire caudale.
Tapaï : 1er novembre au 29 février
Rahui : 1er mars au 31 octobre



Poisson de rivière
Chevrette
OURA PAPE



Burgau, *Turbo marmoratus*, «maca taratoni»

Taille : entre 16 et 18 cm
Mesurer dans son plus grand diamètre.
Uniquement dans le cadre d'une ouverture de pêche

Sont interdits, quelle que soit la période et quel qu'en soit le procédé, sur toute l'étendue du territoire, la pêche, le transport, la détention et la commercialisation.



Troca, *Rochia nilotica*

Taille : entre 8 et 11 cm
Mesurer dans sa plus grande largeur.

La pêche est soumise à l'obtention d'une autorisation délivrée par le Conseil des ministres.

Sont interdits, quelle que soit la période et quel qu'en soit le procédé, sur toute l'étendue du territoire, la pêche, le transport, la détention, la commercialisation et la consommation.



Bénéitier, *Tridacna*, «pahua»

Taille minimale : 12 cm
Mesurer dans sa plus grande longueur.

Sont interdits, quelle que soit la période et sur toute l'étendue du territoire, la détention et la commercialisation et la consommation des bénéitiers dont la taille est inférieure à 12 cm.

Pour le Troca et le Burgau : Exploitation strictement interdite sauf dans le cadre d'une exploitation organisée (Ouverture de la pêche) par le comité de surveillance de la commune, mais la période, le quota, les tailles ainsi que les modalités de commercialisation sont fixés préalablement par un arrêté en Conseil des Ministres.



Illustration : Rachel O'Shea et Hazel Adams ©CPS et DRM

DIRECTION DES RESSOURCES MARINES
PU FA'AHOTU MOANA

GESTION DURABLE DE LA PÊCHE

GESTION DURABLE DE LA PÉRI-CULTURE

GESTION DURABLE DE L'AQUACULTURE

ENSEMBLE, ŒUVRONS POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE NOS RESSOURCES



B.P. 20 - 98713 Papeete,
Tahiti, Fare Ute
Immeuble Le Caill 2^e étage



Tél. : (689) 40 50 25 50
Fax : (689) 40 43 49 79



Mail : secretariat.dr@administration.gov.pf
Site : www.ressources-marines.gov.pf
Facebook : @ressourcesmarines



Lundi à Jeudi 7h30-15h30
Vendredi 7h30-14h30

QU'EST-CE QUE LE GREPFOC ?

LE GREPFOC VOUS ACCOMPAGNE DANS TOUS VOS PROJETS

La formation continue pour tous, partout en Polynésie française

Le GREP.FO.C est un EPIC (Établissement Public Industriel et Commercial) qui dépend du ministère de l'Éducation et dont la mission est de répondre aux besoins de formations d'adultes sur l'ensemble du territoire de la Polynésie Française.

A cette fin, le GREP.FO.C regroupe les établissements publics d'enseignement secondaires de l'Éducation. Il mobilise leurs potentiels et leurs moyens humains et matériels (locaux, équipements) pour réaliser des prestations de formation continue en direction des adultes.

Avec ses 35 lieux de formation répartis sur toute la Polynésie française, le GREP.FO.C constitue un réseau de proximité particulièrement dense, offrant un éventail de formations très large. Cette proximité n'est pas seulement géographique, elle se mesure également à la capacité du GREP.FO.C à s'adapter aux attentes de ses commanditaires : PME/PMI, grandes entreprises, administrations, hôtels, services, associations, particuliers.

Le GREP.FO.C propose des solutions efficaces et adaptées aux besoins des entreprises, administrations et particuliers.

VOUS AVEZ UN PROJET PROFESSIONNEL

VOUS RECHERCHEZ UNE FORMATION RECONNUE

VOUS SOUHAITEZ AMÉLIORER L'EFFICACITÉ DE L'ORGANISATION

VOUS PRÉVOYEZ DE RENFORCER LA PERFORMANCE DE VOS ÉQUIPES

Le GREP.FO.C votre partenaire formation à Tahiti et dans les îles propose des :

- Audits,
- Conseils,
- Ingénierie de formation,
- Accompagnement personnalisé,
- Elaboration de plan de formation,
- Formations qualifiantes,
- Formation préparant à un diplôme,
- Préparations aux concours,
- Perfectionnements techniques.

Les principaux domaines de formation sont :

- Hôtellerie, restauration, tourisme,
- Tertiaire : bureautique, comptabilité, informatique,
- Industriel, mécanique, électricité, automobile,
- Bâtiment,
- Santé,
- Sanitaire et social,
- Esthétique, coiffure,
- Formations générales et langues,
- Autres nous consulter.

Présence du GREP.FO.C dans les archipels :

Le partenariat avec les 35 établissements permet au GREP.FO.C d'être présent sur toute la Polynésie française. Le GREP.FO.C constitue un réseau de proximité particulièrement dense, offrant un éventail de formations très large. Cette proximité n'est pas seulement géographique, elle se mesure également à la capacité du GREP.FO.C à s'adapter aux attentes de ses commanditaires : PME/PMI, grandes entreprises, administrations, hôtels, services, associations, particuliers.

☎ 40 500 640

✉ formation@grepfoc.pf

🌐 www.grepfoc.pf

📍 Près du lycée du Diadème Pirae
BP 51 122 / 98 716 Pirae
Polynésie Française

HORAIRES D'OUVERTURE

du lundi au vendredi
de 08h00 à 12h00
après-midi
sur rendez-vous

@GREPFOC



CNED Centre National d'Enseignement à Distance

L'antenne du CNED a été créée en août 1990. Elle accueille et renseigne les usagers sur les formations du CNED.

Les enseignements par correspondance du CNED couvrent un éventail très large, allant de la Petite Section Maternelle aux études supérieures en passant par des formations professionnelles, préparation au concours, culture générale.

SCOLAIRE : École, Collège, Lycée Général, Professionnel, Technologique

ÉTUDIANT : BTS, Préparation au concours d'entrée en écoles (grandes écoles, santé-social), Licence, Master, D.U, préparation aux concours de personnel enseignant (CAPES, Agrégation...)

VIE ACTIVE : Licence, Master, D.U, Concours enseignants, Concours de la Fonction publique, Remise à niveau, Formation professionnelle commerce, marketing, comptabilité, petite enfance, esthétique, santé, hôtellerie restauration, Gestion, Droit, langues étrangères...

Le Département de l'Orientation et de l'Insertion (DOI) de la DGEE assure la demande d'inscription aux formations du CNED en Classe Complète Réglementé à destination des - 16 ans : www.education.pf/lorientation/le-cned/

Pour les informations non réglementées (+16 ans), connectez-vous directement sur www.cned.fr

CONTACT :

Secrétariat du DOI : 40 46 29 58

doi@education.pf



UNIVERSITÉ DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

Campus d'Outumaoro - Punaauia
 BP 6570 - 98 702 TAHITI-POLYNESIE FRANCAISE
 Tél : (689) 40 803 803 Fax : (689) 40 803 804
 E-Mail : courrier@upf.pf, Site internet : http://www.upf.pf

Président de l'Université de la Polynésie française :
 Patrick CAPOLSINI, mail : president@upf.pf

L'UPF offre au titre de l'année 2024-2025 les formations ci-après :

Département DROIT, ÉCONOMIE, GESTION

Directeur de département : Jean-Baptiste VILA,
 directeur-deg@upf.pf

- 2 BUT (Bachelor universitaire technologique en trois ans)
 - Gestion Administrative et Commerciale des Organisations (GACO)
 - Techniques de Commercialisation (TC)
- 3 licences (2 parcours)
 - Mention droit
 - parcours droit général
 - parcours droit excellence
 - Mention économie et gestion
 - Mention administration publique (L3 uniquement)
- 2 licences professionnelles (en alternance)
 - Mention « métiers du tourisme et des loisirs »,
 - parcours « Management et gestion des organisations hôtelières et d'évènementiel en Polynésie française ».
- 4 masters
 - Mention droit privé, parcours droit des affaires (M1 et M2)
 - Mention droit public, parcours droit public et du numérique (M1 et M2)
 - Mention management et commerce international (M1 et M2)
 - Mention comptabilité, contrôle, audit (ouverture 1 an sur 2)

Département LETTRES, LANGUES, SCIENCES HUMAINES

Directeur de département : Gerbert BOUYSSOU,
 directeur-llsh@upf.pf

- 5 licences (6 parcours)
 - Mention géographie et aménagement
 - Mention histoire
 - parcours langues étrangères appliquées
 - parcours anglais et espagnol
 - parcours anglais et mandarin
 - Mention langues, littératures et civilisations étrangères et régionales
 - parcours anglais
 - parcours langues polynésiennes
 - parcours langues polynésiennes parcours préparatoire au professorat des écoles (PPPE)
 - Mention lettres,
 - parcours lettres et arts
- 1 master (recherche)
 - Mention Etudes culturelles
 - parcours langues, cultures et sociétés en Océanie

Département SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTÉ

Directeur de département : Gaetan BISSON,
 directeur-sts@upf.pf

• Cycle Universitaire de Préparation aux Grandes Ecoles Scientifiques

- parcours mathématiques-physique
- 4 licences (8 parcours)
 - Mention mathématiques (parcours Risques en L3)
 - Mention informatique
 - Mention sciences pour l'ingénieur, parcours Sciences et techniques durables
 - Mention sciences de la transition écologique et sociétale, parcours Transitions en milieux multi-insulaires
 - Mention sciences de la vie, avec en L1
 - parcours sciences de la vie
 - parcours sciences de la vie, accès santé
 - avec en L3 :
 - parcours biologie
 - parcours chimie
 - parcours environnement
- 1 licence professionnelle
 - Mention maîtrise de l'énergie, électricité, développement durable, parcours énergies renouvelables et maîtrise d'énergie (ERME)
- 2 masters
 - Mention Sciences de l'Univers, Environnement, Ecologie, parcours environnement insulaire océanien (M1 à Sorbonne Université, M2 à l'UPF)
 - Mention Energie parcours Gestion des énergies en milieu insulaire et tropical (M1 à l'Université de Franche Comté, M2 à l'UPF)

Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation (INSPÉ)

Directeur de l'INSPÉ : Jean CHAUMINE,
 secretariat-inspe@upf.pf, Tél. : 40.86.64.92

RESPONSABILITES PEDAGOGIQUES (2025-2026)			
Mention de master	REP	Parcours	BP
1er degré PE	Jean CHALIMINE	M1 MEEF1 PE	Himana LYVINE
		M2 MEEF3 PE	Anita YU
		T0 1er degré	Heidi BRINGOLD-SAUVAGEOT
2nd degré PLC	Zebra GABILLON	M1 MEEF2 PLC	Justine Marie RAVIER
		M2 MEEF3 PLC Anglais	Zebra GABILLON
		M2 MEEF2 PLC Histoire-Géographie	Gerbert BOUYSSOU
		M2 MEEF2 PLC Lettres	Carole ATEM
		M2 MEEF2 PLC Tahitiens-Lettres	Tony TOOMARU
		T0 2nd degré	Haba MIEËSIE
MEEF 3 EE		M1 MEEF 3	Stéphane BRAUARD
MEEF 4 PIF ACCEP		M1 MEEF 4	Glenda REA



DU PARÉO (PASSEPORT POUR RÉUSSIR ET S'ORIENTER)

FORMATION CONTINUE

Formations donnant accès à l'université

- Certificat de capacité en droit 1ère et 2ème années
- Diplôme d'accès aux études universitaires (D.A.E.U.)
- Mention Lettres (disponible en présentiel ou en distanciel)

Formations en droit

- Licence d'administration publique (L3)
- Diplôme d'université « Criminologie »
- Diplôme d'université « Droit maritime et droit de la mer »
- Diplôme d'université « Généalogiste successoral »
- Diplôme d'université de « Médiations »
- Diplôme d'université de « Justice pénale »
- Certificat d'université « Droit fiscal polynésien »
- Préparation aux concours administratifs de catégorie A et B
- Préparation à l'examen d'entrée en centre régional de formation des avocats
- Préparation à la Licence d'Administration Publique

Formations en économie-gestion

- Diplôme d'université « Management et transformation par l'innovation »
- Diplôme d'université « Droit et techniques de l'immobilier »
- Diplôme d'université "Devenir manager d'une équipe"
- Diplôme d'université « Gestion des ressources humaines »
- Certificat d'université "Comptabilité des entreprises privées en Polynésie française" (module d'initiation à la comptabilité d'entreprise et module d'apprentissage sur logiciel SAGE)
- Certificat d'université « Comptabilité approfondie des entreprises »
- Certificat d'université « Initiation à la pratique de la fiscalité »
- Certificat d'université "Formateur d'adultes"

Formations en langues, culture et sciences humaines

- Certificat d'université "Langue tahitienne et sensibilisation à la culture polynésienne" (3 niveaux)

Formations en sciences, santé et technologies

- Diplôme d'université « Guide accompagnateur touristique »
- Diplôme d'université « Initiation à la psychologie et aux psychothérapies »
- Diplôme d'université "Les bases du métier de journaliste"
- Diplôme d'université « Soins palliatifs »
- Diplôme d'Etat d'Ingénierie Sociale (DEIS)
- Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Encadrement et de Responsable d'Unité d'Intervention Sociale (CAFERUIS)
- Certificat National de Compétence « Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs » (CNC MJPM)
- Formation « Aromathérapie »

Cette liste n'est pas exhaustive, la formation continue propose également des formations courtes, stages, colloques et séminaires.

Pour de plus amples informations, demander le catalogue auprès du service de formation.



PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'INSPÉ

Résultat d'une collaboration tripartite entre l'Université de la Polynésie française, le Vice-Rectorat et le Ministère de l'éducation et de l'enseignement supérieur de Polynésie française, l'INSPÉ (Institut national supérieur du professorat et de l'éducation) de la Polynésie française a pour vocation de renouveler la formation professionnelle pour les métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation.

Elle prépare notamment aux concours de recrutement de professeurs du premier degré (professorat des écoles), du second degré (professorat des lycées et des collèges, en alternance, CAPES d'anglais, histoire-géographie, lettres, mathématiques et tahitien-lettres) et de conseillers principaux d'éducation (CPE) dans le cadre des masters MEEF (Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation).

Dans la continuité, pour les lauréats des concours, l'INSPÉ organise et assure les actions de formation initiale des fonctionnaires-stagiaires pendant l'année de stage dite année T0.

Cet institut est également ouvert aux étudiants souhaitant exercer d'autres métiers de la formation et de l'éducation (master MEEF 4, parcours « MSC : Médiation scientifique et culturelle ») ou dans le domaine culturel (master MEEF4 PIF, parcours « ACPEP : Art, culture, patrimoine et environnement polynésiens »).

L'INSPÉ participe également à la formation continuée des enseignants néo-titulaires 1^{er} et 2nd degrés.

Contacts :

INSPÉ de la Polynésie française

BP 6570 - 98702 FAA'A

Tél : 40 866 492

secretariat-inspe@upf.pf

- Jean CHAUMINE, directeur de l'INSPÉ
- Anita YU, adjointe au directeur de l'INSPÉ
- Marie-Pierre GAYA, responsable administrative et financière
- Nuiova HASCOËT, secrétariat de direction et accueil
- Elisabeth KIIHAPAA, gestionnaire de scolarité
- Mélanie PEROLINI, gestionnaire des stages
- Moroni FIRUU, gestionnaire de scolarité
- Miranda UTIA, gestionnaire de scolarité

POUR UNE JOURNÉE



L'ÉDUCATION EN POLYNÉSIE

Prends soin de toi !

'A aupuru la oe !

***POUR UNE BONNE JOURNÉE**



LES FORMATIONS

PREMIER DEGRÉ : Formation aux métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation du premier degré (MEEF 1)

Master 1 MEEF1

Cette première année permet de préparer le concours de recrutement professeur des écoles dans le cadre d'une première année de master qui associe des unités d'enseignement à valider et des stages d'observation et de pratique accompagnée dans les écoles.

Master 2 MEEF1

Professorat du 1er Degré

L'année de formation professionnelle des professeurs des écoles stagiaires du corps de l'Etat créé pour la Polynésie française.

Le parcours professorat du 1er Degré prévoit la validation d'un Master 2. Il articule des unités d'enseignements à valider (disciplinaires et didactiques, mais aussi en pédagogie et en sciences humaines et sociales) et une année de stage ou le professeur des écoles stagiaire effectue un service d'enseignements à mi-temps dans une école.

SECOND DEGRÉ. Formation aux métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation du second degré (Master MEEF2).

Master 1 MEEF2

Cette première année permet de valider un master 1 et de préparer le CAPES : elle articule des unités d'enseignement à valider (disciplinaires et didactiques, mais aussi en pédagogie et en sciences humaines et sociales) et des stages d'observation et de pratique accompagnée dans les établissements.

L'ouverture des disciplines se fait par alternance. Disciplines prévues à l'ouverture pour la rentrée 2016 : Lettres, Tahitien, Anglais.

Master 2 MEEF2 Professorat du 2nd Degré

Les inscrits ont un statut d'étudiants fonctionnaire-stagiaires

- Le parcours professorat (Master 2 MEEF2 P2D) prévoit la validation d'un master 2. Il

articule des unités d'enseignement à valider (disciplinaires et didactiques, mais aussi en pédagogie et en sciences humaines et sociales) et une année de stage où le professeur stagiaire effectue un service d'enseignement à mi-temps en établissement.

- D'autres parcours de formation professionnelle sont prévus en fonction du concours et du diplôme obtenus, ou de l'expérience professionnelle.

Master 2 MEEF 4 Mention Pratiques et Ingénierie de la formation, Parcours Métiers de la formation, de la Médiation et de la Culture.

Cette formation s'adresse à des étudiants et à des professionnels désirant se former aux métiers de la formation, de la médiation et de la culture à destination d'un public adolescent ou adulte. Elle permet d'obtenir un master 2 qui comprend la validation d'unités d'enseignement et la réalisation de stages dans des organismes liés à la formation, à la médiation et à la culture.

Pour plus d'information sur le contenu pédagogique des différents parcours : voir le livret de l'INSPE et la rubrique INSPE, sur le site UPF.

Le plan de formation continue sera consultable début août, à l'adresse suivante www.education.pf/paf. La période d'inscription aux différentes actions de formation sera possible jusqu'à la fin août,



STENDEV

**Quand y'a pas
de limites**

y'a Vinibox 4G

ILLIMITÉ* et INSTANTANÉ ! dès 8 900^f/mois

Envie de surfer sans compter ? Choisissez Vinibox 4G : installation rapide et sans raccordement, partout en Polynésie* !

Vinibox 4G	Vinibox 4G	Vinibox 4G	Vinibox 4G	Vinibox 4G
30 Go	60 Go	100 Go	200 Go	Illimité**
1 500 F	3 500 F	4 500 F	7 900 F	À partir de 8 900 F
Jusqu'à ↓ 10 Mb/s ↑ 2 Mb/s			Jusqu'à ↓ 20 Mb/s ↑ 10 Mb/s	

* Conditions de l'offre et carte de couverture sur www.vini.pf

** Oltre limite à 400 Go/mois. Une fois ce quota atteint, le débit sera réduit à 3 Mb/s (download) et 1 Mb/s (upload).

Partageons l'innovation

VOTRE MISE EN ROUTE

Le Vice-rectorat de Polynésie française vous donnera des instructions précises pour votre mise en route. Sous réserve de remplir les conditions fixées par le décret n°98-844 du 22 septembre 1998 et notamment de durée de service d'au moins cinq années, vous avez droit à la prise en charge des frais de changement de résidence :

- les frais de transport des personnes (fonctionnaire et membres de sa famille) par la voie la plus directe et la plus économique limité à 80% du montant des sommes engagées.
- l'indemnité forfaitaire de transport de bagages (agent logé) ou de changement de résidence (agent non logé).

VOS DOCUMENTS NÉCESSAIRES

- Passeport autorisant un transit aux Etats-Unis en cours de validité (ainsi que de chaque membre de la famille)
- Remplir impérativement l'ESTA sur <https://esta.cbp.dhs.gov> avant le voyage afin de recevoir une autorisation de voyage (Formalités d'entrée aux Etats-Unis / Passeport / Visa).
- Arrêté d'affectation en Polynésie française
- Certificat de cessation de paiement arrêté à la veille de l'embarquement (à défaut, dernier bulletin de salaire)
- Billet d'avion et carte d'embarquement pour attester de la date d'arrivée à TAHITI (ainsi que de chaque membre de la famille)
- Justificatifs conjoint (livret de famille, contrat de PACS, certificat de concubinage)
- Justificatifs enfant (livret de famille, copie de jugement de garde, d'adoption)
- Justificatifs professionnels (arrêté de titularisation, fiche de synthèse, titres, diplômes ...)

VOTRE ARRIVÉE SUR LE TERRITOIRE

I – Recommandations douanières

A l'exclusion des effets personnels usagés, tout le matériel introduit sur le territoire est soumis à une taxe d'entrée à acquitter immédiatement en Francs FCP (en particulier appareils photos, audio visuel ...) excepté si vous apportez la preuve, au moyen de factures qu'il a été acquis plus de 6 mois avant votre arrivée.

II – Importation d'animaux

Le passage en station de quarantaine des chiens et chats n'est plus obligatoire depuis le conseil des ministres de septembre 2021. Les animaux arrivant par avion jusqu'en Polynésie française doivent être accompagnés :

- d'un permis d'import délivré par la Direction de la Biosécurité de Polynésie française (DBS) ;
- d'un certificat sanitaire signé par un vétérinaire officiel du pays exportateur (certificat sanitaire préalablement négocié avec les autorités vétérinaires du pays exportateur, et qui est propre à chaque pays).

Tous les détails des conditions requises et renseignements utiles sur :

<https://www.service-public.pf/biosecurite/import/import-animaux-vivants/chiens-et-chats/>
Cellule zoosanitaire : animal.impex@biosecurite.gov.pf (voir réglementation DBS p104-105)

III – Quitter le territoire avec son chien ou chat

Pour prendre son animal avec soi, il faut faire plusieurs démarches. L'animal doit avoir un carnet de santé, être vacciné contre la rage, identifié (puce électronique). Il doit ensuite obtenir un certificat d'entrée dans l'Union Européenne (rendez-vous au 40 42 35 18), puis d'un certificat de bonne santé émis par un vétérinaire. Enfin l'animal doit être transporté dans une cage aux normes IATA. Le coût de transport d'un animal en cabine (moins de 5 kg) est de 14000 XPF de Papeete à Los Angeles ou 24 000 XPF de Papeete à Paris (en compartiment spécial en soute pour les animaux de plus de 5 kilos jusqu'à 50kg cage comprise, plus de 50kg : l'animal passe par le fret). Les démarches restent simples, et il n'y a pas de quarantaine en arrivant sur le sol français (USA non plus).



ARANUI
Cruises

À LA DÉCOUVERTE
DES ÎLES DU PACIFIQUE
ÎLES MARQUISES, ÎLES AUSTRALES



RÉSERVATION AU 40 42 62 42

www.aranui.com • reservation@aranui.pf  Aranui Cruises Tahiti



VOTRE LOGEMENT

I – Trouver un logement

A moins que vous n'ayez établi des relations avant votre arrivée vous permettant de bénéficier d'un hébergement définitif ou provisoire, votre priorité sera de trouver un logement. Dans cette attente, vous pourrez vous loger dans de nombreux hôtels ou pensions de famille existants à Tahiti. Les nombreuses agences immobilières pourront vous aider dans vos recherches. Si vous êtes affectés dans les îles, prenez contact avec votre chef d'établissement qui vous donnera le maximum d'informations sur les possibilités locales en vue de procéder à une éventuelle réservation.

II – Les locations

Sur Papeete et dans un rayon de 10 km, les loyers sont élevés. Au delà, dans les districts et dans les îles, les loyers deviennent plus raisonnables mais vous ne devez pas vous attendre à un niveau de confort élevé. Choisissez votre logement à proximité de votre travail et de l'école de vos enfants s'ils sont scolarisés : vous éviterez les embarras de circulation (notamment sur la zone urbaine). **Il n'est pas recommandé de louer à distance.** Toutes les locations sont meublées et équipées de l'électroménager de base (il est vivement déconseillé d'apporter de l'électroménager.)

III – Les loyers

Les prix varient selon la proximité avec Papeete et le niveau d'équipement. Dans les districts de TAHITI, pour un niveau d'équipement équivalent, le loyer sera moins élevé. Dans les îles, quel que soit le prix, trouver un logement est délicat.

Le statut des personnels expatriés prévoit un remboursement partiel du loyer (variable en fonction de l'indice de rémunération et du loyer payé).

IV – Informations pratiques

- Il faut savoir que la réglementation en vigueur sur la location peut être différente de celle de la métropole : lisez bien votre bail et au besoin, demandez conseil à votre agence immobilière.
- Si vous pensez que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez consulter l'Institut Territorial de la Consommation (ITC) à Papeete.
- Il faut prévoir de payer 3 mois de loyer à votre arrivée : frais d'agence + dépôt de garantie + premier loyer.

LES DÉMARCHES ESSENTIELLES À VOTRE ARRIVÉE

I – Une fois le logement trouvé :

1. Aller à la mairie pour demander un certificat de résidence
2. Prendre un abonnement à l'OPT (Office des postes et télécommunications) pour :
 - a. avoir une boîte postale : ATTENTION : pas de formalités de changement d'adresse en France avant de savoir si votre courrier sera acheminé par facteur ou adressé à une boîte postale (cas le plus fréquent).
 - b. un raccordement de ligne téléphonique
 - c. un compte bancaire dans une banque locale
3. Demander le raccordement de l'électricité à l'EDT : Tél : 40 86 77 86 - www.edt.pf

II – Contacter MGEN dès votre arrivée pour mettre à jour votre dossier de sécurité sociale.

MGEN - Espace Mutuel de Papeete 196 Rue Paul Bernière - 98716 PIRAE - bienvenue@mgen.fr
Horaires d'ouverture et de Permanence téléphonique : www.mgen.fr rubrique : nous trouver »
- Tél Espace mutuel Papeete : 40 54 89 99 - Tél France : 00 33 2 49 79 00 05

Hertz

BIENVENUE EN POLYNÉSIE



SCANNEZ
pour + d'infos

-20%

de remise sur votre location
Hertz dès votre arrivée
avec le code promo

WELCOME

valable sur www.hertz.pf

NAVETTE GRATUITE DE PUNAAUIA À ARUE

VÉHICULES D'OCCASION

- ▶ Expertises, révisés et garantis jusqu'à 1 an
- ▶ Paiement en 3 fois sans frais
- ▶ Disponible immédiatement à l'aéroport
- ▶ Véhicule de remplacement en cas d'immobilisation prolongée**
- ▶ Hertz s'occupe de toute la partie administrative. Contactez Jordy pour plus d'infos au **87 23 33 51** ou Jordy@hertz.pf

**En fonction des disponibilités de la navette et sur demande. **Dans la limite de 10 jours d'immobilisation.

LOCATION DE VÉHICULES

- ▶ N°1 mondial de la location
- ▶ Surclassement selon disponibilité
- ▶ Large choix de véhicules
- ▶ Disponible immédiatement à l'aéroport

**INFORMATIONS
& RÉSERVATIONS**
sur www.hertz.pf

Aéroport:
+689 40 800 470
airport@hertz.pf

Papeete:
+689 40 430 430
hertz@hertz.pf

Moorea:
+689 40 565 565
hertzmoorea@hertz.pf



Jeanine Sylvain
AGENCE IMMOBILIERE

TAHITI

Nos bureaux sont situés à Punaauia PK 11,3 côté mer. Nous sommes ouverts en journée continue du lundi au vendredi de 8h à 17h et le vendredi de 8h à 16h. Visites le samedi.

Incontournable en Polynésie depuis 1984

Tel: 40 43 98 31



VENTE

LOCATION

GESTION

✦ 40 ans d'expérience en Polynésie française.

✦ Un service personnalisé pour chacun de nos clients et une discrétion assurée.

✦ Gagnez du temps avec notre sélection de biens ciblés.

✦ Bénéficiez d'une base de données avec des biens de qualité.

✦ Nous serons votre interlocuteur de confiance.

✦ Encaissez vos loyers, nous réglons vos problèmes locatifs.

VOS COMMUNICATIONS

NOUVEAU : DÈS VOTRE ARRIVÉE, SOYEZ CONNECTÉ !

Avec TAHITI WIFI, profitez d'une connexion Wi-Fi pour tous vos appareils lors de votre arrivée en Polynésie Française : www.tahitiwifi.com/polynesie

- 1. Réservez votre carte SIM ou votre boîtier Wi-Fi en ligne avant le départ (ou à votre arrivée à l'aéroport)
 - www.tahitiwifi.com/cartesimtahiti.html
- 2. Récupérez votre carte ou boîtier à notre agence aéroport de Tahiti Faa'a : 7j/7 de 5h à 0h
- 3. Allumez votre boîtier, vous êtes connecté !

Retrouvez notre agence Tahiti Wifi à quelques mètres des arrivées internationales de l'aéroport de Tahiti (tournez à droite en sortant de l'espace bagages, nous sommes dans la zone de location de voitures).

Contact : +689 89 780 333 / booking@tahitiwifi.com

TELEPHONE

- Fixe : OPT : <http://www.opt.pf/telecom/ligne-fixe/>
- Mobile :
 - Vini : Opérateur télécom, propose différents forfaits de téléphonie mobile adaptés à tous les budgets. Retrouvez toutes les offres sur www.vini.pf ou par téléphone au 39 50 ou en boutique Vini, Tahiti Phone et en bureau de poste présents sur toute la Polynésie.
 - Vodafone : depuis Juin 2013, le nouvel opérateur Vodafone est présent en téléphonie : Boutique à côté de Pacifique des Jeux, 98713 - Papeete
Tél 89 89 89 89 Site internet : www.vodafone.pf
 - Fournisseurs internet :
 - Opérateur télécom, propose différents abonnements Internet ADSL et Fibre adaptés à tous les budgets. Retrouvez toutes les offres sur www.vini.pf ou par téléphone au 39 50 ou en boutique Vini, Tahiti Phone et en bureau de poste présents sur toute la Polynésie.
 - OU chez VITI (fournisseur d'accès internet sans fil/ligne téléphonique à Tahiti, activable immédiatement) boutique VITI au centre Vaima - Papeete - Tél 88 88 88 88 - www.ora.pf

COMMENT TÉLÉPHONER DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

- à l'intérieur de la Polynésie Française : composer uniquement le N° à 8 chiffres
- à l'étranger : composer 00 + indice international du pays + Numéro
- en métropole : 00 + 33 + N° à 9 chiffres (ne pas faire le 0 de l'indicatif régional)

COMMENT TÉLÉPHONER DE LA MÉTROPÔLE EN POLYNÉSIE FRANÇAISE

Familles et amis de métropole peuvent vous contacter en composant :
00 + 689 + N° à 8 chiffres

NOUVELLES
FONTAINES
AU CHOIX



LA FONTAINE
ET LE RACK DE
RANGEMENT
SONT MIS
À DISPOSITION

Vainui

→ Silencieuse

→ Robuste

→ Design



Eau de source de Tahiti / Livraison à domicile / Eau fraîche, eau chaude
Plus d'infos sur www.premium-tahiti.pf
Votre partenaire Eau quotidien

VOTRE SITUATION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

SITUATION ADMINISTRATIVE

Pour les personnels de l'éducation nationale, les séjours sont de 2 ans (Décret n°961026 du 26 novembre 1996) avec possibilité d'un seul renouvellement pour une période d'une durée identique. Les enseignants et les personnels administratifs sont mis à disposition du Gouvernement de la Polynésie française, sur sa demande. Le Ministre de l'Education procède à leur affectation, dans les différents établissements ou services, sur les postes à pourvoir.

Les personnels ont droit à un congé administratif de 2 mois à l'issue de leur séjour en Polynésie française (soit 2 ans ou 4ans).

Pour les personnels exerçant en établissement, le congé administratif débute dès le 1er jour des grandes vacances scolaires.

SITUATION FINANCIÈRE

I- Traitement, indemnité d'éloignement, imposition

A- Le traitement

Il est perçu en francs pacifiques (1 FCFP vaut 0,00838 euro) et bénéficie d'un coefficient de majoration (C.M.) actuellement égal à 1,84 (Iles du Vent et Iles Sous Le Vent) ; 2,08 (autres subdivisions) et il est payé pour sa contre valeur en monnaie locale, le FCFP (cours fixé par la loi).

Les heures supplémentaires et les diverses indemnités sont indexées.

a) Traitement de base :

Les retenues pour pension civile (9,94 %) et pour sécurité sociale (4,75 %) sont effectuées sur le traitement brut métropolitain. Le reliquat, appelé "traitement de service" est ensuite affecté du coefficient de majoration. Son calcul est donc le suivant (exprimé en FCFP) : Traitement de service = (Traitement brut métró - 12,60 %) C.M. x 0,00838 euro.

b) Indemnité de résidence :

Elle est payée au taux "zone de PARIS", soit actuellement 3 % du traitement brut mensuel indexé selon le coefficient de majoration en vigueur.

c) Supplément familial de traitement :

Il est indexé selon le coefficient de majoration.

d) Prestations familiales :

Elles sont en principe les mêmes qu'en métropole, mais indexées au taux du coefficient de majoration. Concernant les allocations familiales : avis d'imposition 2015 sur les revenus 2014. Dès réception de l'avis d'imposition 2016 (sur revenus 2015) transmettre au Vice-Rectorat.

e) Retenue cotisation sécurité sociale

La retenue est égale à 4,75% du traitement brut métropolitain (date d'effet : 1er janvier 1997). Cette cotisation ouvre droit aux prestations de la sécurité sociale métropolitaine gérées et servies par MGEN dont vous devrez vous rapprocher sans délai pour procéder à la mise à jour de votre dossier. MGEN

Espace Mutuel de Papeete

196 Rue Paul Bernière - 98716 PIRAE

bienvenue@mgen.fr

L'inscription à la CPS (gratuite et non obligatoire) pour bénéficier des prestations en Polynésie est à la charge du fonctionnaire, qui devra fournir les documents suivants :

* carte d'assuré social (MGEN ou Sécurité Sociale),

* pièce d'identité (soit fiche familiale d'Etat Civil, soit livret de famille, soit passeport ou carte d'identité pour ceux qui n'ont pas d'ayants droit),

* relevé d'identité bancaire ou postal.

CPS - Tél. : (689).40.41.68.68

B- Indemnité d'éloignement

Elle est équivalente à 10 mois de traitement brut métropolitain, par période de 2 ans. Chaque décompte se fait sur le montant du traitement perçu au moment du calcul augmenté de 5% par enfant à charge, de 10% pour le conjoint non fonctionnaire. Le conjoint fonctionnaire perçoit également l'indemnité d'éloignement à laquelle il peut prétendre. Pour la mise en paiement rapide de cette indemnité, se munir notamment du certificat de cessation de paiement établi par le dernier service payeur ou du dernier bulletin de salaire. Cette indemnité est versée à nouveau en cas de renouvellement de séjour.

C- Contribution de Solidarité Territoriale (CST)

Depuis le 1er janvier 1995, il est précompté sur l'ensemble des revenus salariés une contribution de solidarité spécifique à la Polynésie Française. La taxation des revenus exceptionnels (ex : prime d'éloignement) est soumise à un régime particulier (fractionnement de ces revenus sur les mois auxquels ils sont rattachés en tenant compte de la date butoir du 1er janvier 1995). La tranche d'imposition applicable tient compte des autres revenus des mois concernés.

C'est une dérogation au principe de taxation au cours du mois de paiement effectif.

D- Impôt sur le revenu

S'il n'existe pas actuellement d'impôt sur le revenu des personnes physiques, il convient de noter la mise en place en 1994 de la Contribution de Solidarité Territoriale (CST) à laquelle s'ajoute une fiscalité indirecte au travers des droits d'entrée qui frappent lourdement les importations (voir rubrique "importation des véhicules"). En revanche, il est indispensable avant votre départ de vous mettre en règle avec

l'Administration des Contributions en vue de la déclaration ultérieure des revenus que vous avez perçus en métropole au titre de l'année civile en cours.

E- Avance sur traitement

L'avance sur traitement qu'il est possible d'obtenir auprès de votre Académie d'origine correspond à deux mois de traitement. Elle est remboursable en 4 versements selon la réglementation en vigueur en Polynésie française. A l'issue des prélèvements, vous pouvez demander auprès du service des Traitements du Vice-rectorat une attestation de remboursement pour éviter de payer un impôt sur cette avance.

II- Remboursement des frais de voyages

Les conditions et les modalités sont fixées par le Décret n°98-844 du 22 septembre 1998 et les montants précisés par arrêté de la même date (JORF du 23 septembre 1998).

La prise en charge des frais de changement de résidence, sous condition d'une durée de service d'au moins cinq années, comporte :

A. La prise en charge des frais de transport des personnes, limitée à 80% à l'aller. La mise en route est effectuée par le Vice-rectorat de Polynésie française. Les billets d'avion doivent être conservés pour justifier de la date d'arrivée sur le territoire. A l'issue du séjour, la mise en route est effectuée par le Vice-rectorat.

B. L'attribution d'une indemnité forfaitaire de changement de résidence ou de transport de bagages. Cette indemnité, versée par le Vice-rectorat, est déterminée par une formule prenant en compte la situation de famille et la distance, avec un abattement de 20%.

RECETTE DU FENUA

Ingrédients pour 4 pers.

- 350 g de thon cru très frais
- 1 tomate
- 1/2 concombre
- 3 citrons verts
- 20 cl de lait de coco frais
- 1/2 oignon ciselé
- quelques tiges de ciboulette
- sel, poivre

Accompagnement

- Riz blanc
- Salade verte

Note gourmande

- Parsemez votre poisson cru bien frais, de quelques copeaux de noix de coco râpée.

LE POISSON CRU LAIT DE COCO

1. Coupez le thon (blanc ou rouge) en dés, et ajoutez le jus de 2 citrons verts ; salez et poivrez. Mélangez bien et laissez reposer au frais pendant 20 min.
2. Coupez la tomate et le concombre préalablement épluché, en dés. Détaillez l'oignon.
3. Égouttez le poisson, déposez-le dans un saladier et versez le lait de coco. Ajoutez les dés de légumes et mélangez le tout avec l'oignon ciselé. Rectifiez l'assaisonnement avec le jus du citron restant, du sel et du poivre, (ne pas hésiter à être généreux en ajoutant du lait de coco, cela ajoute de la gourmandise).
4. Servez le tout bien frais, parsemé quelque morceaux de ciboulette fraîche.

En entrée ou en plat, le poisson cru se déguste bien frais. Bonne dégustation !





CATALOGUE
TÉLÉCHARGEABLE
en scannant le QR CODE

Spécialiste en charcuterie, viande de boucherie et volaille - FRAIS ET CONGELÉ -



POUR PASSER COMMANDE :

- +689 40 50 99 50
- COMMANDES@CHARCUTERIEDUPACIFIQUE.PF
- À LA CHARCUTERIE DU PACIFIQUE, SITUÉ À MAHINA.



VOTRE VIE EN POLYNÉSIE

SANTÉ - PROTECTION SOCIALE

Votre séjour merveilleux en Polynésie française ne doit pas occulter certaines précautions et une bonne hygiène de vie.

EAU POTABLE

Il faut savoir que la potabilité de l'eau sur les îles de Tahiti et Moorea n'est effective que pour 9 communes.

Pour cela, SDA Premium Tahiti propose un service complet en vous mettant à disposition une fontaine d'eau et en vous livrant le nombre de bonbonnes souhaité directement à domicile. L'eau est un élément vital, ayez l'esprit tranquille avec Premium Tahiti. Pour plus d'informations, appelez-nous au 40 47 97 00 ou écrivez-nous contact@sda.pf ou via notre site web www.sda.pf

QUATRE AFFECTIONS ENDÉMIQUES UTILES À CONNAÎTRE

LA DENGUE

Elle est transmise à l'homme par la femelle d'un moustique vecteur *Aedes aegypti*. Si l'on est piqué, cette maladie peut prendre essentiellement 2 formes cliniques :

- la « dengue classique », comme une simple grippe (fièvre importante, douleurs musculaires, courbatures, et céphalées)
- la forme « hémorragique », rare heureusement, qui ajoute au tableau de la dengue classique, une diminution du nombre des plaquettes sanguines avec éruption cutanée et démangeaisons entraînant un risque hémorragique majeur.

LE CHIKUNGUNYA

Le chikungunya est une maladie virale qui se transmet d'homme à homme par l'intermédiaire de moustiques du genre *Aedes* notamment. Lors d'une piqûre, le moustique prélève le virus sur une personne infectée, et à l'occasion d'une

autre piqûre, il le transmet à une personne saine. C'est pourquoi, le meilleur moyen de lutter contre la transmission du chikungunya est de se protéger individuellement contre les piqûres de moustique (vêtements longs, répulsifs cutanés, moustiquaires), et de ralentir leur reproduction en détruisant les gîtes larvaires les plus évidents (dessous de pots, déchets, gouttières).

La maladie se manifeste après une incubation de 4 à 7 jours en moyenne. Une fièvre élevée (supérieure à 38,5°C) apparaît brutalement, accompagnée de maux de tête, de courbatures ou de douleurs articulaires, qui peuvent être intenses, touchant principalement les extrémités des membres (poignets, chevilles, phalanges).

L'évolution peut être rapidement favorable, si le malade répond bien au traitement symptomatique. Cependant, la maladie peut aussi évoluer vers une phase chronique marquée par des douleurs articulaires persistantes et incapacitantes

Il n'y a pas de traitement curatif contre le virus. Aucun vaccin n'a été finalisé et chaque symptôme est traité spécifiquement. Il est par ailleurs fortement déconseillé d'utiliser des traitements à base de plantes ou des substances qui n'ont pas été prescrites par un médecin traitant.

LA FILARIOSE DE BANCROFT

Transmise à l'homme par la femelle du moustique vecteur *Aedes polynesiensis*.

Ce moustique a dans sa trompe des micro-filaires de 280 à 300 microns de long. Il y a quelques années, on pouvait constater chez de vieux polynésiens des manifestations majeures de cette maladie sous forme d'un œdème monstrueux d'un ou des deux membres inférieurs (appelé « éléphantiasis »). Elle reste aujourd'hui une affection peu fréquente, voire rare.



LA CIGUATERA OU GRATTE

Il s'agit d'une affection endémique due à l'ingestion, par les poissons herbivores des lagons, d'une algue qui se développe sur le corail mort. Cette algue produit une «ciguatoxine». Les poissons carnivores, prédateurs des poissons herbivores, concentrent dans leurs tissus cette «ciguatoxine» responsable de la maladie.

Cette affection se traduit par :

- des douleurs abdominales avec diarrhée
- des troubles sensitifs au contact du froid, au niveau de la bouche, de la paume des mains, et de la plante des pieds
- des démangeaisons intenses (d'où l'appellation locale de «gratte») et parfois un choc anaphylactique.

LA LEPTOSPIROSE

Cette affection rare, mais parfois mortelle est due à l'élimination dans les urines du rat essentiellement, d'une bactérie appelée «leptospire» qui en fin d'été austral, à l'occasion de fortes pluies ayant une action de lessivage des sols, se retrouve dans les rivières, et peut pénétrer dans l'organisme humain occasionnant un ictere avec poussée de fièvre et signes hémorragiques.

PRÉVENTION ET HYGIÈNE DE VIE

LA CHALEUR

Une exposition prolongée ou un effort physique intense peut provoquer une insolation ou le coup de chaleur. Symptômes: maux de tête, soif, crampes musculaires. Buvez beaucoup d'eau.

LA PRÉVENTION VACCINALE

Le calendrier vaccinal en vigueur en Polynésie française est celui préconisé par la commission du Pacifique sud sous l'égide de l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

Les enfants de moins de 3 ans peuvent être suivis en PMI (protection maternelle et infantile) au centre de la mère et l'enfant (Pirae) ou auprès de votre médecin traitant.

Les vaccins pratiqués sont les suivants :

1. BCG à la naissance
2. Génévac (hépatite B) à la naissance, à 1 mois et 6 mois
3. Pentacoq (diphthérie, tétanos, poliomyélite, hémophilus et coqueluche) à 2, 3, 4 et 8 mois
4. ROR (rougeole, oreillons, rubéole) à 1 an.

HYGIÈNE SCOLAIRE

C'est le service d'hygiène scolaire installé dans le centre de la mère et de l'enfant (Pirae) qui suit médicalement tous les enfants scolarisés de la ville de Papeete, et dès l'âge de 3 ans un livret de santé est ouvert pour tous les nouveaux venus. Il est à noter que toutes les vaccinations effectuées dans ce centre sont gratuites. Ailleurs ce sont les dispensaires rattachés aux différents établissements scolaires qui suivront vos enfants.

Une vaccination à jour contre l'hépatite B est exigée pour être scolarisé en Polynésie française en raison d'une endémie importante.

Le service d'hygiène scolaire assure la prophylaxie de la filariose lymphatique en procédant, au mois d'avril, à la distribution de notézine-zentel dans les classes.

Si vous souhaitez faire vacciner vos enfants par votre médecin traitant, les vaccins seront à votre charge.

Adultes

La couverture vaccinale minimale est la suivante:

- diphthérie, tétanos, poliomyélite
- hépatite B
- fièvre jaune si on désire voyager en Amérique centrale et du sud

Autres vaccinations

Tous les vaccins protégeant de différentes maladies (hépatite A, typhoïde, méningite, fièvre jaune, grippe, ...) sont affaire d'opportunité et à discuter avec votre médecin traitant.

PRÉCAUTIONS SUPPLÉMENTAIRES À PRENDRE

FAMILLES ET PERSONNES ÂGÉES EN VISITE

Il leur est conseillé de consulter leur médecin traitant, en particulier les personnes âgées avant de se rendre en Polynésie française.

VIH et autres Infections

Sexuellement Transmissibles

Il existe des centres de dépistage anonyme et gratuit (CDAG) :

- CHPF Taaone - Pirae
40 48 62 05 (consultation)
ou 40 48 62 62 (standard)
- Centre de la mère et de l'enfant 40 47 33 00
- Dispensaire de Papeete (Vaitavata)
Tél (689) 40 54 98 38
- Dispensaire de Faaa - Tél 40 85 08 57
- Dispensaire de Punaauia - Tél 40 50 37 70
- Dispensaire de Arue - Tél 40 45 59 59
- Dispensaire de Mahina - Tél 40 48 18 85
- Hôpital de Taravao - Tél 40 54 77 77
- Hôpital de Afareaitu - Moorea
Tél (689) 40 55 22 22 - 40 55 22 26
- Hôpital d'Uturoa - Raiatea
Tél 40 60 08 00 - 40 60 08 01
- Hôpital de Taiohae - Marquises
Tél 40 91 02 00 - 40 91 02 16
- Dispensaire des Tuamotu-Gambiers
Tél 40 46 07 00

CANNABIS

En Polynésie française pousse une variété de cannabis connu localement sous le nom de «pikalolo». S'en procurer est relativement facile, même dans les établissements scolaires. La plus grande vigilance s'impose. C'est une drogue, pouvant entraîner une accoutumance, de plus en plus consommée par les jeunes. L'association alcool + pakalolo entraîne un risque d'agressivité conduisant parfois, dans un état second, à commettre des actes graves entraînant des sanctions pénales (rixes, accidents de circulation...).

TATOUAGE

Il y a un risque de contamination par les virus des Hépatites B et C lors de tatouages traditionnels. Ce virus conduit aux complications que sont l'inflammation hépatique grave (cirrhose hépatique) et le cancer primitif du foie (hépatome). Si l'on désire cependant se faire tatouer, se renseigner sur les «maisons sérieuses» et exiger des aiguilles à usage unique.

Site du Ministère de la Santé :
www.sante.gov.pf

RISQUES LIÉS À LA FLORE

Fleurs et fruits, arbres et plantes sont nombreux, surtout sur les îles hautes, et ont contribué au mythe de la Nouvelle Cythère. Cependant quelques fruits, qui poussent à l'état sauvage dans les vallées sont toxiques : la fausse mangue ou reva «Cerbera manghas» a une forte toxicité cardiaque, le fruit du bancoulier peut entraîner des diarrhées, le piment de Tahiti a un violent goût de poivre, on l'appelle piment enragé.

La sève de certains arbres est caustique, il s'agit essentiellement du manguier et de l'anacardier (noix d'acajou). A titre anecdotique, la sève violette des bananiers fei laisse des tâches indélébiles.

L'ACCIDENT DE PLONGÉE

La plongée sous-marine peut se pratiquer sous 2 formes :

1. La plongée en apnée (palmes, masque et tuba)
2. La plongée avec bouteilles

Il s'agit d'un sport très technique. On ne peut le pratiquer qu'avec un minimum de formation. Paraplégies, douleurs articulaires, vertiges avec bourdonnements d'oreilles ou sensation d'épuisement peuvent être occasionnés par un accident de décompression. Un certificat médical d'aptitude est obligatoire. La plongée avec bouteilles est contre indiquée en cas d'antécédents d'asthme.

Le centre hospitalier de Polynésie française sis à Taaone, Pirae est le seul établissement de Polynésie française disposant d'un caisson hyperbare multiplaces et de médecins diplômés en médecine hyperbare.

LE PRIX DE L'ÉLECTRICITÉ, UN ÉCLAIRAGE NÉCESSAIRE

Le réflexe des personnes arrivant en Polynésie est souvent de comparer les prix avec ceux de la métropole, ce qui est compréhensible, mais il faut comparer ce qui est comparable et connaître le contexte économique de la Polynésie pour se faire une idée juste.

Des prix liés aux contraintes géographiques

Outre les taxes d'importation applicables sur une grande majorité de produits, tous les prix de biens de consommation importés en Polynésie sont impactés par le coût du fret, car aucune île des DOM TOM n'est plus éloignée des pays exportateurs (France, Chine, USA, Australie, Chili...) que Tahiti.

Le prix de l'électricité ne peut faire exception à cette règle puisqu'elle est produite à hauteur de 60% par du carburant importé, et que la majeure partie des biens d'équipements qu'elle requiert (poteaux, câbles, transformateurs, groupes électrogènes...) est elle aussi soumise à des coûts de transport et à la fiscalité sur l'importation.

Des prix liés à la dispersion géographique et au devoir de solidarité

Le prix de détail de l'électricité en France métropolitaine est un des plus bas d'Europe. Ceci est notamment le fait d'un parc nucléaire très développé réparti sur l'ensemble du territoire, assurant 72,3 % des besoins énergétiques de l'hexagone (chiffre 2016). La Polynésie présente une toute autre « morphologie » de son système énergétique, avec 20 îles bénéficiant chacune d'une concession électrique autonome. Le surcoût des îles est causé par leur petite taille (pas d'économies d'échelle), par leur isolement (obligation d'assumer chacune leur pic de consommation, d'avoir chacune leur personnel, chacune leur stock, sans possibilité de synergies avec des systèmes voisins), et par des coûts de transport sur le

matériel ou le personnel, mais les consommateurs de ces îles bénéficient des mêmes tarifs qu'à Tahiti.

Un développement des énergies renouvelables remarquable

Le prix de l'électricité est beaucoup plus cher en Allemagne et au Danemark qu'en France métropolitaine, car le développement des énergies renouvelables y est plus avancé. En effet les sources de production d'électricité par les énergies renouvelables (hydraulique, éolien et photovoltaïque) ont un impact indéniable sur le coût de l'énergie au final.

En matière d'énergies renouvelables, Tahiti est en avance sur la métropole. Quinze centrales hydroélectriques réparties sur cinq vallées produisent environ 35% de la production électrique totale de l'île et 5% sont produits par l'énergie solaire.

Un prix de l'électricité alourdi par les taxes

Par ailleurs, il convient de souligner qu'EDT ENGIE est collecteur de taxes pour le compte du Pays, des communes et de la société de transport (TEP). 19 % du montant facturé correspond aux impôts, taxes et redevances.

Électricité : la Polynésie très bien placée parmi ses voisins du Pacifique

Un benchmark des performances et prestations de 26 opérateurs publics et privés d'électricité du Pacifique réalisé en 2015 a montré que :

- La Polynésie propose le 2ème tarif le moins cher pour les clients particuliers consommant 200 kWh/mois, et le 3ème moins cher pour ceux consommant 100 kWh/mois.
- La Polynésie est 1ère en performance technique globale (un indice qui mesure notamment le temps moyen de panne subi par les clients et l'efficacité des outils de production électrique).
- La Polynésie présente le 3ème plus fort taux d'énergies renouvelables (EnR).



FAITES-VOUS ACCOMPAGNER POUR VOTRE INSTALLATION EN POLYNÉSIE !



RECHERCHE DU LOGEMENT

Visites, état des lieux



RECHERCHE DU VÉHICULE

Location ou achat



DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

Banque, santé, ...

VOTRE AGENCE GÈRE TOUT DE A À Z !

www.moveintahiti.com ~~~~~ contact@moveintahiti.com ~~~~~ 89 71 94 57

LE RÉGIME DE PROTECTION SOCIALE

L'accord de coordination entre les régimes métropolitains et polynésiens de sécurité sociale permet, aux assurés résidant en Polynésie Française, de demander le service des prestations par la C.P.S, selon sa propre réglementation.

Pour autant, en tant que fonctionnaire d'Etat M.A.D., vous conservez votre sécurité sociale française auprès de MGEN. Pour bénéficier des prestations de sécurité sociale, vous devrez vous rapprocher sans délai de MGEN pour procéder à la mise à jour de votre dossier.

Remarque : Il est prudent de conserver une complémentaire santé Prévoyance en Polynésie Française. MGEN propose une complémentaire santé prévoyance facultative adaptée. Vous bénéficiez ainsi du « guichet unique ». (Une seule démarche pour vos remboursements en sécurité sociale et en complémentaire santé)

La CPS est la caisse de sécurité sociale polynésienne. L'inscription à la CPS n'est pas obligatoire pour les remboursements de frais de santé des fonctionnaires d'état mais indispensable pour :

- Bénéficier de l'évacuation sanitaire (EVASAN)
- Inscrire vos enfants à l'école.

Les formalités d'inscription à la CPS

Rendez-vous à son siège social ou dans l'une de ses antennes polynésiennes, muni des documents suivants :

- un certificat d'affiliation (formulaire 980-02) délivré par votre employeur : Vice-Rectorat de Polynésie Française
- une attestation de droits Sécurité Sociale, en cours de validité, délivrée par la MGEN

- une copie du livret de famille ou à défaut, pour les assurés sans ayants droit, une copie de l'acte de naissance, de la carte nationale d'identité ou du passeport en cours de validité
- un relevé d'identité bancaire ou postal

CAISSE DE PRÉVOYANCE SOCIALE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

CPS Info Conseil : 40 41 68 00

Fax (689) 40 54 58 68

E-mail : info@cps.pf

Site web : www.cps.pf

BP 1 - 98713 Papeete-Polynésie française

Email : infoconseil@cps.pf

Horaires : Du lundi au jeudi de 07h00 à 15h30 – Le vendredi de 07h00 à 14h30.

Caisse de Prévoyance Sociale

11 avenue du Commandant Chessé

BP 1 - 98713 Papeete - Tahiti - Polynésie française

L'espace mutuel MGEN section extra-métropolitaine est présent à Papeete pour vous accompagner.

MGEN

Espace Mutuel de Papeete

196 Rue Paul Bernière - 98716 PIRAE

bienvenue@mgen.fr

Horaires d'ouverture et de Permanence téléphonique :

www.mgen.fr rubrique : nous trouver »

- Tél Espace mutuel Papeete : 40 54 89 99

- Tél France : 00 33 2 49.79 00 05

ARGENT - SYSTEME BANCAIRE

Monnaie :

La monnaie est le franc CFP, sa parité avec l'Euro est fixe :

1 FCFP = 0,00838 euros

100 FCFP = 0,838 euros

1 euro = 119,3317 FCFP

Pour élaborer un calcul rapide :

1000 FCFP \cong 8 euros

RÉSEAU BANCAIRE :

Les banques sont fermées les samedis et dimanches, les cartes de crédit sont acceptées partout sur Tahiti et dans les îles. Il existe de nombreux distributeurs automatique de billets.

Il vous est possible d'ouvrir, avant même votre arrivée sur le Territoire un compte courant postal selon la même procédure qu'en métropole. Pour cela adressez-vous à votre bureau de poste.

A votre arrivée vous aurez également la possibilité d'ouvrir un compte bancaire dans l'une des 3 banques locales :

- SOCREDO,
 - BANQUE DE POLYNESIE,
 - BANQUE DE TAHITI,
- propriété de la Caisse d'Épargne.

Certaines d'entre elles sont associées aux grandes banques françaises. Ces banques ont des agences dans toutes les îles et de nombreuses succursales sur Tahiti.

Vous pouvez également ouvrir un CCP. Les virements ordinaires effectués à partir de votre compte CCP de Polynésie sur un autre compte CCP ouvert en France métropolitaine sont gratuits.

Si vous désirez déposer rapidement des chèques CCP polynésiens sur un CCP métropolitain :

- date de valeur J + 3 : frais de fax pour demander l'autorisation \approx 7,62 euros.
- date de valeur J + 20 : aucun frais.

Les virements à partir d'un compte bancaire de Polynésie sur la métropole sont nettement plus onéreux.

SE DÉPLACER : VEHICULES AVION - BATEAU

Si à Tahiti les routes sont bonnes, dans les îles on trouve peu ou pas de routes goudronnées. Il est donc conseillé d'acquérir une voiture rustique et robuste 4x4 ou motos. Les occasions sont pratiquement introuvables dans les îles. Aux îles Marquises, beaucoup de vallées ne sont accessibles que par la mer, à cheval, ou à pied.

Achat de voitures sur place :

Toutes les marques françaises et étrangères sont représentées à TAHITI. Les prix des voitures neuves varient entre 40 et 50 % plus chers qu'en métropole en raison de l'éloignement et de la fiscalité indirecte qui existe sur le Territoire (voir rubrique sur la réglementation douanière). Le marché des voitures d'occasion est assez riche.

Voitures importées par vos soins :

Il faut savoir que le coût des droits d'entrée peut être important, et qu'il vaut mieux acheter localement (voir rubrique sur la réglementation douanière). Dans tous les cas, pour éviter toute surprise désagréable, il est préférable de prendre contact avec le

Service des Douanes

BP 9006 MOTU UTA - PAPEETE

Il évaluera le montant des droits et taxes applicables aux véhicules d'occasion que vous souhaitez importer.

ASSURANCE

La MAIF n'est pas représentée en Polynésie française. Cependant, n'oubliez pas avant votre départ de suspendre éventuellement votre contrat en métropole et de vous procurer auprès de votre assureur un relevé d'informations sur 3 ans qui est pris en compte par les assurances locales.

LIAISONS AÉRIENNE - MARITIME

SERVICES AÉRIENS VERS LA MÉTROPOLÉ

Il existe plusieurs vols hebdomadaires à destination de PARIS via LOS ANGELES, ou SAN FRANCISCO. Les tarifs sont variables en fonction de la saison et de la compagnie.

Vols internationaux :

La Nouvelle Zélande, l'Australie, la Nouvelle Calédonie, Hawaii, le Japon, le Chili et l'île de Pâques sont actuellement accessibles depuis l'aéroport de Tahiti-Faa'a avec les compagnies :

- * Air Tahiti Nui Tél 40 46 03 03
- * Air New Zeland, Tél 40 54 07 47
- * Air France, Tél 40 47 47 47
- * Air Calin, Tél 40 85 09 04
- * French bee, Tél 40 42 90 90
- * Hawaiian Airline, Tél 40 86 60 00

NB : des modifications sont susceptibles d'intervenir. Des voyages de groupe sont régulièrement organisés sur ces pays par les Agences de voyage ou différentes associations.

DÉPLACEMENTS À L'INTÉRIEUR DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

A) LIAISON AÉRIENNE :

Air Tahiti dessert 46 îles en Polynésie française au départ de Tahiti, réparties dans tous les archipels :

- * ILES DU VENT,
 - * ILES SOUS LE VENT,
 - * TUAMOTU-GAMBIER,
 - * AUSTRALES,
 - * ET ILES MARQUISES.
-) ILES DE LA SOCIÉTÉ

* **Air Tahiti réservations : 40 86 42 42 ou reservation@airtahiti.pf - Site web : www.airtahiti.pf**

Air Tahiti édite 2 fois l'an un horaire de poche, lequel vous est indispensable pour tous vos déplacements. Ce livret horaire comporte des informations d'ordre pratique et tarifaire. Il est disponible dans tous les points de ventes Air Tahiti et les agences de voyages de la place.

Des tarifs spéciaux existent :

- * Carte Jeune (moins de 25 ans)
- * Carte Marama (60 ans et plus)
- * Carte Famille (familles)
- * Carte Vistah (résidents des îles autres que Tahiti et Moorea)

Ces quatre cartes offrent jusqu'à 50% de réduction.

Autres tarifs particuliers :

- * Excursion bleue : donne droit à 30% de réduction sur les Îles Sous le Vent et certains atolls des Tuamotu.
- * Air Pass Tarifs Air Tahiti : tarifs forfaitaires permettant de visiter plusieurs îles.
- * Séjours dans les îles Air Tahiti : forfaits avion + hébergement à destination de tous les archipels.

Renseignements : 40 86 43 43 - Site web : www.sejoursdanslesiles.pf

Les bagages - quelques précisions :

La franchise bagage d'Air Tahiti est de 10Kg. Les passagers en correspondance avec un vol international peuvent bénéficier d'une franchise de 20 kg sous certaines conditions. Les bagages d'un poids unitaire supérieur à 32kg ne sont pas acceptés à l'enregistrement et doivent être acheminés par fret

* **Tahiti Nui Helicopters : Tél : +(689) 87 777 256 - commercial@tnh.pf - www.tahitinihelicopters.com - 7j/7 de 7h00 à 19h00**

* **Air Moana - Voyagez dans les îles avec Air Moana. Vols directs et réguliers pour Tahiti, Bora-Bora, Raiatea, Rangiroa, Moorea, Nuku Hiva, Hiva Oa.**

Depuis la Polynésie française : Tél : 40 48 4000 - Depuis l'étranger : Tél : +(689) 40 48 4000
www.airmoana.fr

B) LIAISON MARITIME :

La liaison avec Moorea se fait plusieurs fois par jour. La traversée dure de 20 à 45 minutes suivant les bateaux (Aremiti 5 - Aremiti Ferry PPT 40 50 57 57-MOZ 40 56 31 10 (infos : sur le site www.tuateaferries.co) / TEREVAU PPT 40 50 03 58 - MOZ 40 50 03 59 / APETAHI EXPRESS - 40 50 54 59).

De petits cargos mixtes assurent les liaisons maritimes inter-îles et transportent des passagers.

Située au milieu du Pacifique, la Polynésie reste néanmoins connectée au reste du monde grâce à un groupe de médias bien approvisionné. En voici un aperçu.

INTERNET

La Polynésie Française dispose de deux fournisseurs au réseau internet : www.vini.pf, www.viti.pf

Il existe de nombreux cybercafés à Papeete, Moorea, et dans la plupart des îles polynésiennes.

TÉLÉVISION

Toutes les îles polynésiennes reçoivent les programmes.

Deux chaînes publiques et gratuites couvrent toute la Polynésie :

Polynésie 1ère 40 86 16 16

Cette chaîne propose des productions locales, des informations en reo ma'ohi et en français, et une sélection de France télévision. Site internet : la1ere.francetvinfo.fr

TNTV - Tahiti Nui Télévision

Chaîne de télévision territoriale. Possibilité de regarder les émissions diffuser sur le site internet en mode replay. www.tntv.pf

Chaîne de la TNT

France 2, France 3, France 4, France 5, France Ô, Arte et France 24.

www.outremertousaunumerique.fr

TV Satellite-VINI

Bouquet de chaînes satellite de l'OPT payant (37 chaînes et 10 radios en qualité numérique).

www.vini.pf/television/tv-satellite

Canal+

Chaîne privée, payante et diffusé par TNS.

www.vini.pf/television/tv-satellite/pack-canal

PRINCIPALES STATIONS RADIO

Polynésie 1ère 40 86 16 16

89 FM pour l'ensemble de la Polynésie française. la1ere.francetvinfo.fr/polynesie/radio diffuse 24h/24 des émissions locales, les journaux de France Inter.

La plus ancienne station généraliste (1934).

Mail : polynesie1ere@francetv.fr

Radio 1 40 43 41 00

98.7 FM Papeete, 100 et 103.8 pour Tahiti et Moorea, 100.9 îles sous le vent.

Elle diffuse des informations locales, des programmes de variétés et les informations d'Europe 1.

Tiare FM 40 43 41 00

106 FM Papeete, 104.2 et 105.5 Tahiti et Moorea.- www.tiarefm.pf

La radio des îles. Diffuse de la musique polynésienne qui invite au voyage

NRJ - Tahiti 40 42 10 42

103 FM et 886 Tahiti et Moorea. Chaîne musicale pour jeunes auditeurs.

Rire & Chansons - Polynésie

40 42 14 14
102.6 FM Faa'a

Radio Te Reo O tefana - Polynésie

40 81 97 97
92.8 FM Papeete

PRESSE ÉCRITE

Les quotidiens

Quotidien payant pour Tahiti infos : Tahiti-Infos www.tahiti-infos.com

Hebdomadaire gratuit :

Paruvenu + Coco Mag TV : le magazine des petites annonces et de votre programme TV www.paruvenu-tahiti.net

CULTURE

La Maison de la Culture :

TE FARE TAUHITI NUI offre deux bibliothèques, une médiathèque, et deux salles de spectacles. Des spectacles de qualité y sont régulièrement proposés. Pour tous renseignements : Tél.40 54 45 44

Papeete dispose de quatre salles de cinéma, de plusieurs librairies et vidéo-clubs.

Autres adresses utiles :

- TE FARE IAMANAHA - Musée de Tahiti et des Îles : Tél. 40 54 84 35

- Conservatoire Artistique de la Polynésie française : Tél 40 50 14 14

Les sports nautiques sont évidemment les plus développés en Polynésie mais il existe également un grand éventail d'activités qui répondra parfaitement à vos exigences.

Les amateurs de "green" pourront se décompresser sur l'un des plus beaux parcours, au golf d'Atimaono à Pāpara.

Moto-cross, course automobile et karting sont également au programme pour tous ceux qui aiment la vitesse. Les clubs sont ouverts aux nouveaux venus.

Pour ceux qui préfèrent les sports plus tranquilles, vous trouverez à Tahiti des clubs d'échecs, de bridge, mais aussi des tables de billard et des fervents amateurs de pétanque.

Ne vous y trompez pas, ici la pétanque est prise au sérieux. De nombreuses compétitions sont organisées et les doublettes polynésiennes participent aux championnats du monde.

Osez découvrir les sports dits "traditionnels", comme la danse (le fameux tamure), la pirogue de compétition (va'a) qui compte près de 10000 licenciés sur le territoire et quelques autres disciplines que vous prendrez plaisir à découvrir lors des fêtes du Heiva, au mois de juillet.



Pour toutes les activités sportives, il appartient à chacun de s'assurer des conditions de sécurité auprès des responsables des clubs et associations.

CARNETS D'ADRESSES

PLONGÉE SOUS-MARINE

Les clubs sont nombreux et proposent tous le même type de prestations, aux tarifs sensiblement identiques.

Nous en exposons quelques-uns, sachant qu'on en recense une soixantaine à travers la Polynésie.

Fluid Plongée

Tél. 40 85 41 46 - 87 70 83 75 à Punaauia
info@fluidtahiti.com - www.fluidtahiti.com

École de Plongée de Tahiti

Tél. 89 40 04 99, à Arue au Yacht-Club -
info@plongeedetahiti.com

Top Dive FAKARAFA Nord & RANGIROA

Tél. 40 83 50 60 - www.topdive.fr

Le Yacht-Club d'Arue est un important centre nautique où l'on pourra pratiquer un grand nombre d'activités plongée, dériveurs, hobie-cat Optimist (pour les enfants), jet-ski, et éventuellement louer un voilier. Tél 40 42 78 03.

PÊCHE AU GROS

Tahiti Trip Fishing

Tél 87 32 16 31 à Punaauia, Marina Taina.

SURF

Tura'i Mataare Ecole de Surf Tahiti

Tél. 87 77 27 69

Taic fa'ah'e surf school

Tél. 87 35 20 64 à Punaauia

Mo'o Surf School

Tél. 87 36 94 28

Moana Surf School Tahiti

Tél. 87 78 10 90 Punaauia

SKI NAUTIQUE

Presque tous les hôtels offrent la possibilité de pratiquer le ski nautique (notamment sur l'île de Moorea).

VOILE

Ecole de voile d'Arue Tél. 40 42 23 54

Yacht Service Tél. 40 85 52 85

ACTIVITÉS NAUTIQUE DIVERSES

Vous obtiendrez des renseignements sur les différents clubs et les conditions relatives à la pratique des disciplines auprès des fédérations suivantes :

Fédération tahitienne de surf

Tél. 40 43 86 93

Fédération tahitienne de va'a [pirogue]

Tél. 40 45 05 44

Fédération tahitienne de voile

Tél. 87 77 47 40

ACTIVITÉS SPORTIVES CLASSIQUES

Fédération d'athlétisme de Tahiti

Tél. 89 42 14 34

Fédération tahitienne de cyclisme

Tél. 40 45 10 91

Fédération tahitienne de football

Tél. 40 54 09 54

Fédération tahitienne de golf

TEAGAI Yann au Tél. 87 74 43 21

Fédération tahitienne de handball

Tél. 40 82 55 01

Fédération tahitienne de judo

Tél. 87 71 19 85

Fédération tahitienne de rugby

Tél. 89 42 46 45

Fédération tahitienne de tennis

Tél. 40 42 38 66

Fédération tahitienne de triathlon

Tél. 40 53 38 48

Fédération tahitienne de volley-ball

Tél. 40 48 25 21

Judo -Dojo tahitien

Tél. 87 70 48 88

Karate -Budokan Aruc

Tél. 87 78 45 78

Yoga -Association Hatha Yoga

Tél. 87 21 86 75

Athlétisme -Association "Courir en Polynésie"

Tél. 87 78 64 26

Golf Olivier Bréaud à Atimaono

Tél. 40 57 40 52

Natation -Piscinolympique de Tipaerui

Tél. 40 42 89 24 - 40 50 95 26 - 40 42 15 08

Sports équestres -L'Eperon de Pirae Tahiti

Tél. 87 71 20 10

Tennis -AS Phénix

Tél. 40 83 15 57

Fei Pi Tennis

Tél. 87 31 95 42

Avion -Aéroclub des Ailes du Fenua

Tél. 87 21 51 40

Tahiti Parapente, Deltaplane

Tél. 89 77 90 17

RANDONNÉES

Te Fetia o te mau mato

Jean-Marc HAAPII au Tél. 87 71 35 23

clubtefetia@gmail.com



LANGUES - RELIGION - PETIT LEXIQUE

LANGUES

Le "tahitien" appartient à la grande famille des langues polynésiennes "le Reo ma'ohi" de même que le marquisien, le paumotu, le mangarévien et le rurutu. Il est au même titre que le français, la langue maternelle et d'échange de la population polynésienne.

Cette langue se distingue par une profusion de voyelles et par un nombre limité de consonnes.

La structure grammaticale est fondamentalement différente de celle des langues occidentales.

En tahitien le "e" se prononce "é", le "u" se prononce "ou" et le "h" est toujours aspiré.

RELIGION EN POLYNÉSIE FRANÇAISE

Toute une mosaïque de religions monothéistes est représentée en Polynésie française, due à l'histoire de l'évangélisation : la religion protestante est prépondérante; l'église catholique arrive en seconde place; puis on trouve les religions : mormone, adventiste, sanito, etc.

PETIT LEXIQUE

Bienvenue : Maeva - Bonjour : Ia Ora na
Merci : Maururu - Au revoir : Nana
Non : Aita - Oui : E
Homme : Tane - Femme : Vahine
Fleur : Tiare
Comment vas-tu ? E aha to 'oe huru ?
Bien : Maita'i

MEMO

La direction générale de l'éducation et des enseignements met à votre disposition un site internet, que vous pouvez consulter pour tous renseignements complémentaires
Site Internet : <http://www.education.pf>

Vous trouverez de nombreuses informations complémentaires à ce Guide Maeva sur le «Guide d'accueil des services de l'Etat et des institutions de la Polynésie-Française» réalisé par le Haut-commissariat sur leur site internet à l'adresse suivante :
<http://www.polynesie-francaise.pref.gouv.fr/PUBLICATION>

LA LÉGENDAIRE PERLE NOIRE

La perle de culture de Tahiti, rare et mystérieuse, est aussi synonyme d'élégance et de perfection. De nombreuses fermes perlières cultivent aujourd'hui l'huître pinctada margaritifera, la seule variété au monde à produire une perle de couleur noire.

Ces précieuses perles sont mondialement connues et appréciées pour leur grande valeur, elles font la fierté des polynésiennes qui en font de délicats bijoux.

L'appellation " perle de culture de Tahiti " est reconnue par la Confédération internationale de la bijouterie - joaillerie ainsi que par le Gemological Institute of America.

Avant d'acheter, n'hésitez pas à admirer et demander conseils aux producteurs ou aux joailliers locaux .

LES CRITÈRES DE QUALITÉS À RESPECTER SONT :

- **La taille** : les perles de Tahiti ont un diamètre moyen de 8,5 à 10,5 mm. Le prix de la perle augmentera en fonction de sa taille.

- **La peau** : Sa surface doit être parfaite c'est-à-dire extrêmement lisse , sans défaut.

- **La forme** : elles doivent être ronde (ce sont les plus recherchées) mais vous en rencontrerez aussi des oblongues, piriformes, cerclées , en forme de poire ou communément appelée baroque.

- **Le lustre** : examinez le reflet de la perle. Celui-ci doit réfléchir la lumière d'un éclat éblouissant.

- **La couleur** : Une palette étonnante offre les couleurs les plus variées : noir aux reflets vert, aubergine, bleu métallisé, brun cuivré, jaune souffre, ...entièrement naturelle.

- **L'orient** : la perle de Tahiti est la seule à pouvoir diffracter la lumière blanche en arc-en-ciel, comme le ferait un prisme.

Pour bien choisir une perle il faut l'examiner à la lumière du jour et demander l'avis d'un professionnel.

Tout ce qu'il faut savoir sur le site de la Direction des Ressources Marines de Polynésie française :
<https://perledeculturedetahiti.com/drm/>

Informations sur l'économie numérique et l'audiovisuel

1er et 2nd semestre 2025



L'Audiovisuel

Le projet de loi du Pays sur la dynamisation du secteur de l'audiovisuel a été adopté par l'Assemblée de la Polynésie française le mardi 27 mai 2025. Il permettra d'accroître l'attractivité de la Polynésie française pour les co-productions internationales.



L'aide aux entreprises

La DGEN a pu présenter l'ensemble de ses aides le mercredi 7 mai 2025 au centre Vaima sur invitation du "Réseau Initiative". Le service participera certainement à une tournée administrative au mois de Septembre, ainsi qu'un évènement économique aux Marquises le même mois.



Les événements

Après les "Horizons du numérique" de février 2025 permettant aux lycéens de se renseigner sur les métiers du numérique, la DGEN a organisé une conférence sur l'intelligence artificielle le jeudi 15 mai 2025 à la CCISM avec le cabinet d'étude VALEURIAD.

TÉLÉPHONES UTILES

URGENCES :

SAMU Service d'Aide Médicale Urgente	15
Pompiers	18
Police-Secours	40 47 01 47 - 17
Secours en mer	16 (gratuit H24) ou 40 54 16 16
Médecins & Pharmacie de garde	40 47 01 44 ou 40 47 01 47

Hôpital CHP Taaone Urgence	40 48 59 11
Hôpital Taravao	40 57 77 77
Hôpital Uturoa	40 60 08 00
Hôpital Taiohae	40 91 02 00
Clinique Cardella - Urgence	40 46 04 01
Polyclinique Paofai - Urgence	40 46 18 18

Gendarmerie Papeete	40 46 73 02
Gendarmerie Arue	40 50 73 05
Gendarmerie Faa'a	40 46 72 00
Gendarmerie Punaauia	40 50 76 05
Gendarmerie Paea	40 50 75 05
Gendarmerie Papara	40 54 80 05
Gendarmerie Taravao	40 54 73 05
Gendarmerie Tiarei	40 54 79 25
Gendarmerie des Archipels	40 54 69 10
DPTN Département Territorial de la Police Nationale	40 47 01 47

SERVICE D'AIDE :

Service de protection infantile	40 47 33 10
Handicap Service	40 42 37 48
Handicap Infos	40 81 98 19
SOS Suicide	87 20 25 23 ou 89 20 25 23
Affaires Sociales (signalement)	40 46 59 15
Affaires Sociales (direction)	40 46 58 46
CPS (Service prestations aux familles)	40 41 68 15
Alcooliques Anonymes	40 43 21 63

AIDE JURIDIQUE :

Aide aux victimes	40 43 20 41
-------------------	-------------

CDIFF (droits des femmes)	40 45 01 20
Ordre des avocats	40 43 34 28

TAXIS :

Station du Vaima (24/24)	40 43 72 47
Station de l'Aéroport	40 86 60 66

BUREAUX DE POSTE :

OPT - tous services	40 48 93 50
Arue	40 43 20 85
Faa'a	40 48 94 30
Faa'a Aéroport	40 48 90 59
Mahina	40 48 93 30
Paea	40 48 94 10
Papara	40 48 94 00
Papeete (Hôtel des Postes)	40 41 43 43
Pirae	40 41 42 56
Punaauia - Punavai	40 48 94 20
Taravao	40 48 93 50
Assistance des Services Télécom	4455
Renseignements annuaire	4499

DIVERS :

Electricité de Tahiti :	
EDT ENGIE Siège	40 86 77 86
EDT Dépannage	40 54 32 10
La Polynésienne des Eaux	40 50 34 34
Aéroport Tahiti Faa'a	40 86 60 61
Caisse de Prévoyance Sociale - CPS (accueil) :	40 41 68 00
Services du Travail et l'Inspection du Travail	40 50 80 00
Douanes	40 50 55 50
Service de l'emploi, de la formation et de l'insertion :	
SEFI Papeete	40.46.12.12
Formation professionnelle	40.46.12.70
SEFI Faa'a	40.83.82.61
SEFI Punaauia/Paea	40.45.57.94
SEFI Pirae/Arue	40.83.83.45
SEFI Mahina	40.42.16.39



OÙ SOMMES-NOUS ?



DGEE (site taaone et turerai tane - PIRAE)
www.education.pf

Ministère de l'éducation
www.education.pf

Vice-rectorat
www.ac-polynesie.pf

Vini
www.vini.pf

Banque de Polynésie (siège)
www.sg-bdp.pf

CPS
www.cps.pf

Air tahiti
www.airtahiti.pf

Banque Socredo (siège)
www.socredo.pf/particuliers

Air tahiti nui
www.airtahitinui.com

Vodafone
www.vodafone.pf

Présidence
www.presidence.pf

Viti
www.ora.pf

Banque de Tahiti (siège)
www.banque-tahiti.pf

Air france
www.airfrance.pf

OPT site général
www.opt.pf
www.farerata.pf

EDT agence Vaima
www.edt.pf

Université UPF
www.upf.pf

Lycée Hôtelier
lycee-hotelier-tahiti.com

Vos avantages Vodafone



1^{ère} facture
mobile
OFFERTE*

Abonnement
Vodasurf Ultra
~~11 900^F~~
11 400^F
par mois*

- ✓ Des forfaits téléphoniques **avec ou sans engagement** et à partir de **450 XPF !**
- ✓ Abonnement Internet **illimité sans ligne téléphonique**
- ✓ Pack famille : **Appels gratuits et illimités** entre membres de la famille

Les cartes SIM sont activables à distance et peuvent vous être livrées à votre arrivée.

Ces offres sont valables pour le personnel d'Etat avec souscription en 2025,
uniquement auprès du Service Vodafone Privilège.



Plus d'infos : **89 89 89 88** / seprivilege@vodafone.pf
Nous nous déplaçons sur RDV

*Avec abonnement 24 mois.

Voir conditions générales et spécifiques de vente sur www.vodafone.pf

 **vodafone**
Privilège